



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 24 juin 2016

SOMMAIRE

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 22 AVRIL ET 4 MAI 2016	9
AFFAIRE N° 1 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Ville d'Hyères les Palmiers – Compte de gestion - Exercice 2015.....	11
AFFAIRE N° 2 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port d'Hyères les Palmiers – Compte de gestion - Exercice 2015.....	11
AFFAIRE N° 3 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – PORT DE L'AYGUADE – Compte de gestion – Exercice 2015.....	11
AFFAIRE N° 4 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – PORT DE LA CAPTE – Compte de gestion – Exercice 2015.....	11
AFFAIRE N° 5 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – PORT AUGUIER – Compte de gestion – Exercice 2015.....	11
AFFAIRE N° 6 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – VILLE D'HYÈRES LES PALMIERS – Budget Eau – Compte de gestion – Exercice 2015	11
AFFAIRE N° 7 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – VILLE D'HYÈRES LES PALMIERS – Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières – Compte de gestion – Exercice 2015	11
AFFAIRE N° 8 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Ville d'Hyères les Palmiers – Compte administratif – Exercice 2015	11
AFFAIRE N° 9 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – PORT D'HYÈRES LES PALMIERS – Compte administratif 2015	20
AFFAIRE N° 10 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – PORT DE L'AYGUADE – Compte administratif – Exercice 2015.....	21

AFFAIRE N° 11 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – PORT DE LA CAPTE – Compte administratif – Exercice 2015.....	21
AFFAIRE N° 12 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – PORT AUGUIER – Compte administratif – Exercice 2015.....	21
AFFAIRE N° 13 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – EAU – Compte administratif – Exercice 2015	22
AFFAIRE N° 14 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Construction, vente et entretien de caveaux dans les cimetières – Compte administratif 2015.....	23
AFFAIRE N° 15 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Ville d’Hyères les Palmiers – Affectation des résultats de l’exercice 2015.....	23
AFFAIRE N° 16 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port d’Hyères les Palmiers – Affectation des résultats de l’exercice 2015.....	24
AFFAIRE N° 17 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port de l’Aiguade – Affectation des résultats de l’exercice 2015.....	24
AFFAIRE N° 18 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port de La Capte – Affectation des résultats de l’exercice 2015.....	25
AFFAIRE N° 19 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port Auguier – Affectation des résultats de l’exercice 2015.....	25
AFFAIRE N° 20 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières – Affectation des résultats de l’exercice 2015	26
AFFAIRE N° 21 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Ville d’Hyères les Palmiers – Budget supplémentaire – Exercice 2016	26
AFFAIRE N° 22 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port d’Hyères les Palmiers – Budget supplémentaire – Exercice 2016	28
AFFAIRE N° 23 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port de l’Aiguade – Budget supplémentaire – Exercice 2016.....	29
AFFAIRE N° 24 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port de La Capte – Budget supplémentaire – Exercice 2016.....	29
AFFAIRE N° 25 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port Auguier – Budget supplémentaire – Exercice 2016.....	29
AFFAIRE N° 26 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Eau – Budget supplémentaire – Exercice 2016.....	30
AFFAIRE N° 27 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Construction, vente et entretien de caveaux dans les cimetières – Budget supplémentaire – Exercice 2016	30

AFFAIRE N° 28 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget principal – Autorisation de programme n° 1601 « Aménagement du musée dans l'ex-Banque de France »	31
AFFAIRE N° 29 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget principal – Autorisation de programme n° 1602 « Restauration et valorisation du site archéologique d'Olbia »	34
AFFAIRE N° 30 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Demande globale d'aides financières au Département du Var pour l'année 2016 au titre de l'investissement	35
AFFAIRE N° 31 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Demande de fonds de concours communautaires à Toulon Provence Méditerranée pour l'année 2016 au titre de la poursuite d'aménagement du chemin du Plan du Pont et de l'aménagement de la place Gabriel Péri	35
AFFAIRE N° 32 – S.I.G. – Fiscalité locale – Taxe foncière sur les propriétés non bâties – Majoration forfaitaire de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles	36
AFFAIRE N° 62 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – 3168, route de l'Almanarre – Acquisition propriété SCI JUPITER – Parcelle EI 47	38
AFFAIRE N° 33 – CULTURE ET PATRIMOINE – Site archéologique d'Olbia – Acquisition de la maison située 3168 route de l'Almanarre – Demande de subvention au Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	39
AFFAIRE N° 34 – CULTURE ET PATRIMOINE – Site archéologique d'Olbia – Travaux de conservation et valorisation – Demande d'autorisation de travaux sur immeuble classé au titre des Monuments historiques – Autorisation à Monsieur le Député-Maire de signer.....	39
AFFAIRE N° 35 – CULTURE ET PATRIMOINE – Rempart du Château – Tour Saint-Jean – Travaux d'entretien – Demande de permis de construire – Autorisation à Monsieur le Député-Maire de signer	40
AFFAIRE N° 36 – CULTURE ET PATRIMOINE – ANIMATION – Programmation 2016 – Demande de subvention au Conseil départemental du Var.....	40
AFFAIRE N° 37 – ANIMATION – Programmation 2016 – Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de partenariat financier entre l'EPIC Tourisme et la commune.....	41
AFFAIRE N° 38 – ANIMATION – Convention de collaboration entre le CCAS et la Ville – Autorisation à M. le Maire de signer la convention.....	41
AFFAIRE N° 39 – SPORTS – Convention tripartite relative à la mise à disposition d'équipements sportifs entre le Département, la commune et le collège Maintenon – Avenant n° 1	42
AFFAIRE N° 40 – SPORTS – Convention relative à la participation financière du Conseil régional pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux – Année scolaire 2015/2016	43
AFFAIRE N° 41 – SPORTS – Convention tripartite entre la Ville d'Hyères, le Conseil régional et le lycée de Costebelle pour l'utilisation du gymnase de Costebelle. Autorisation à M. le Maire de signer la convention.....	44

AFFAIRE N° 42 – SPORTS – SAOS HYÈRES TOULON VAR BASKET – Mise à disposition d'équipements sportifs – Saison 2015-2016 – Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de signer la convention avec la SAOS HTVB	44
AFFAIRE N° 43 – ÉDUCATION – Indemnité représentative de logement pour les instituteurs (IRL) – Fixation du montant de l'IRL pour 2015	45
AFFAIRE N° 44 – URBANISME – Convention de Projet Urbain Partenarial – Changement de destination d'un centre de formation des apprentis en résidence de tourisme sur les parcelles EY0007 et EY0008	45
AFFAIRE N° 45 – COMMANDE PUBLIQUE – ASSURANCES – Souscription du nouveau contrat « Assurance responsabilité civile » - Années 2017 à 2020 – Mise en appel d'offres ouvert	46
AFFAIRE N° 46 – ÉCONOMIE ET HABITAT – Concession d'aménagement pour le Renouveau Urbain du centre-ville 2012-2018. Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de signer l'avenant n° 2.....	46
AFFAIRE N° 47 – ECONOMIE ET HABITAT – Concession d'aménagement pour le Renouveau Urbain du Centre-ville 2012-2018. Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de signer l'avenant n° 2.....	47
AFFAIRE N° 48 – ÉCONOMIE ET HABITAT – Opération Cœur de Ville (OPAH-RU 2012-2017) – Neuvième demande de remboursement auprès du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les aides régionales avancées par la commune auprès des propriétaires privés	47
AFFAIRE N° 49 – COMMERCE – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – Rétrocession du bail commercial relatif au local préempté sis au 14, avenue Gambetta – Approbation du cahier des charges – Lancement d'une nouvelle consultation.....	48
AFFAIRE N° 50 – COMMERCE – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – Marché de Noël – Fixation des droits de place	48
AFFAIRE N° 51 – COMMERCE – Convention d'assurance matérielle entre la commune d'Hyères les Palmiers et la régie personnalisée dénommée « Office du Commerce et de l'Artisanat » - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention	49
AFFAIRE N° 52 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE – LA CAPTE – Aliénation du bien situé 70 avenue de l'Arrogante – Cadastré section EV n° 260 formant le lot n° 288 au profit de la Copropriété Espagnon/Ollivier	49
AFFAIRE N° 53 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE – LA CAPTE – Aliénation du bien situé 29b, avenue de la Badine – Cadastré section EV n 67 formant le lot n° 154 au profit de Monsieur Carmignac	49
AFFAIRE N° 54 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE – LA CAPTE – Aliénation du bien situé 78, avenue de l'Arrogante – Cadastré section EV n° 0264 formant le lot n° 343 au profit de Monsieur Jacquier Georges.....	49

AFFAIRE N° 55 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE – LA CAPTE – Aliénation du bien situé 86, avenue de la Pinède – Cadastéré section EV n° 0216 formant le lot n° 330 au profit de Madame Degraef Laure.....	49
AFFAIRE N° 56 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE – LA CAPTE – aliénation du bien situé 52 avenue de l’Arrogante – Cadastéré section EV n° 251 formant le lot n° 120 au profit de M. et Mme Chartier.....	50
AFFAIRE N° 57 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE – LA CAPTE – Aliénation du bien situé 5, avenue du Couchant – Cadastéré section EV n° 45 formant le lot n° 40 au profit de M. et Mme Mlodzianowski.....	50
AFFAIRE N° 58 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE – LA CAPTE – Aliénation du bien situé 54, avenue de la badine – Cadastéré section EV n° 145 formant le lot n° 100 au profit de M. et Mme Pamela.....	50
AFFAIRE N° 59 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE – LA CAPTE – Cadastéré section EV n° 192 formant le lot n° 256 – Mme Guichard Claudine – Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	50
AFFAIRE N° 60 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE – LE POUSSET – Cadastéré section EX n° 30 formant le lot n° 33 – M. Isserel Pierre – Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	51
AFFAIRE N° 61 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE – LE POUSSET – Parcelle cadastrée section EX n° 24 formant le lot n° 39 – Mme Nomme Denise – Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	51
AFFAIRE N° 63 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – JAUSIERS – Lieudit Sainte-Anne – Centre des Charmettes – Désaffectation et déclassement – Parcelles AB 40, 41, 43 et 60.....	51
AFFAIRE N° 64 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – Chemin des Barques – Elargissement – Cession par Monsieur et Madame Iannucelli d’une emprise de terrain de 177 m ² à détacher de la parcelle KH 82.....	55
AFFAIRE N° 65 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – Vente de terrain- Place Massillon – Parcelles BC n° 0157 et 0300.....	55
AFFAIRE N° 66 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – Propriété communale – L’Ayguade – 2878 chemin Saint-Lazare – Stade Jean Berteau – Parcelle KN 22 – Autorisation à l’association ASPTT Hyères de déposer une demande d’autorisation d’urbanisme.....	56
AFFAIRE N° 67 –GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – GIENS – Chemin de la Plage – Parcelles HB 65 et 66 – Autorisation à l’association BMX Club d’Hyères de déposer une demande d’autorisation d’urbanisme.....	56
AFFAIRE N° 68 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – Application des articles L 2241-1 et M 1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales – Bilan des acquisitions et cessions relatif à l’année 2015 et rapport spécial – Complément et modificatif.....	57

AFFAIRE N° 69 – ÉTUDES ET GRANDS TRAVAUX – Déploiement d’un réseau de communications électroniques sur la commune – Convention tripartite Commune/ERDF/SFR SA.....	57
AFFAIRE N° 70 – ÉTUDES ET GRANDS PROJETS – Déploiement d’un réseau de communications électroniques sur la commune – Convention tripartite Commune/ERDF/COMPLETEL	57
AFFAIRE N° 71 – ÉTUDES ET GRANDS TRAVAUX – Déploiement d’un réseau de communications électroniques sur la commune – Convention tripartite Commune/ ERDF/NUMERICABLE	57
AFFAIRE N° 72 – VOIRIE – Amélioration des réseaux de distribution publique d’électricité – Convention avec ENEDIS (ERDF).....	58
AFFAIRE N° 73 – VOIRIE – Convention relative à la réalisation et au financement de l’aménagement du carrefour PN6	58
AFFAIRE N° 74 – BÂTIMENTS COMMUNAUX – Local Place d’Armes Porquerelles – Ravalement des façades	62
AFFAIRE N° 75 – COMMANDE PUBLIQUE – BÂTIMENTS – Prestations de nettoyage des bâtiments scolaires – Accords-cadres à bons de commande – Année 2017 à 2020 – Mise en appel d’offres ouvert	62
AFFAIRE N° 76 – COMMANDE PUBLIQUE – BÂTIMENTS – Maintenance périodique des barrières, portes et portails automatiques des bâtiments et équipements communaux – Accord-cadre à bons de commande – années 2017 à 2020 – Mise en appel d’offres ouvert.....	62
AFFAIRE N° 77 – COMMANDE PUBLIQUE – Adhésion à une plateforme commune de dématérialisation des marchés publics – Marché à bons de commande – Convention constitutive de groupement de commandes	63
AFFAIRE N° 78 – COMMANDE PUBLIQUE – INFRASTRUCTURES ET SYSTÈMES NUMÉRIQUES – Mise en concurrence des services de télécommunications – Accords-cadres à bons de commande – Année 2017 à 2020 – Mise en appel d’offres ouvert	64
AFFAIRE N° 79 – COMMANDE PUBLIQUE – ESPACES VERTS – Travaux de débroussaillage – Années 2017 à 2020 – Accord-cadre à bons de commande – Mise en appel d’offres ouvert	66
AFFAIRE N° 80 – COMMANDE PUBLIQUE – ESPACES VERTS – Elagage et abattage d’arbres et de palmiers – Accord-cadre à bons de commande – Années 2017 à 2020 – Mise en appel d’offres ouvert	67
AFFAIRE N° 81 – DIRECTION DES GRANDS PROJETS – Service Eaux – Transport d’eau potable sur l’Ile de Porquerolles – Demande de subvention au Conseil départemental du Var.....	68
AFFAIRE N° 82 – DIRECTION DES GRANDS PROJETS – Transports d’eau potable sur l’Ile de Porquerolles – Demande de subvention à la Communauté d’agglomération Toulon Provence Méditerranée	68
AFFAIRE N° 83 – DIRECTION DES GRANDS PROJETS – Service Eaux – Travaux de modification de clôture pour permettre un accès aux riverains de l’immeuble « Le Massillon » durant les travaux de la rue soldat Ferrari.....	69

AFFAIRE N° 84 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES – Opération Grand Site de la Presqu’île de Giens – Etude des déplacements – Convention tripartite avec le Département du Var et la Communauté d’agglomération TPM – Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire	69
AFFAIRE N° 85 – COMMANDE PUBLIQUE – SECTEUR INGÉNIERIE ET MAÎTRISE D’ŒUVRE – Maîtrise d’œuvre de l’aménagement du musée dans le bâtiment de l’ex-Banque de France – Année 2015 – Appel d’offres ouvert – Attribution – Autorisation de signature	70
AFFAIRE N° 86 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES – Plan de Déplacements Urbains – Avis de la commune d’Hyères sur le projet arrêté par la Communauté d’agglomération Toulon Provence Méditerranée le 7 avril 2016	72
AFFAIRE N° 87 – DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ – Politique de la Ville – Contrat de ville de l’agglomération Toulon Provence Méditerranée 2015-2020 – Programmation d’actions 2016 – Validation de la programmation 2016	82
AFFAIRE N° 88 – DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ – Politique de la Ville – Contrat Local d’Accompagnement à la Scolarité – Autorisation à M. le Député-Maire de solliciter le soutien financier de l’Etat	83
AFFAIRE N° 89 – RETIRÉE DE L’ORDRE DU JOUR	83
AFFAIRE N° 90 – DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ – Point d’Accès au Droit – Renouvellement de la convention constitutive du Point d’Accès au Droit – Autorisation à M. le Député-Maire de signer l’avenant n° 2 à la convention constitutive	83
AFFAIRE N° 91 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ – POLICE MUNICIPALE – Autorisation de réservation et de gratuité dans la rue Pierre Moulis pour les commerçants et exposants à l’occasion d’animations commerciales	84
AFFAIRE N° 92 – DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ – POLICE MUNICIPALE – Stationnements situés dans l’hyper-centre – Première heure gratuite	84
AFFAIRE N° 93 – DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ – POLICE MUNICIPALE – Implantation d’horodateurs sur le parking situé en face de l’entrée de l’aéroport, boulevard de la Marine	87
AFFAIRE N° 94 – PORTS – PORT D’HYÈRES (Saint-Pierre) – Avenue du Docteur Robin – Déclassement de la parcelle en cours de numérotation cadastrée Section EP n° 38 – Centre d’hébergement sportif	87
AFFAIRE N° 95 – PORTS – PORT D’HYÈRES (Saint-Pierre) – Avenue du Docteur Robin – Principe de vente du Centre d’Hébergement Sportif – Parcelle EP 38	87
AFFAIRE N° 96 – PORTS – PORT D’HYÈRES (Saint-Pierre) – Régie à autonomie financière du Port Saint-Pierre – Consolidation de quatre emplois à durée déterminée par a conclusion de quatre contrats à durée indéterminée	88
AFFAIRE N° 97 – PORTS – Ports de l’Ayguade et Augier – Régies à autonomie financière des ports de l’Ayguade et Auguier – Consolidation d’un emploi à durée déterminée par la conclusion d’un contrat à durée indéterminée.....	89

QUESTIONS ORALES 89

(La séance est ouverte à 14 h, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, député-maire d'Hyères-les-Palmiers.)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vais demander à Monsieur GONZALEZ de procéder à l'appel.

(Monsieur GONZALEZ procède à l'appel nominal)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Le quorum est atteint ; nous pouvons valablement délibérer. Si vous en êtes d'accord, nous désignons comme secrétaire de séance Julie LUCIANI.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 22 AVRIL ET 4 MAI 2016

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous avez reçu ces procès-verbaux. Y a-t-il des observations ?

Mme TROPINI : J'aimerais qu'une petite correction soit faite sur le PV du Conseil municipal du 4 mai. En page 20, je vous répons : « *Nous sommes dans votre opposition* » et non pas « nous sommes dans notre position ».

M. LE DEPUTE-MAIRE : La correction sera opérée.

ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. SEEMULER : Est-ce que l'on pourra, à un moment donné, rendre hommage à deux évènements importants ou est-ce que vous voulez le faire après ? Je pensais en particulier à l'écrivain Benoîte GROULT. Je pense que c'est une Hyéroise qui a aimé cette ville ; il serait bien que le Conseil puisse lui consacrer une minute. Je pense aussi au crime qui a touché deux policiers, Jessica SHNEIDER et Jean-Baptiste SALVAING. C'est un crime qui est insupportable. Vous avez eu l'occasion de le manifester, mais je pense que, au niveau du Conseil, il est très important de manifester le soutien que nous avons aux côtés des forces de l'ordre, qui sont garantes de la République.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je comptais faire une prise d'intervention pour Madame Benoîte GROULT. Nous associerons bien sûr ceux qui sont victimes de la folie meurtrière.

La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le vendredi 22 juillet 2016, nous y joindrons les questions d'actualité.

Je vous informe, en outre, que, sont retirés deux questions au Conseil de ce jour :

- Sur la prévention de la délinquance, les problèmes d'accès au droit puisque nous n'avons pas de certitude, au moment où nous parlons, de la possibilité de demander une subvention au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Nous devons obtenir des réponses plus précipices.

- Sur le port de l'Ayguade : les conventions de participation au financement des opérations de dragage. Nous devons modifier cette délibération.

J'ai reçu des questions orales de Messieurs POLITI, SEEMULLER et COLLET. Elles seront posées, et il y sera répondu en fin de séance.

Je voulais, pour l'occasion, avoir une pensée particulière pour Madame Benoîte GROULT qui est décédée il y a 3 jours, qui était une personne dont la discrétion ne la conduisait pas à être en permanence dans les manifestations locales, mais dont l'aura et la qualité faisaient bénéficier notre ville de sa présence. Vous savez qu'elle fut une ardente défenseuse de la cause féministe, et que c'était un écrivain de très grand talent, ayant obtenu le Prix Femina, et siégeant au jury de ce Prix. Nous avons eu l'honneur, et peut-être le bonheur, de lui demander d'être la marraine de la première Fête du Livre. Elle avait ressenti cela non pas comme un honneur, mais en tous les cas comme un plaisir de voir la commune manifester son intérêt pour la chose littéraire. Elle y avait d'ailleurs dédié ses ouvrages, entourée de ses deux filles. Son départ nous a touchés et a touché tous les Hyérois.

Bien entendu, Monsieur SEEMULLER, nous associerons, dans la minute de silence que je proposerai, tous ceux qui sont touchés par les actes fous de terrorisme, le dernier étant le meurtre de deux policiers en civil, à leur domicile. Il est vrai que l'on peut appréhender d'avoir d'autres moments de recueillement dans les temps à venir, tant il est vrai que cette guerre n'est pas encore achevée.

Je vous demande donc d'observer une minute de silence.

.....*Minute de silence*.....

Je vous remercie.

Nous allons débattre, au début de ce Conseil municipal, du Compte administratif et du Compte de gestion de la commune et des Budgets annexes. Comme le veut la loi, je ne serai pas présent pendant ce débat puisque je ne peux pas être présent au moment du vote, et ne peux pas participer activement aux débats. Je demanderai à Monsieur Francis ROUX de présider la séance jusqu'à ce que ces comptes aient vu la délibération opérer ; je reprendrai la présidence ensuite.

(Monsieur le Député-Maire confie la présidence de la séance à Monsieur ROUX, et quitte la salle)

M. ROUX : Mes chers collègues, je passe tout de suite la parole à Monsieur Robert DESERVETAZ.

AFFAIRE N° 1 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Ville d'Hyères les Palmiers – Compte de gestion - Exercice 2015

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération)*

Je propose que nous passions tous les comptes de gestion, à moins qu'il y ait une opposition.

M. ROUX : Etes vous d'accord ? *(Pas d'opposition)*

AFFAIRE N° 2 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port d'Hyères les Palmiers – Compte de gestion - Exercice 2015

AFFAIRE N° 3 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – PORT DE L'AYGUADE – Compte de gestion – Exercice 2015

AFFAIRE N° 4 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – PORT DE LA CAPTE – Compte de gestion – Exercice 2015

AFFAIRE N° 5 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – PORT AUGUIER – Compte de gestion – Exercice 2015

AFFAIRE N° 6 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – VILLE D'HYÈRES LES PALMIERS – Budget Eau – Compte de gestion – Exercice 2015

AFFAIRE N° 7 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – VILLE D'HYÈRES LES PALMIERS – Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières – Compte de gestion – Exercice 2015

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 8 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Ville d'Hyères les Palmiers – Compte administratif – Exercice 2015

M. DESERVETAZ : Etudier un Compte administratif n'a de sens que si on le met en perspective ; il faut savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va.

La situation financière trouvée en 2014 était difficile. La Direction départementale des Finances publiques avait d'ailleurs mis, en mars 2014, la commune d'Hyères en situation de partenariat, marquant ainsi sa vigilance et son contrôle accentué (courrier du 18 mars 2014).

La Direction des Finances de la Ville, tirait en mars 2014 le signal d'alarme. Un audit, confié à la société Finance Consult, concluait que des actions étaient indispensables pour financer des difficultés majeures en termes d'épargne. L'épargne nette risquait ainsi de devenir négative dès 2015. Cette situation, au-delà d'une situation

insuffisamment rigoureuse, notamment pour les années 2009 à 2012, a été aggravée par la baisse drastique des dotations de l'Etat (DGF) commencée en 2014, et qui va croissant jusqu'en 2017.

On voit bien que, sur le graphique, la perte cumulée jusqu'en 2017 s'élèverait à 15,5 M€, malgré le correctif annoncé par le Président de la République en 2017. Mais, la perte cumulée de 2013 à 2015 s'élève à 3,8 M€.

Devant cette situation inquiétante, qui se doublait parfois d'un manque de sincérité du budget, notamment lié à l'anticipation excessive de recettes, à d'éventuelles cessions d'immobilisation ou à des minoration de dépenses de fonctionnement au Budget primitif 2014, la commune a immédiatement réagi au BS 2014, et nous avons mis en œuvre plusieurs actions fortes au budget 2015.

Effort significatif sur les charges à caractère général :

On observe que, par rapport à 2014, la somme des transferts versés et des charges à caractère générale baisse au total de 10 %, soit plus de 3,5 M€.

Maîtrise des dépenses de personnel :

La somme de 46 223 000 €, en apparence en augmentation, doit être corrigée. En effet, si l'on enlève le transfert du SEL et l'intégration du personnel du CCAS, ainsi que le solde des emplois d'avenir (dépenses – recettes) les frais de personnel s'élèvent à 42 967 000 €, c'est-à-dire une quasi-stabilité des dépenses de personnel, alors même que le GVT est de 1,70 %.

Concernant la fiscalité :

Elle augmente du fait de l'augmentation du taux de 3,4 %. Mais, il faut noter plusieurs éléments :

- Les taux d'imposition restent, pour la taxe d'habitation, très inférieurs à la moyenne départementale (17,92 par rapport à 23,40 sur le département).
- Pour la taxe sur le foncier bâti, ils sont quasi identiques à ceux de la moyenne départementale (23,74 par rapport à 23,35).

On peut noter en outre que la surface sur le foncier non bâti a coûté 800 000 € à la commune en 2015. Grâce à l'intervention de Monsieur le Député-Maire, il y a eu cette décote.

Entre 2008 et 2010, le taux d'imposition augmente de 5,8 %, soit une somme supérieure à 4,3 %, alors que la situation financière était bien meilleure.

Entre 2008 et 2013, le produit fiscal a augmenté de 21 %, ce qui permet de juger en relatif et donc d'observer que la hausse de 2015 est peu significative.

Maîtrise du volume des investissements :

En 2015, on note un élément caractéristique d'une gestion saine : 85 % des dépenses d'équipement sont autofinancées par des ressources définitives, ce qui permet un très faible recours à l'emprunt.

Le taux de réalisation de ces dépenses s'élève à 68 % ; il était de 65 % en 2014.

On peut en effet noter que le flux net de dette, qui était de plus de 5 M€ en 2013, est quasi nul en 2015 : 122 303 €.

On observe que, après une très forte augmentation de la dette entre 2010 et 2013, la capacité de désendettement de la commune (2,89 ans) retrouve son niveau de 2008/2009.

Dès le début de 2015, la Direction des Finances publiques et la Préfecture ont salué les efforts de 2014, en faisant sortir la commune d'Hyères de la situation de partenariat (courrier du 7 avril 2015).

Au-delà des appréciations très positives de l'agent comptable sur les orientations du budget 2015 (courrier du 7 décembre 2015), le Compte administratif 2015, que nous présentons aujourd'hui, démontre que la politique qui a été suivie était fondée. On peut dire, à sa lecture, que le redressement financier de la commune est largement entamé, et que l'avenir commence à être dégagé.

L'action qui a été menée permettra, en effet, selon toute vraisemblance, de supprimer toute augmentation des taux d'imposition dans les années à venir, à la différence de communes non prévoyantes qui devront augmenter leurs taux d'imposition, comme elles ont déjà commencé à le faire au budget 2016.

Le Compte administratif 2015 est donc la traduction d'une politique nécessaire, responsable et efficace. Il appartiendra à la Chambre régionale des Comptes, actuellement à l'œuvre dans la commune, de le confirmer.

Les résultats de l'exercice :

Le résultat de clôture (fonctionnement + investissement) donne le résultat courant. Le résultat de clôture s'établit, au 31/12/2015, à 10 227 319 €.

L'épargne nette : les résultats des exercices successifs se traduisent en termes d'épargne nette. En effet, après une baisse significative en 2010, 2011 et 2012, et une amélioration en 2013, elle retrouve un niveau significatif de 8 556 360 €.

Le taux d'épargne : les résultats précédents pourraient laisser croire que l'on aurait pu se passer des efforts demandés. Taux d'épargne = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement. En réalité, quand on observe l'évolution 2001-2015, on ne fait que retrouver en 2015 un taux d'épargne de 10,51 %, quand il était très supérieur en 2001, 2002, 2003 et 2004.

L'effort doit être maintenu si l'on veut que la commune, comme ce fut le cas dans le passé, dégage une épargne supplémentaire pour investir et conserver son autonomie de décision.

Voilà, mes chers collègues : le Compte administratif traduit une amélioration nécessaire de nos finances qui permet d'envisager l'avenir avec plus de confiance, même si les efforts devront être poursuivis.

M. ROUX : Y a-t-il des questions ?

M. KBAIER : A la lecture des documents fournis, nous constatons, au vu des résultats de votre exercice 2015, une inflation de la masse salariale de près de 10 %. Il semblerait que ce ne soit pas la catégorie C du personnel qui en ait bénéficié. Ceci démontre un recrutement important au sein de la catégorie A. La masse salariale que votre prédécesseur s'était efforcé de contenir pendant sa mandature, passant de 54 à 49 % du budget de fonctionnement.

Quant à votre budget d'investissement, nous constatons à nouveau que votre reste à réaliser est de 3 M€. Ce reste à réaliser que l'on pourrait considérer comme une économie n'est en fait qu'un manque de soutien à l'économie locale et à l'emploi des entreprises du bâtiment et travaux publics. Mais, peut-être que vos prévisions d'investissement n'étaient en fait que prétexte à l'augmentation des impôts locaux. Vous avez fabriqué un bas de laine sur le dos des Hyéroises et des Hyérois, une « pignate », comme on dit en Provence. Nous ne rentrerons pas dans une querelle de chiffres qui nous laisserait sur nos positions respectives.

Les budgets que vous nous présentez aujourd'hui sont le bras armé de votre politique municipale. Ce sont vos choix et, le moment venu, il vous faudra en répondre auprès des Hyéroises et des Hyérois. C'est pourquoi notre groupe votera contre toutes les délibérations à venir concernant vos budgets.

M. DESERVETAZ : Je voudrais répondre pour le personnel. Je crois que l'on n'a pas bien écouté. La réponse a été faite dans la présentation.

Effectif de la Ville au 31/12/2015 : 1 087 personnes. En enlevant le personnel du CCAS intégré au budget communal, l'effectif serait de 1 021, alors qu'il était de 1 034 au 31/12/2014.

Personnel du CCAS : 66, dont 50 en CDI et SEL.

Effectivement, cela a augmenté. Mais, vous avez vu que les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 3 M€. C'est un transfert du personnel du CCAS qui est mieux intégré dans la Ville. Quand vous regardez des dépenses réelles de fonctionnement, vous vous apercevez que, en 2015, elles sont identiques à celles de 2014.

M. KBAIER : Elles ont augmenté de 10 %.

M. DESERVETAZ : Non ! Prenez la totalité des dépenses réelles de fonctionnement. Je suis d'accord avec vous : le personnel, c'est 46 M€ au lieu de 42, mais les dépenses de fonctionnement ont diminué de 3,5 M€.

M. ROUX : On passe de 86 981 000 € à 86 937 000 € malgré l'intégration du CCAS et du SEL. Il est vrai que cela a augmenté, mais si tu reportes à ce qu'il y avait auparavant, cela a baissé.

M. KBAIER : Cela coûte quand même plus cher.

M. ROUX : Non, pas du tout. On le payait au CCAS. Le contribuable payait quand même la subvention au CCAS. La subvention a été supprimée, et on a intégré le personnel dans le budget communal.

Mme COLLIN : Les dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population, et la fiscalité par rapport à la population sont peut-être contenues par rapport au Var, mais, en moyenne nationale, elles sont supérieures aux villes de même strate. Le budget de fonctionnement est supérieur aussi aux villes de notre strate.

M. DESERVETAZ : Les ratios que l'on nous signale étaient ceux de 2013. La baisse des dotations de fonctionnement de l'Etat n'y était pas. Il faut relativiser. Nous n'avons pas pu avoir des strates plus récentes. Je crois que la DGF a commencé à diminuer à partir de 2014.

M. SEEMULLER : L'examen des comptes de gestion, comme celui du Compte administratif et du Budget supplémentaire 2016, va nous permettre d'apprécier en année pleine les finances de la Ville. Nous avons émis, lors des différents examens budgétaires, un certain nombre de réserves. Vous rappelez toujours l'état alarmiste des comptes de la Ville. L'audit de 2014 l'avait largement évoqué, et vous en avez déduit deux augmentations d'impôt très importantes : 5,3 en 2015 et 5,2 en 2016 pour compenser la dotation globale de fonctionnement de l'Etat qui, je le rappelle, est assise sur une économie générale, partagée par tous, qui doit s'asseoir sur des mutualisations et qui, sur un budget de 100 M€, pèse de l'ordre de 1,5 M€ par an. Il faut ramener les choses où elles doivent être : c'est un effort demandé à tous, collectivités, Sécurité sociale, Etat. Dans ce cadre-là - vous l'avez bien vu, lors du Congrès des Maires -, le Président de la République a lissé sur deux ans le dernier effort. Il a rajouté une dotation de plus d'un milliard pour les collectivités. Nous sommes donc dans un contexte où chacun doit faire un effort, et ce n'est pas une contrainte, c'est un contexte.

Deuxième élément : sur les comptes de gestion 2015, on voit l'augmentation des impôts locaux de 3,9 M€. Des cessions d'immobilisation : vous ne venez pas assez sur ce point-là ; il est très important. D'ailleurs, ce Conseil le verra dans la vente des baux. Nous sommes, en 2015, à 6,7 M€, comme on l'était déjà en 2014. C'est-à-dire plus de 13 M€ qui ont été réalisés sur la vente des baux. Ce sont des ressources réelles. Au regard de cela, on a quand même augmenté les impôts.

Les traitements et salaires augmentent de 2,6 M€ et les subventions sont en baisse de l'ordre de 2,9 M€.

On arrive, au terme de ces comptes, avec, en 2015, un résultat très positif de 8,1 M€. Une partie parce que les sommes n'ont pas été engagées. Il était de 4,3 M€ en 2014. Ce que l'on va appeler l'épargne nette est remontée à 8,4 M€.

A ces éléments objectifs, on rajoute un certain nombre de ratios qui nous sont fournis dans le Compte administratif. Nous savons que notre Ville n'est pas endettée. C'est une très bonne nouvelle. En revanche, notre Ville est trop fiscalisée. C'est un sujet majeur. L'argent qui a été pris aux Hyérois n'ira pas dans le pouvoir d'achat et dans le commerce. Nous sommes sur une véritable question de choix politique : vous l'avez fait, vous l'assumerez.

Sur les dépenses de fonctionnement, il était pendant qu'il y aurait un effort important : on passe de 48 à 53. Nous sommes dans un contexte qui va vers des incertitudes - je ne vais pas en rajouter sur ce qui est arrivé hier soir - et je pense que, quel soit le prochain Gouvernement, il sera amené à revoir les moyens à mettre à disposition des services publics.

Sur ce sujet, il y a une augmentation du ratio « dépenses de fonctionnement/population » : on est à 1 838 € par habitant à Hyères contre une strate à 1 600 €. Sur les taux d'imposition, nous sommes à 756 € par habitant contre 646 € sur la strate ; nous le savions déjà.

Je pense que le plus simple est d'attendre la Chambre régionale des Comptes. A un moment donné, il nous faut un arbitre, et le rapport de la Chambre régionale nous dira très exactement ce qu'il en est non seulement de la gestion de la Ville, mais de ses risques et perspectives.

Derniers éléments sur lesquels je voudrais insister :

Le premier concerne les choix en matière d'investissement. On y reviendra dans le cadre de ce Conseil puisque plusieurs investissements ont été proposés. Nous aurions souhaité qu'il y ait moins d'investissements et qu'ils soient plus sélectifs. Je n'ai pas le sentiment dans le Budget supplémentaire que l'on soit dans cette voie-là. Vous nous expliquerez pourquoi.

Le deuxième élément porte sur les transferts de compétence : c'est un énorme élément d'inquiétude. Nous sommes à la veille de transferts très importants sur l'Agglomération. Est-ce que ce sont des sources d'économies ou des sources de bureaucratie ? C'est la question que nous allons nous poser tout au long de l'année. Et, surtout, quelles conséquences en termes d'organisation et de responsabilité ?

M. ROUX : Votre remarque me fait penser au Conseil d'administration de l'hôpital que nous avons eu ce matin. Le Maire faisait remarquer que plus l'hôpital travaillait, plus il s'appauvrissait. Pourquoi ? Parce que l'Etat diminue les cotations pour pouvoir combler le trou de la Sécurité sociale. L'Etat s'enrichit, mais appauvrit les hôpitaux et

les collectivités. Voilà où nous en sommes à l'heure actuelle. Il faut prendre le raisonnement à l'inverse de ce que vous dites, Monsieur SEEMULLER.

M. SEEMULLER : L'Etat, c'est nous, si je peux me permettre.

M. COLLET : Pour justifier le fait que nous voterons contre ce Compte administratif et pour ne pas avoir à revenir sur ce qui a été dit, à ma droite et à ma gauche, dont nous partageons d'ailleurs en partie les réflexions, pour ne pas entrer non plus dans la querelle de chiffres, nous retiendrons simplement l'impact de la fiscalité sur le fonctionnement de notre commune, contrairement aux promesses de campagne qui avaient été faites, il y a maintenant deux ans.

M. DESERVETAZ : Pour répondre à Monsieur SEEMULLER sur l'augmentation de la fiscalité, nous l'assumons parce qu'il faut vous rappeler l'état des finances quand on a pris en 2014. Et, suite à l'audit fait par la société Finance Consult, il nous était préconisé d'augmenter beaucoup plus. Le Maire a fait un choix de sagesse, mais de prévoyance. Là, on parle de 2015, mais, en 2016, il va nous manquer encore 1,8 M€; en 2017, il nous manquera plus de 900 000 €. Il fallait prendre cette décision au début. Et, si vous avez bien remarqué, Monsieur le Maire ne pense pas vraisemblablement augmenter les impôts jusqu'à la fin, alors que bien des communes - et vous l'avez fait remarquer à Paris, au Congrès des Maires - tirent la sonnette d'alarme, elles n'y arrivent plus. Nous, nous sommes peut-être un peu en avance, nous avons été prévoyants, en espérant que l'on arrive à rétablir les comptes et à garder cet autofinancement nécessaire pour les investissements de demain.

M. DALMAS : Avant de passer au vote, j'aimerais faire deux commentaires après avoir pris connaissance de tous ces chiffres.

Premier commentaire : je pense que nous devrions nous réjouir collectivement des résultats obtenus en 2015. Un chiffre est particulièrement significatif : l'épargne nette. C'est la dernière ligne du compte de résultat, quand on a tout payé, etc. Le montant d'épargne nette, cette année, est de 8,5 M€. C'est un résultat excellent. Est-ce qu'il est trop élevé ou pas ? Il n'est pas trop élevé. Dans les années écoulées - je m'adresse aux anciens -, nous étions tombés à des niveaux d'épargne nette autour de 2 à 3 M€.

Je vous rappelle que cette épargne nette a une fonction principale : financer les investissements. En gros, nous faisons 15 à 17 M€ d'investissements, et sur ce montant total d'investissements, il y en a 6 ou 7 qui sont la maintenance du patrimoine existant. C'est-à-dire que, si l'épargne nette est inférieure, nous ne sommes même pas capables de maintenir le patrimoine. Pour apprécier ce chiffre de 8 M€, il faut bien avoir cela en tête. Ce n'est pas peu ou beaucoup, c'est par rapport à quoi ? Ce chiffre de 8 M€ était un bel objectif ; il est atteint. Je pense que c'est le résultat d'un effort collectif. Ce n'est pas majorité, opposition, nous y avons tous contribué, les équipes aussi. Nous pouvons vraiment nous réjouir de ce résultat qui est tout à fait honorable.

Deuxième commentaire : de nombreuses actions ont été prises pour arriver à ce résultat, mais il y avait un élément adverse très important qui est la baisse de la dotation globale de fonctionnement. Pendant que nous faisons tout cela, la dotation globale de fonctionnement, qui était en 2013 de 13,8 M€, n'était plus que de 11 M€ en 2015. En effet cumulé, cela signifie que nous avons déjà perdu 4 M€ de dotation globale de fonctionnement.

Je voudrais souligner ces deux chiffres très significatifs : un excédent de fonctionnement de bon niveau à 8 M€, malgré une perte de ressources de 4 M€ ; ce qui rendait l'exercice encore plus difficile.

Dans les nuances, chacun peut apprécier, mais il faudrait que l'on se réunisse autour de ce partage de la situation financière de la Ville d'Hyères. Je pense vraiment que ce résultat mériterait un vote unanime de l'Assemblée. Ceci n'empiète pas sur une évaluation que font les uns ou les autres, que je respecte complètement. Mais, nous avons véritablement un résultat dont nous pouvons être légitimement fiers. Et si nous laissons un peu de côté nos différences dans les détails ou les orientations ?

En plus, je pense que ce serait un joli geste vis-à-vis de notre environnement de montrer, notamment aux autres communes de TPM qui sont empêtrées dans des problèmes financiers complexes, que, à Hyères, nous sommes capables, de temps en temps, d'abandonner des postures, qui sont par ailleurs respectables, et de se rassembler sur des choses importantes. Si nous pouvions être unanimes sur ce résultat, je pense que cela honorerait cette Assemblée.

M. ROUX : C'est vrai ! Et c'est un ancien adjoint aux Finances qui parle !

M. DONZEL : En parallèle, parce qu'il est bien de donner deux chiffres, mais on a simplement oublié de donner le troisième chiffre : l'augmentation des impôts. Quelle est la part de cette augmentation des impôts dans cette épargne nette ?

Quand j'ai une main comme ceci et que je la tourne, ce n'est pas la même main, je ne la vois pas de la même façon. On peut toujours regarder les chiffres d'un côté ou d'un autre. Vous avez présenté d'une façon qui n'est pas la mienne. Mais, d'un autre côté, vous n'avez pas présenté non plus l'augmentation des impôts.

M. DESERVETAZ : C'était dans la fiscalité.

M. DONZEL : Il n'a présenté que deux chiffres, il manque le troisième qui est le complément à ces deux premiers.

M. ROUX : Monsieur DONZEL, on ne s'énerve pas !

M. DONZEL : Je ne m'énerve pas. J'ai l'habitude de parler fort devant 400 élèves.

M. DALMAS : L'augmentation de la fiscalité participait au redressement nécessaire des comptes de la Ville. Sans l'augmentation de la fiscalité, nous n'aurions pas pu obtenir ce niveau d'épargne qui n'est pas excessif, qui est naturel. Chacun pense ce qu'il veut, c'est tout à fait légitime. Un ensemble d'actions a été mené, la fiscalité en

faisait partie, les économies aussi. C'est l'ensemble de ces dispositions qui a permis d'obtenir ce chiffre.

M. DONZEL : Je vous comprends, mais j'aurais aimé avoir les trois chiffres en même temps.

Mme ANFONSI : Je voudrais dire à Monsieur DALMAS que cela fait plaisir de reconnaître que Monsieur DESERVETAZ est meilleur que vous...

M. DALMAS : Je reconnais tout à fait les qualités de mon collègue.

M. ROUX : On ne va pas rentrer dans ces querelles.

M. SEEMULLER : Le débat est très courtois, et je vous en remercie, Monsieur le Président. Je voudrais dire à Monsieur DALMAS que ce n'est pas une opposition de style, on ne prend pas des postures. Je pense que vous êtes, comme moi, très conscient que l'on atteint aujourd'hui, sur la question de la fiscalité à Hyères, une limite qui n'est plus tolérable. Le problème de la dépense publique et le problème de la recette, c'est la capacité des Hyérois à payer des impôts. Quand on augmente deux fois de 5 %, quand le Département augmente de 19 %, c'est extrêmement lourd. Nous sommes à la limite, nous créons des situations de très grande fragilité. Je pose une question dans ce sens sur la pauvreté. Ce n'est pas une vue de l'esprit. Je ne veux surtout pas en faire un débat politique.

M. ROUX : C'est vrai, Monsieur SEEMULLER, que notre Président a baissé les impôts en France. Vous n'avez qu'à voir votre feuille d'impôt, et vous verrez que l'on est loin de ce que le Gouvernement a imposé aux Français. Sans parler des baisses... On ne fait pas de politique. C'est un budget communal, on ne va pas y passer...

M. SEEMULLER : Ne nous amenez pas sur un autre terrain parce que je pense qu'il sera glissant pour tout le monde, surtout pour ceux qui aspirent à prendre le pouvoir et qui font aujourd'hui des promesses qui vont beaucoup plus loin en termes d'économies. On ne parle pas de 50 milliards, mais de 100 milliards. Mais, fermons la parenthèse parce que ce n'est pas l'objet. Ce n'est pas une opposition de style. Ce sont des choix que vous avez faits ; je les respecte.

Nous allons avoir, dans ce Conseil, deux choix à faire : le musée et Jausiers. Nous avons deux possibilités d'investissement et, pour moi, c'est un défi.

M. ROUX : On n'y est pas encore. Et puis, on rachète aussi. Vous avez vu que, dans le Conseil municipal, on rachète également du foncier.

M. DESERVETAZ : Un mot de synthèse : l'effort qui a été fait permettra, selon toute vraisemblance, de supprimer toute augmentation des taux d'imposition dans les années à venir.

M. ROUX : Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, nous allons donc mettre aux voix le Compte administratif.

ADOPTÉE PAR 31 VOIX

13 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

M. DESERVETAZ : Sur ce vote contre, je vous dis mon sentiment : ce n'est pas un vote contre le Compte administratif que vous faites, vu le résultat qui fait ressortir une amélioration significative des finances de la Ville, c'est un vote contre une personne : le député-maire de la Ville d'Hyères, Jean-Pierre GIRAN.

M. KBAIER : On ne vous permet pas de dire cela, Monsieur DESERVETAZ.

M. DESERVETAZ : C'est mon sentiment.

M. KBAIER : Vous auriez pu le garder pour vous.

M. DESERVETAZ : Je vous le dis quand même. Les sentiments, c'est fait pour les dire.

Mme ANFONSI : C'est ridicule, comme l'a taxé Monsieur le Premier adjoint.

Mme COLLIN : Je voudrais essayer de mettre tout le monde d'accord, mais j'ai peur de ne pas y arriver, en disant que le vote contre par rapport à ce Compte administratif est bien fondé par rapport à la fiscalité. On n'est ni pour ce Gouvernement ni pour le précédent, donc nous sommes plus à l'aise. C'est vraiment par rapport à la sur-fiscalité à Hyères.

Je rappelle évidemment qu'une Ville comme Fréjus qui a le même nombre d'habitants que Hyères, à 2 000 habitants près, n'a pas augmenté sa fiscalité, avec un endettement énorme. Ce sont des choix.

M. ROUX : Elle avait hérité d'une bonne gestion précédente.

Nous allons passer aux Comptes administratifs des ports.

M. DESERVETAZ : Si vous êtes d'accord, nous allons faire les Comptes administratifs de tous les ports à la suite.

AFFAIRE N° 9 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – PORT D'HYÈRES LES PALMIERS – Compte administratif 2015

M. DESERVETAZ : L'exercice 2016 se clôture avec un excédent de 1 134 115 €

Le ratio de désendettement s'établit à 6,5 ans, signe de très bonne santé financière sur une échelle allant jusqu'à 10 ans.

Les charges de la dette rapportées aux dépenses réelles de fonctionnement ne sont que de 4 %.

824 000 € ont été réalisés en dépenses d'équipement, financés intégralement par des ressources propres.

AFFAIRE N° 10 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – PORT DE L'AYGUADE – Compte administratif – Exercice 2015

M. DESERVETAZ : L'exercice 2015 se clôture avec un excédent de 138 503 €.

Le ratio de désendettement s'établit à un an.

Les charges de la dette rapportées aux dépenses réelles de fonctionnement ne sont que de 2 %.

150 000 € ont été réalisés en dépenses d'équipement, financés par des ressources propres.

AFFAIRE N° 11 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – PORT DE LA CAPTE – Compte administratif – Exercice 2015

M. DESERVETAZ : L'exercice 2015 se clôture avec un excédent de 52 302 €.

Le ratio de désendettement s'établit à 5,5 ans.

Les charges de la dette rapportées aux dépenses réelles de fonctionnement sont de 13 %.

110 000 € ont été réalisés en dépenses d'équipement, financés en partie par un emprunt de 40 000 € et une part majoritaire de ressources propres.

AFFAIRE N° 12 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – PORT AUGUIER – Compte administratif – Exercice 2015

M. DESERVETAZ : L'exercice 2015 se clôture avec un excédent de 59 039 €.

Le ratio de désendettement s'établit à 2,2 ans.

Les charges de la dette rapportées aux dépenses réelles de fonctionnement sont de 8 %.

72 000 € ont été réalisés en dépenses d'équipement, financés par des ressources propres.

Pour conclure sur ces budgets des ports, il faut préciser que ceux-ci ont été soumis à l'impôt sur les sociétés avec, pour 2015, une dépense de 250 000 € et la régularisation de 2014 pour 329 000 €.

M. ROUX : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix ces délibérations.

ADOPTÉES PAR 31 VOIX

8 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN,

5 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

AFFAIRE N° 13 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – EAU – Compte administratif – Exercice 2015

M. DESERVETAZ : L'exercice 2015 se clôture avec un excédent de 1 167 731 €.

Les principales dépenses d'exploitation sont :

- Le transport d'eau sur l'île de Porquerolles qui s'est élevé à 182 000 €.
- La redevance de prélèvement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour un montant d'environ 364 857 €.
- 53 600 € ont été réalisés en dépenses d'équipement, financés par des ressources propres.

M. ROUX : S'il n'y a pas de question, je mets aux voix cette délibération.

ADOPTÉES PAR 31 VOIX

8 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN,

5 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

AFFAIRE N° 14 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Construction, vente et entretien de caveaux dans les cimetières – Compte administratif 2015

M. DESERVETAZ : L'exercice 2015 se clôture avec un excédent de 34 316 €.

M. ROUX : Pas de question ? Je mets cette délibération aux voix.

ADOPTÉES PAR 31 VOIX

8 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN,

5 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

(Retour de Monsieur le Député-Maire)

AFFAIRE N° 15 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Ville d'Hyères les Palmiers – Affectation des résultats de l'exercice 2015

M. DESERVETAZ : Le Conseil, après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de la Ville d'Hyères, a constaté un excédent de fonctionnement de 12 796 062,07 €.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Besoin de financement : 2 768 742,95 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement : 3 952 151 €
- Affectation au compte 1068 : 6 520 893,95 €
- Report du solde de fonctionnement : 6 275 168 €

M. LE DEPUTE-MAIRE : Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix cette délibération.

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

13 ABSTENTIONS: Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie- Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

AFFAIRE N° 16 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port d'Hyères les Palmiers – Affectation des résultats de l'exercice 2015

M. DESERVETAZ :

- Besoin de financement : 100 879,52 €
- Solde des restes à réaliser : 395 840 €
- Affectation au compte 68 : 496 719,52 €
- Report du solde d'exploitation : 738 304,59 €

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

13 ABSTENTIONS: Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie- Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

AFFAIRE N° 17 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port de l'Ayguade – Affectation des résultats de l'exercice 2015

M. DESERVETAZ :

Besoin de financement : 38 263,03 €

Solde des restes à réaliser sur les investissements : 72 500 €

Couverture du besoin de financement : 110 763 €

Report du solde d'exploitation : 66 003 €

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

13 ABSTENTIONS: Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie- Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

**AFFAIRE N° 18 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port de La Capte –
Affectation des résultats de l'exercice 2015**

M. DESERVETAZ :

- Financement garanti : 1 016,75 €
- Reste à réaliser sur investissement : 9 331,58 €
- Couverture du besoin de financement : 55 348,33 €
- Report du solde d'exploitation : 42 970,12 €

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

13 ABSTENTIONS: Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie- Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

**AFFAIRE N° 19 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port Auguier –
Affectation des résultats de l'exercice 2015**

M. DESERVETAZ :

- Besoin de financement : 20 052,85 €
- Couverture des besoins de financement : 20 052,85€
- Report du solde d'exploitation : 59 039,05 €

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

13 ABSTENTIONS: Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie- Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

AFFAIRE N° 20 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières – Affectation des résultats de l'exercice 2015

M. DESERVETAZ :

- Financement : 28 486,69 €
- Couverture des besoins de financement : 28 486,81 €
- Report du solde d'exploitation : 34 315,70 €

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

13 ABSTENTIONS: Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie- Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

AFFAIRE N° 21 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Ville d'Hyères les Palmiers – Budget supplémentaire – Exercice 2016

M. DESERVETAZ : Le Budget supplémentaire de la Ville s'établit à 6 014 455 € en fonctionnement, et 13 624 338 € en investissement. Les dépenses réelles de fonctionnement n'augmentent que de 0,6 % par rapport au Budget primitif (597 000 €).

Les principaux mouvements budgétaires sont :

En dépenses de fonctionnement :

On observe un autofinancement supplémentaire de 5,2 M€, résultat de la gestion 2015, venant se rajouter aux 4,7 M€ déjà prévus au Budget primitif, ce qui porte le virement à la section de fonctionnement à 9,9 M€. Il était de 8,5 M€ en 2015.

Principales variations :

Diminution des charges à caractère général (chapitre 011) : - 118 412 € :

Principalement, les dépenses des déchets urbains (- 300 000 €, baisse due à la suite de la révision des prix), des consommations d'électricité et de carburant.

Augmentation sur certains postes :

- 60 000 € pour l'achat de fournitures, afin d'effectuer des travaux en régie.
- 80 000 € de locations immobilières.
- Chapitre 14 : atténuation de produits pour 750 000 €

Il s'agit de la régularisation de la taxe de séjour 2015 reversée à l'Office du Tourisme pour 160 000 €. Mais, surtout, du remboursement des dégrèvements de la majoration de la taxe foncière non bâtie pour 590 000 € qui fait suite au remboursement de 300 000 € déjà effectué en 2015.

En recettes de fonctionnement :

Outre la reprise du résultat 2015 qui s'élève à 6 275 168 €, on enregistre des diminutions de dotations suite à leur notification, en particulier :

- - 278 176 € : dotation de compensation TPM.
- - 236 400 € de DGF.
- - 318 900 € : allocation compensatrice de taxe d'habitation.

En investissement :

Reprise du résultat déficitaire de 2 568 743 €, auquel se rajoute le besoin de financement des restes à réaliser pour 3 952 151 €, couverts par une affectation en recettes d'investissement de 6 520 894 €.

Dépenses d'investissement :

Des réajustements ont été opérés et des dépenses nouvelles d'équipement ont été ajoutées à hauteur de 3 587 673 € :

Travaux de voirie : 2 200 000 € :

- ✓ enfouissement des réseaux d'éclairage et élargissement rue Jean Natte,
- ✓ enfouissement des réseaux et réfection rue Victor Hugo,
- ✓ reprise des chaussées chemin Saint-Lazare,
- ✓ aménagement voie abords du CRAPA aux Borrels,
- ✓ requalification rue Emile Rimbaud,
- ✓ stationnement rue Escoffier,

- ✓ réfection rue Paul Bourget,
- ✓ trottoir avenue Victoria,
- ✓ création accès maternelle Arcadie, plus création pluvial école Almanarre,
- ✓ réfection parking maternelle Arcadie, plus installation éclairage,
- ✓ étude et définition des mobiliers urbains.

Travaux du réseau pluvial rue Soldat Ferrari (phase 4) : 1 200 000 €

Acquisition propriété limitrophe site Olbia : 495 000 €

Recettes d'investissement :

Cessions de baux pour un montant de 1 006 000 € qui sont déjà réalisées et encaissées : 2 lots de La Capte, 2 lots de l'Ayguade, 1 lot au Pousset.

On retrouve les 5 245 000 € d'autofinancement, ces recettes permettent de diminuer l'emprunt de 2 610 000 €

M. LE DEPUTE-MAIRE : Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix ce Budget supplémentaire.

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

10 CONTRE: Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DELPERUGIA,
3 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 22 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port d'Hyères les Palmiers – Budget supplémentaire – Exercice 2016

M. DESERVETAZ :

- Résultat : 538 000 €
- Autofinancement : 411 000 €
- Diminution de l'emprunt : 624 000 €

**AFFAIRE N° 23 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port de l'Aiguade –
Budget supplémentaire – Exercice 2016**

M. DESERVETAZ :

- Résultat : 66 000 €
- Autofinancement : 32 000 €
- Suppression de l'emprunt : 16 000 €

**AFFAIRE N° 24 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port de La Capte –
Budget supplémentaire – Exercice 2016**

M. DESERVETAZ :

- Résultat : 43 000 €
- Autofinancement : 26 000 €
- Suppression de l'emprunt : 20 200 €

**AFFAIRE N° 25 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port Auguier –
Budget supplémentaire – Exercice 2016**

M. DESERVETAZ :

- Résultat : 59 000 €
- Autofinancement : 24 000 €
- Suppression de l'emprunt : 50 000 €

A noter sur les budgets des ports, hormis l'Aiguade, des écritures pour la renégociation d'emprunts avec le Crédit Agricole :

- Port d'Hyères : réaménagement d'un prêt dont le capital restant dû est de 2 254 000 €, avec un taux qui passe de 4,65 % à 2,44 %.
- Port de La Capte : capital restant dû 28 500 €, taux passant de 4,38 % à 1,29 %.
- Port Auguier : capital restant dû 11 600 €, taux passant de 4,38 % à 1,29 %.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ? Je mets ces délibérations aux voix.

ADOPTÉES PAR 32 VOIX

8 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Yves KBAIER, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame
Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT,
Monsieur Eric FELTEN,

5 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick
COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur William
SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

**AFFAIRE N° 26 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Eau – Budget
supplémentaire – Exercice 2016**

M. DESERVETAZ :

- Résultat : 609 700 €
- Autofinancement : 569 800 €, permettant la suppression de l'emprunt du même montant.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ? Je mets cette délibération aux voix.

ADOPTÉES PAR 32 VOIX

8 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Yves KBAIER, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame
Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT,
Monsieur Eric FELTEN,

5 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick
COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur William
SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

**AFFAIRE N° 27 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Construction, vente
et entretien de caveaux dans les cimetières – Budget supplémentaire –
Exercice 2016**

M. DESERVETAZ :

- Résultat : 34 000 €
- Essentiellement des opérations d'ordre concernant la gestion des stocks.

ADOPTÉES PAR 32 VOIX

8 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN,

5 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

AFFAIRE N° 28 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget principal – Autorisation de programme n° 1601 « Aménagement du musée dans l'ex-Banque de France »

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Les autorisations de programme permettent d'avoir une visibilité là où les seuls crédits de paiement annuels ne le permettent pas et où on débite, chaque année, de façon prévisionnelle, l'autorisation de programme globale.

Mme COLLIN : D'une prévision présentée au Conseil municipal, le 19 février dernier, à hauteur de 3,5 M€ en tout, nous sommes passés à 4,2 M€ pour la Banque. Autant l'intérêt culturel du site d'Olbia s'étend au-delà de notre ville, et c'est pourquoi l'Etat, la Région et le Département contribuent à la restauration et à la valorisation du site, autant ce musée coûte 4,2 M€ à la charge de la commune.

En cette période de matraquage fiscal de la population par l'Etat, le Département et la Ville réunis, nous pensons que cet argent serait bien mieux employé à la satisfaction des besoins plus urgents à combler.

En effet, la demande de ce musée n'est-elle pas, de surcroît, un peu élitiste et ne vise-t-elle pas à contenter, en dehors de Monsieur CARRASSAN bien sûr, une minorité de personnes ?

Notre groupe votera contre cette mesure qui ne satisfait pas l'intérêt général et n'est pas prioritaire, dans le contexte économique actuel.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Si Benoît GROULT était là, je pense qu'elle aurait adhéré.

M. SEEMULLER : Nous avons abordé plusieurs fois cette question de la Banque de France, vous connaissez notre position. Je voudrais être pratique avec vous. D'abord, qu'en est-il de la localisation du Centre d'interprétation ? Il devait être dans la Banque de France ; manifestement, elle va devenir un musée.

Deuxièmement, c'était 3,5 M€, c'est 4,2 M€. On va partir dans des investissements importants. Nous espérons que cette somme ne sera pas dépassée.

Troisième élément : on n'a pas d'idée sur le budget de fonctionnement global de cet équipement. Nous avons rappelé plusieurs fois que la médiathèque, la piscine coûtent beaucoup d'argent à la commune. On s'inscrit là dans une dépense qui va venir affecter le fonctionnement général. Cela va toucher, à mon avis, d'autres associations et d'autres dépenses culturelles. Donc, nous nous posons la question - mais, vous me direz que c'est trop tard : est-ce une priorité essentielle pour la Ville, et pourquoi pas une mutualisation avec TPM, comme on l'avait souhaité ?

M. CARRASSAN : Mes chers collègues, sur le montant que vous indiquez, qui aurait été de 3,5 M€ en totalité, il y a une erreur d'interprétation. Les 3,5 M€ qui ont été annoncés portaient sur les travaux, et non pas sur le programme d'ensemble.

La délibération qui est en jeu en ce moment est une autorisation de programme, donc elle comprend les travaux, mais aussi la maîtrise d'œuvre et quelques autres dépenses qui peuvent apparaître dans la fiche qui est jointe à la délibération.

Donc, pas de confusion possible : il n'y a pas d'augmentation en cours de route, tout est dans l'ordre à ce sujet.

D'autre part, vous m'interrogez sur le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine. Ce n'est pas vraiment le sujet ; à mes yeux, cela ne l'est même pas du tout. Mais, comme on l'a déjà dit, nous sommes heureux d'avoir le label « Ville d'art et d'histoire », et le Centre d'interprétation va avec, je dirais même qu'il aurait déjà dû exister pour avoir le label - c'est une anomalie que l'on a observée en chemin -, il sera bien réalisé. Il est en cours d'études, chemin faisant avec la Direction régionale des Affaires culturelles. Et, aujourd'hui, l'hypothèse qui prédomine est une installation au sein du Park Hôtel. C'est une étude en cours, donc je n'ai pas de réponse définitive. Mais, nous n'avons pas perdu de vue la nécessité de réaliser un Centre d'interprétation de l'architecture du patrimoine, conformément au label « Ville d'art et d'histoire ».

Quant aux coûts de fonctionnement que vous craignez, j'avais fait observer, lorsque nous avons défendu le projet scientifique et culturel, que, d'après les prévisions, il n'y aurait pratiquement pas d'augmentation de personnel, à une ou deux unités près, notamment dans le recrutement d'une attachée ou d'un attaché de conservation du patrimoine. Nous avons déjà une attachée de conservation sur le site d'Olbia, et il faudra un ou une attachée sur le site de l'ex-Banque de France. Ce recrutement est à l'étude ; il doit avoir lieu. Au-delà de celui-ci, nous avons le personnel à redéployer sur place. Il n'y aura donc pas de dérapage en ce qui concerne les dépenses de personnel.

Quant à la remarque qui consiste à dire qu'il y a d'autres priorités, nous estimons que la réalisation de ce Musée des Cultures et des Paysages dans l'ex-Banque de France est une propriété culturelle de la Ville, s'agissant de son patrimoine, de sa mise en valeur. C'est un grand projet qui ne vient pas pénaliser les autres priorités qui sont bien compréhensibles par tout le monde.

M. KBAIER : D'emblée, nous voterons contre cette délibération car, nous l'avons déjà souligné dans cette assemblée, cet aménagement est trop coûteux. Nous imaginons le coût exorbitant aussi du fonctionnement futur. Nous affirmons que seule la présence d'un CIAP dans ces locaux suffirait.

M. CARRASSAN : D'après ce que nous avons pu observer, le CIAP tel qu'il était projeté précédemment aurait coûté beaucoup plus cher. Je vous donne juste un repère, et je tiens les éléments à la disposition de quiconque : savez-vous à combien était estimée la maîtrise d'œuvre du CIAP par le maître d'œuvre qui avait concouru et qui avait été recruté ? Non ? 525 000 €. Un maître d'œuvre va être annoncé dans une prochaine délibération, au cours de la séance. Aujourd'hui, la maîtrise d'œuvre est à peine au-dessus de 300 000 €.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il faut rappeler que la maîtrise d'œuvre est un pourcentage du montant des travaux.

J'ajoute que je suis un peu déçu qu'une unanimité ne se dégage pas pour un investissement culturel, alors que la commune d'Hyères a un patrimoine architectural et un passé culturel que l'on sait. La culture n'est pas quelque chose qui rapporte comme une épicerie, mais cela a des effets externes positifs, majeurs. « Cela fera travailler », comme on dit. C'est un pôle d'attractivité. Ce n'est pas un mausolée que nous allons faire. C'est un musée présent, avec expositions temporaires.

Véritablement, comme il n'y a aucun espace culturel dans la ville d'Hyères, la Villa Noailles étant très particulière et très ciblée, je crois que c'était une nécessité. Il y avait eu une orientation, que je respecte, qui était celle d'y loger un CIAP qui aurait été une sorte de plateforme d'orientation sur l'ensemble du patrimoine local et touristique. Il y a une autre orientation que j'assume pleinement, mais, jamais, j'espère dans l'esprit de quiconque, la Banque de France, qui avait été achetée par Monsieur RITONDALE, avait vocation de rester en l'état, c'est-à-dire fermée. Comme d'ailleurs beaucoup de choses. Cela me rappelle la Maison du Commandant à Porquerolles, etc. Quand on achète un bien patrimonial, c'est pour en faire quelque chose d'utile et de rayonnant. C'est notre action sur Porquerolles où les travaux de la Maison du Commandant démarreront en 2016. C'est notre action sur la Banque de France, avec une différence sur le projet, mais l'idée qui pourrait être dans l'esprit de certains « on a le bâtiment, on est content et on n'en fait rien » n'est pas partagée par la majorité.

Je vais donc vous demander de délibérer sur cette autorisation de programme.

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

13 CONTRE: Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick

COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

C'est, néanmoins, ce projet de Musée des Cultures et du Paysage qui rentre dans l'autorisation de programme à la majorité.

**AFFAIRE N° 29 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget principal –
Autorisation de programme n° 1602 « Restauration et valorisation du site
archéologique d'Olbia »**

M. DESERVETAZ : Je vous propose d'ouvrir une autorisation de programme « Restauration et valorisation du site archéologique d'Olbia », d'un montant total de 770 000 €, telle que décrite dans le tableau annexé à la présente.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, j'ai envie de vous interroger sur cette question parce que le site d'Olbia est un site qui a toute référence, un travail de fond, et qui a un sens. On va parler du déclassement de Jausiers tout à l'heure. J'ai envie de mettre en balance l'assurance que Jausiers continuera d'être le centre de vacances des Hyérois.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Attendez que l'ordre du jour l'appelle.

M. SEEMULLER : A ce moment-là, on peut s'engager. Je trouve que l'on est en train de mettre beaucoup d'argent sur toute une série de projets qui pourraient avoir leur sens, mais qui affectent directement un investissement réel, aujourd'hui, qui est Jausiers, qui a une histoire et qui correspond à un vrai besoin. Pour notre groupe, c'est un problème sérieux et de fond.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vous demande de délibérer.

ADOPTÉE PAR 43 VOIX

2 ABSTENTIONS : Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

Une chose me vient à l'esprit en parlant du Musée des Cultures et des Paysages : que serait la vie culturelle à Toulon s'il n'y avait pas le Théâtre Liberté ? Sauf à considérer que c'est une erreur. Et encore n'a-t-il aucune valeur patrimoniale, dans un immeuble banal. Que serait Sanary s'il n'y avait pas le Théâtre Galli ? Que serait La Seyne s'il n'y avait pas la Villa Tamaris Pacha ? Ce n'est quand même pas une ambition démesurée que la Ville d'Hyères puisse avoir également ce potentiel. Nous ne sommes pas des infirmes culturels.

AFFAIRE N° 30 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Demande globale d'aides financières au Département du Var pour l'année 2016 au titre de l'investissement

M. DESERVETAZ : Les services du Département souhaitent être en possession d'une délibération du Conseil municipal portant demande d'aides financières relatives aux opérations d'investissement pour lesquelles un concours financier est sollicité sur la base de 30 % du montant hors taxes. La liste des opérations d'investissement pour l'année 2016 sollicitées auprès du Département est jointe à la délibération.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est une délibération habituelle. Nous proposons, pour 1 M€, en espérant atteindre au plus près ce chiffre, pour 30 % de chaque opération subventionnée par le Conseil départemental.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 31 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Demande de fonds de concours communautaires à Toulon Provence Méditerranée pour l'année 2016 au titre de la poursuite d'aménagement du chemin du Plan du Pont et de l'aménagement de la place Gabriel Péri

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Y a-t-il des observations ?

Mme DEL PERUGIA : J'ai une question par rapport à la place Gabriel Péri qui est quasiment terminée. Nous avons observé la disparition des deux bornes électriques pour l'alimentation des voitures électriques, bornes qui d'ailleurs ne fonctionnaient pas depuis un certain temps. Il y en avait 5 sur Hyères, il en reste 3 : 2 au port qui fonctionnent et qui sont appréciées, 1 privée à Leclerc. Est-ce qu'elles vont être déplacées pour être mises ailleurs ?

M. ROUX : Il y en a 4 au port.

Mme DEL PERUGIA : Oui, 2 bornes, deux et deux pour 4 voitures. On est d'accord.

Le PLU préconise de passer de 22 stations à 150 en 2025, donc les centres-villes vont être forcément sollicités. Est-ce que vous comptez réinstaller les bornes qui ont disparu ailleurs ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je n'y suis pas opposé. On regardera le degré d'utilisation et, si nécessaire, on les remettra.

Mme DEL PERUGIA : Dans les sites collaboratifs des utilisateurs, il est dit : « Ne pas venir à Hyères en voiture électrique parce que l'on ne peut plus en repartir ».

M. LE DEPUTE-MAIRE : Avez-vous beaucoup de personnes qui vous écrivent pour cela ?

Mme DEL PERUGIA : C'est sur les sites collaboratifs où vous voyez les commentaires des utilisateurs.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous en prenons bonne note : effectivement, il faut qu'elles soient dispersées sur la commune de façon équilibrée. Notre préoccupation était surtout d'éviter qu'un parc dissimule l'obélisque ou que les voitures empêchent de voir le parc. Mais, vous avez raison : ce n'est pas un détail.

Mme ANFONSI : En réaménageant la place Péri, combien de places de parking supprimez-vous ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je crois que c'est 4 places.

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote la demande de fonds de concours à TPM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 32 – S.I.G. – Fiscalité locale – Taxe foncière sur les propriétés non bâties – Majoration forfaitaire de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous devez vous rappeler de la décision prise par le Gouvernement de taxation du foncier non bâti, qui conduisait, au-delà de 25 % de majoration, à grever de 5 € par mètre carré pendant deux ans, et de 10 € par mètre carré ensuite, les terrains fonciers non bâtis. Ce qui se traduisait par des catastrophes personnelles et économiques. Il suffit de faire le calcul : quelqu'un qui avait 10 000 m² aurait eu droit à payer à terme 100 000 € supplémentaires, et quelqu'un qui avait un potager non construit dans une zone constructible se trouvait en difficulté.

Beaucoup d'interventions ont eu lieu - et je n'en étais pas absent - auprès du secrétaire d'état au Budget. Elles ont relativement abouti. Dans l'article 62 de la loi de Finances 2015, il a été décidé de revenir sur les obligations précédentes. Désormais, c'est une nouvelle majoration forfaitaire de 3 € par mètre carré qui a été décidée. Mais, en laissant la possibilité aux communes d'être un peu en deçà ou un peu au-delà entre 1 € et 5 €

Dans la logique de ce que j'avais présenté, soutenu et défendu, je propose au Conseil municipal d'avoir la majoration la plus basse possible : 1 € par mètre carré. Je crois que l'objectif, qui peut apparaître louable a priori, qui consiste à dire qu'il ne faut pas qu'il y ait de stockage excessif de terrains, eu égard aux besoins notamment de logements sociaux, était maladroit. Les gens se précipitaient pour déposer un permis de construire mal fini pour échapper à la taxation. Il vaut mieux donner du temps et faire des opérations cohérentes. Je fais donc cette proposition.

M. DONZEL : Monsieur le Maire, est-ce que vous avez une idée pour les prochaines années ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je sais bien que l'on n'est jamais sûr de la continuité en matière de décision gouvernementale, mais je crois que, là, c'est définitif. Vous savez, le définitif est fait pour changer en matière de loi de Finances. Mais, là, honnêtement, le Gouvernement est revenu sur sa décision ; je crois qu'il faut en prendre acte et le remercier, même s'il y a quand même ce supplément de 1 € par mètre carré. Je ne crois pas que cela va changer dans la loi de Finances 2017.

M. DONZEL : Vous avez plus de chance que nous d'avoir une petite idée.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je ne crois pas. Je ne suis pas sûr que, parfois, le Premier ministre ait l'idée de ce que veut le Président, et réciproquement. Vous imaginez : un député lambda...

Je vous propose 1 € par mètre carré, qui est le niveau le plus bas possible. Je vous rappelle l'impact que cela a eu d'ailleurs sur le Budget supplémentaire puisque nous avons dû acquitter, en tant que propriétaire foncier, une taxe importante. De la même façon, nous avons remboursé les impôts qui étaient rentrés, même si nous avons en amont multiplié les dérogations et les interprétations pour éviter des catastrophes. Je rends hommage à Monsieur Michel AUBERT qui a fait un travail considérable.

M. DONZEL : Je ne savais pas que les collectivités territoriales étaient imposées sur leurs terrains à bâtir inutilisés. Ce n'est pas mal.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je mets au vote cette délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Permettez-moi de passer à la délibération n° 62 pour revenir à la n° 33, dans la mesure où l'on achète avant de demander une subvention.

La délibération n° 33 ayant le même fond, je vous demanderai de délibérer sur les deux.

AFFAIRE N° 62 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – 3168, route de l'Almanarre – Acquisition propriété SCI JUPITER – Parcelle EI 47

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

M. DONZEL : En regardant la carte de ce terrain, on a une maison qui est toute seule sans terrain annexe, et il y a apparemment une propriété cadastrée EI 99 qui, si elle n'est pas à la Mairie, ne présente pas d'intérêt. Est-ce que l'on peut savoir si la propriété, qui se trouve accolée à cette SCI JUPITER que l'on veut acheter, est déjà propriété de la commune ? Ou avons-nous l'intention de l'acquérir ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : A ma connaissance, il y a continuité territoriale sur le site avec cette maison.

M. DONZEL : Il y a un terrain EI 99 qui n'est pas répertorié - je n'ai pas eu le temps d'aller rechercher au cadastre -, et j'aimerais bien savoir s'il fait partie du patrimoine de la commune, sinon la EI 47 est toute seule dans son coin.

M. OZENDA : Je ne pense pas, mais je n'ai pas le cadastre sous les yeux.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous vérifierons parce qu'un enclavement serait un problème.

Mme DEL PERUGIA : Monsieur DONZEL a raison : il y a effectivement un grand terrain à côté.

J'ai trouvé cette maison très chère. On m'a expliqué que les Domaines l'avaient estimée encore plus cher. Mais, quand on regarde la maison, elle n'a vraiment rien, elle est très ordinaire.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce n'est pas une maison de caractère, vous avez raison.

Mme DEL PERUGIA : Pas du tout. Bien sûr, elle est placée sur le bord de la plage de l'Almanarre, mais elle est quand même sur le bord de la route.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je précise que l'estimation des Domaines est à 610 000 €. Donc, nous ne l'avons pas surpayée. En tout cas, c'était une exigence compte tenu de l'utilité. Mais, nous n'avons pas acheté la maison pour la maison, même si cela peut permettre un développement du fonctionnement d'Olbia. C'est la localisation qui est totalement stratégique. Il ne peut pas y avoir d'entrée d'Olbia s'il n'y a pas cette maison. C'est tout à fait décisif.

J'ajoute que nous demanderons au Conseil départemental d'avoir la disponibilité du parking qui se trouve devant parce qu'il faut un ensemble. Olbia est quand même un site exceptionnel pour la commune d'Hyères, mais on ne le voit pas, on passe devant. Il y a eu une réflexion de la clôture significative et intéressante, mais il faut que ce site, qui accueille plusieurs milliers de visiteurs et où des manifestations sont organisées, puisse avoir une vie digne de son potentiel. C'est l'un des plus beaux

sites archéologiques de Méditerranée, en tous les cas celui où il y a une ville grecque totalement conservée dans son périmètre. C'est exceptionnel et reconnu comme tel. C'est véritablement un centre d'intérêt majeur. Il faut, je crois, se doter de tous les moyens pour le valoriser. Cette maison du docteur Gaudet - je salue sa mémoire puisqu'il nous a quittés et c'était un ami - empêche de créer une entrée et une circulation. D'autre part, vous savez très bien que l'on ne va pas construire des bâtiments supplémentaires sur le site d'Olbia ; nous avons besoin d'espaces car nous sommes contenus et très contraints.

Je crois que c'est une opportunité qu'il convient de ne pas laisser passer. Nous l'avons fait dans des conditions financières convenables. Ce n'était pas pour le cachet de la maison. Autrement, cela n'aurait pas été le même prix non plus.

Je vous confirme que la parcelle est à nous.

Je vous demande de délibérer sur cette acquisition, étant bien entendu que je souhaitais que la délibération n° 33 passe après puisque c'est une demande de subvention sur l'acquisition. Nous demandons 30 % de subvention au Conseil régional.

Si vous voulez, on délibère sur la n° 62 et la n° 33 en même temps.

**AFFAIRE N° 33 – CULTURE ET PATRIMOINE – Site archéologique d'Olbia –
Acquisition de la maison située 3168 route de l'Almanarre – Demande de
subvention au Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur**

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 34 – CULTURE ET PATRIMOINE – Site archéologique d'Olbia –
Travaux de conservation et valorisation – Demande d'autorisation de travaux
sur immeuble classé au titre des Monuments historiques – Autorisation à
Monsieur le Député-Maire de signer**

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération dans la continuité logique de l'autorisation de programme que nous avons votée il y a quelques instants.

Bien sûr, la délibération 33 commence en disant « le site archéologique d'Olbia, forteresse grecque ». Forteresse grecque dont les fondations sont intégralement conservées : c'est ce qui est unique en Méditerranée et, probablement, au-delà, et qui fait que l'intérêt de ce site dépasse largement les limites de la commune ; on pourrait parler d'un intérêt mondial sans excès. Pour les archéologues, en tous cas, c'est une évidence.

Il est bien naturel que sa mise en valeur soit un des grands projets de la commune, depuis que l'on étudie le site. La première étude dont je dispose date de 1987. Il y en a eu une en 2006 d'un architecte en chef des Monuments historiques, et tout le monde conclut que ce site manque cruellement d'une entrée qui assurerait sa plus grande visibilité.

Nous allons dans ce sens-là et, parallèlement, nous poursuivons les travaux d'urgence de consolidation des vestiges et leur mise en sécurité.

Une demande d'autorisation de travaux pour poursuivre ce chantier est nécessaire puisqu'il s'agit d'un immeuble classé au titre des Monuments historiques. Je vous propose d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer cette demande d'autorisation de travaux sur ce site majeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 35 – CULTURE ET PATRIMOINE – Rempart du Château – Tour Saint-Jean – Travaux d'entretien – Demande de permis de construire – Autorisation à Monsieur le Député-Maire de signer

M. CARRASSAN : Comme vous le savez, nous sommes attentifs à la Colline du Château. Une étude d'ensemble a été définie, pour la première fois, récemment, et nous poursuivons la restauration des Remparts.

Les derniers travaux portaient du Castel Sainte-Claire jusqu'à la Tour Ronde, et ensuite de la Tour Ronde à la Tour Saint-Jean. Il se trouve que, entre ces deux tours, on a découvert des archères qui étaient obstruées par la terre, par une végétation intempestive. Il faut les restituer. Mais, comme nous sommes sur un monument historique, il faut déposer un permis de construire et autoriser le maire à le demander.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 36 – CULTURE ET PATRIMOINE – ANIMATION – Programmation 2016 – Demande de subvention au Conseil départemental du Var

M. CARRASSAN : C'est une délibération qui revient chaque année depuis longtemps. Il s'agit d'une demande de subvention globale qui touche à la

programmation de la culture et de l'animation à Hyères, et qui est adressée au Conseil départemental.

Sont englobés dans cette demande les spectacles de la saison artistique de l'Auditorium, du Théâtre Denis, de l'Eglise Anglicane, pour le jeune public, les expositions sur les grilles de et à la Banque de France, à la Tour des Templiers, au Forum, à la Médiathèque, les pratiques de musiques actuelles, le centre Olbia.

Coût prévisionnel de ces manifestations : 320 000 € pour 2016. Nous demandons 30 % au minimum au Conseil départemental, et nous espérons, parce que nous le méritons, avoir bien davantage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 37 – ANIMATION – Programmation 2016 – Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de partenariat financier entre l'EPIC Tourisme et la commune

Mme BERNARDINI : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je sou mets cette délibération au vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 38 – ANIMATION – Convention de collaboration entre le CCAS et la Ville – Autorisation à M. le Maire de signer la convention

Mme BERNARDINI : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : En réalité -je crois que Monsieur KBAIER a pu l'expérimenter comme les autres membres du Conseil d'administration du CCAS -, il y a un jeune cuisinier au CCAS, qui est exceptionnel, et il est douloureux de ne pas lui permettre d'exprimer son talent. Il est très demandeur d'activités supplémentaires. Ce qui peut permettre à la commune d'avoir parfois des cocktails où l'on aura un cocktail exceptionnel au prix de la pizzas et des quiches, mêmes si je les apprécie. Cela permet de valoriser son talent et, à moindre coût, d'avoir quelque chose de qualité. C'est vraiment intéressant au plan humain et économique.

Mme BERNARDINI : Au niveau des économies, je peux indiquer que le coût d'un repas proposé dans le cadre de cette convention serait aux environ de 8,38 €, alors

qu'actuellement, nous l'avons autour de 10/11 €. Nous faisons une économie certaine.

M. SEEMULLER : Nous nous félicitons de cette initiative. Nous avons des gens de qualité, un cuisinier, une cuisine centrale, on va servir des repas. J'espère que cela va donner des idées à nos amis de la restauration scolaire puisqu'ils viennent de tout passer en sous-traitance. Peut-être que, à la Ville, on pourrait avoir une régie pour faire ce travail là, mais pour les enfants.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pour ce jeune cuisinier, je mets la délibération aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 39 – SPORTS – Convention tripartite relative à la mise à disposition d'équipements sportifs entre le Département, la commune et le collège Maintenon – Avenant n° 1

M. ROUX : (*Lecture de la délibération*)

Mme COLLIN : Cette sanction à l'égard des établissements privés sous contrat - car il s'agit bien d'une sanction - est injuste. En vertu de quels principes statue cette Cour d'appel administrative ? Les élèves des écoles privées sous contrat représentent quelle catégorie d'élèves ? Ne font-ils pas partie de l'Education nationale ? Pourquoi doivent-ils payer plus cher l'accès aux sports ?

Nous comptons sur vous, Monsieur le Maire - on en a débattu en commission -, pour trouver, avec le collège Maintenon, des compensations à ces 6 000 € qui risquent de se répercuter sur le budget des familles hyéroises dont les enfants fréquentent cet établissement.

En attendant, nous voterons contre.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous n'allons pas lancer un débat sur le public et le privé parce que ce serait sans fin. Je pense d'ailleurs qu'il convient de traiter dans la même considération les deux, même si les modalités de financement sont différentes et que l'enseignement privé est payant et l'enseignement public est gratuit. Dans tous les cas, nous avons des relations excellentes avec Maintenon. S'il y avait des difficultés, il y aurait d'autres modalités d'aider Maintenon dans une action qui viendrait compenser. C'est une convention proposée par le Conseil départemental qui a une politique que je respecte et que je comprends, eu égard aux problèmes financiers et à l'obligation qui est faite de financer prioritairement le secteur public puisqu'il est le constructeur des collèges.

M. ROUX : J'ajoute que la convention a déjà été signée avec le directeur de Maintenon.

Mme COLLIN : C'est ce que nous disions l'autre fois : comme cela a déjà été signé et payé, on voulait trouver une sorte de compensation. Pourquoi pas une récompense consécutive à un projet d'élèves ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous serons ouverts au problème de Maintenon. Je n'emploie pas le terme de compensation, mais nous trouverons quelque chose. Je vous remercie de votre sollicitude à l'égard de l'enseignement privé. J'espère qu'elle sera la même pour l'enseignement public.

M. COLLET : Pour compléter la réflexion de ma collègue, une petite question toute simple : quels sont les critères pour que ces établissements puissent être classés en quartiers prioritaires afin de bénéficier de la dispendieuse Politique de la Ville ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous allons le proposer. J'appréhenderais que cela réduise la fréquentation de Maintenon. Dans tous les cas, je préfère me battre pour que les quartiers prioritaires qui ont disparu, comme la Blocarde, les Bosquets et les Maurels, reviennent un jour dans le giron.

En tous les cas, cette convention est proposée. Je la mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 42 VOIX

3 CONTRE : Mme COLLIN, M. COLLET, M. EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 40 – SPORTS – Convention relative à la participation financière du Conseil régional pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux – Année scolaire 2015/2016

M. ROUX : *(Lecture de la délibération)*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 41 – SPORTS – Convention tripartite entre la Ville d'Hyères, le Conseil régional et le lycée de Costebelle pour l'utilisation du gymnase de Costebelle. Autorisation à M. le Maire de signer la convention

M. ROUX : *(Lecture de la délibération)*

Je dois dire que c'est une convention extrêmement bien menée par la Région. Madame MARINO, conseillère régionale, y a participé. Nous payons donc 13,99 € de l'heure pour l'utilisation de ce gymnase pour les sportifs, mais, en revanche, la Ville ne payera pas l'eau, l'électricité, le chauffage et le nettoyage. Ce qui nous donne à peu près, pour un gymnase comme les Rougières, 20 000 € de dépenses par an. Pour mémoire, en 2015, le fonctionnement du gymnase des Rougières était de 15 000 € en eau, 13 000 € en électricité, 35 000 € en chauffage, plus 10 000 € en nettoyage. Vous voyez donc que c'est un plus pour les sportifs hyérois, pour les associations et pour les écoles hyéroises.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pour information complémentaire, le fonctionnement des gymnases est important, et l'utilisation par convention des gymnases d'autres collectivités est utile. Pour le Golf Hôtel, le coût total annuel est de 217 000 €. Pour les Rougières : 200 000 €. Pour Jules Ferry : 151 000 €. Pour Keraudren : 57 415 €.

Chaque fois que ces opportunités se font jour, il vaut mieux une bonne convention plutôt que de construire un mauvais gymnase.

Je mets aux voix la délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 42 – SPORTS – SAOS HYÈRES TOULON VAR BASKET – Mise à disposition d'équipements sportifs – Saison 2015-2016 – Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de signer la convention avec la SAOS HTVB

M. ROUX : *(Lecture de la délibération)*

Pour la saison 2016/2017, nous devrions partir sur la même base : 7 à 8 matchs à l'Espace 3000.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 43 – ÉDUCATION – Indemnité représentative de logement pour les instituteurs (IRL) – Fixation du montant de l'IRL pour 2015

Mme MARINO : (*Lecture de la délibération*)

M. DONZEL : Est-ce que l'on peut avoir une idée du nombre d'instituteurs « restants » puisque la plupart sont passés professeurs des écoles, à la charge de la commune ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Le statut pour les professeurs des écoles doit être le même ?

M. DONZEL : Non, les professeurs des écoles n'ont pas d'indemnité à charge. C'est uniquement les instituteurs.

Mme MARINO : Je ne connais pas le nombre. Effectivement, le statut de professeur des écoles et des instituteurs est différent. Les instituteurs peuvent encore être logés dans des logements appartenant à la commune. En ce qui concerne les professeurs des écoles, ce n'est plus le cas. Les instituteurs logés sont de moins en moins nombreux. Je n'ai pas le chiffre exact en tête sur la ville ; je pourrai vous le donner par la suite.

M. DONZEL : Il y en a qui sont logés et d'autres qui ne le sont pas. Ils ont une indemnité. Est-ce que l'on peut avoir une idée de ce que cela va représenter pour le budget de la commune ? A l'heure actuelle, nous avons encore quelques instituteurs, plus beaucoup puisque la plupart sont professeurs des écoles, et on a retiré cette indemnité aux professeurs des écoles et augmenté leur niveau de rémunération.

M. LE DEPUTE-MAIRE : On me dit qu'il en reste 2.

Je mets cette délibération aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 44 – URBANISME – Convention de Projet Urbain Partenarial – Changement de destination d'un centre de formation des apprentis en résidence de tourisme sur les parcelles EY0007 et EY0008

M. LE DEPUTE-MAIRE : Suite à la vente du CFA à la société Caravelle, dont Belambra est une filiale, ils ont besoin d'une extension du réseau d'électricité. Dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial, ils prennent la totalité de l'extension en charge, soit 42 055,24 €. Il faut délibérer pour les y autoriser.

M. DONZEL : Monsieur le Maire, le Projet Urbain Partenarial n'intéresse que cet aspect « électricité » ? Il n'y a pas d'autres objets qui vont pouvoir se greffer dans cette idée du partenariat ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Là, c'est un projet spécifique.

M. DONZEL : Il n'y a pas d'autre éventualité dans ce projet-là pour d'autres objets ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Non. Je pense que c'est lié au fait que Belambra a une propriété contiguë et qu'ils doivent avoir besoin d'un raccordement pour le fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 45 – COMMANDE PUBLIQUE – ASSURANCES – Souscription du nouveau contrat « Assurance responsabilité civile » - Années 2017 à 2020 – Mise en appel d'offres ouvert

M. LE DEPUTE-MAIRE : Le marché relatif au contrat de responsabilité civile arrive à son terme au 31 décembre 2016. Il faut donc le relancer pour avoir la continuité des prestations. Il sera passé, pour l'année 2017, avec possibilité de reconduction expresse pour les années 2018 à 2020. Ces prestations sont estimées à un montant global de 400 000 €, soit 100 000 € TTC par an. Je précise que, dans cette nouvelle prestation, figure la protection des élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 46 – ÉCONOMIE ET HABITAT – Concession d'aménagement pour le Renouvellement Urbain du centre-ville 2012-2018. Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de signer l'avenant n° 2

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il s'agit des relations, pour l'opération Coeur de Ville, entre la commune et VAD. Le CRAC 2016 traduit la réorientation qui avait été souhaitée, aux termes de laquelle VAD se consacre essentiellement au Parcours des Arts et à la réhabilitation de bâtiments et de places. Vous avez donc en annexe les chiffres concernés et leur détail.

Je veux souligner la qualité du travail de VAD dans ces opérations ; c'est tout à fait remarquable.

M. SEEMULLER : Je voudrais m'associer à ce travail fondamental pour la vieille ville. Pourrait-on y associer aussi des travaux d'enterrement de réseaux progressivement ? Cela reste quand même des préoccupations finales dans l'appréciation que l'on peut en avoir. La question des éclairages que l'on avait soulevée : la mise en valeur représente un coût. Est-ce que, dans cette enveloppe globale ou dans le futur, on pourrait l'imaginer ? Avec la signalétique aussi.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cela pourra être abondé et intégré. Sur la signalétique, nous avons fait un énorme travail pour avoir une signalétique très performante dans la vieille ville, notamment pour le Parcours des Arts, mais aussi pour tous les monuments historiques. Quand on passe devant un monument, une porte exceptionnelle, on n'a pas assez d'informations. Ce parcours initiatique va être mieux décliné, et dans une qualité de signalétique assez remarquable.

Je crois que vous avez raison : l'éclairage doit être intégré dans cette réflexion.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 47 – ECONOMIE ET HABITAT – Concession d'aménagement pour le Renouvellement Urbain du Centre-ville 2012-2018. Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de signer l'avenant n° 2

M. LE DEPUTE-MAIRE : Quelques modifications sont opérées, notamment pour alimenter davantage peut-être les acquisitions de bâtiments. S'il n'y a pas de question complémentaire, je vous demande de les approuver. C'est lié à la délibération précédente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 48 – ÉCONOMIE ET HABITAT – Opération Cœur de Ville (OPAH-RU 2012-2017) – Neuvième demande de remboursement auprès du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les aides régionales avancées par la commune auprès des propriétaires privés

Mme GALLART : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je pense qu'il n'y aura pas d'opposition à cette délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**AFFAIRE N° 49 – COMMERCE – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC –
Rétrocession du bail commercial relatif au local préempté sis au 14, avenue
Gambetta – Approbation du cahier des charges – Lancement d'une nouvelle
consultation**

Mme RITONDALE : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'ajoute que le seuil-plancher a été fixé à 80 000 €.

Je rappelle l'extraordinaire difficulté de cette préemption qui est à la fois la meilleure et la pire des choses. La meilleure, pour éviter des implantations qui pourraient porter atteinte à l'harmonie commerciale du lieu. La pire aussi parce que, notamment lorsque les loyers sont trop élevés, il y a une difficulté à trouver preneur. Et, pendant ce temps, c'est la commune qui paie le loyer. Je crois qu'il faut avoir une approche plus dynamique pour trouver preneur.

S'il n'y a pas d'observation, je sou mets la délibération aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**AFFAIRE N° 50 – COMMERCE – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – Marché
de Noël – Fixation des droits de place**

Mme RITONDALE : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ? Je mets la délibération aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 51 – COMMERCE – Convention d'assurance matérielle entre la commune d'Hyères les Palmiers et la régie personnalisée dénommée « Office du Commerce et de l'Artisanat » - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention

Mme PORTUESE : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ? Je mets la délibération aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 52 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE – LA CAPTE – Aliénation du bien situé 70 avenue de l'Arrogante – Cadastéré section EV n° 260 formant le lot n° 288 au profit de la Copropriété Espagnol/Ollivier

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

AFFAIRE N° 53 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE – LA CAPTE – Aliénation du bien situé 29b, avenue de la Badine – Cadastéré section EV n° 67 formant le lot n° 154 au profit de Monsieur Carmignac

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

AFFAIRE N° 54 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE – LA CAPTE – Aliénation du bien situé 78, avenue de l'Arrogante – Cadastéré section EV n° 0264 formant le lot n° 343 au profit de Monsieur Jacquier Georges

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

AFFAIRE N° 55 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE – LA CAPTE – Aliénation du bien situé 86, avenue de la Pinède – Cadastéré section EV n° 0216 formant le lot n° 330 au profit de Madame Degraef Laure

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

**AFFAIRE N° 56 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL
EMPHYTÉOTIQUE – LA CAPTE – aliénation du bien situé 52 avenue de
l'Arrogante – Cadastéré section EV n° 251 formant le lot n° 120 au profit de M. et
Mme Chartier**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

**AFFAIRE N° 57 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL
EMPHYTÉOTIQUE – LA CAPTE – Aliénation du bien situé 5, avenue du
Couchant – Cadastéré section EV n° 45 formant le lot n° 40 au profit de M. et
Mme Mlodzianowski**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

**AFFAIRE N° 58 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL
EMPHYTÉOTIQUE – LA CAPTE – Aliénation du bien situé 54, avenue de la
badine – Cadastéré section EV n° 145 formant le lot n° 100 au profit de M. et
Mme Pamela**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Sauf information souhaitée ponctuelle sur tel ou tel, nous délibérons globalement.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 59 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL
EMPHYTÉOTIQUE – LA CAPTE – Cadastéré section EV n° 192 formant le lot n°
256 – Mme Guichard Claudine – Avenant au bail emphytéotique en
augmentation de durée**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

**AFFAIRE N° 60 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL
EMPHYTÉOTIQUE – LE POUSSET – Cadastré section EX n° 30 formant le lot n°
33 – M. Isserel Pierre – Avenant au bail emphytéotique en augmentation de
durée**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

**AFFAIRE N° 61 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL
EMPHYTÉOTIQUE – LE POUSSET – Parcelle cadastrée section EX n° 24 formant
le lot n° 39 – Mme Nomme Denise – Avenant au bail emphytéotique en
augmentation de durée.**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ? Je mets ces délibérations aux voix.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous sommes dans l'attente, de la part des emphytéotes avec qui nous avons passé un accord, après de longues discussions - je parle des associations d'emphytéote - du vote des ASL concernant d'autres modalités éventuelles. Nous ne pouvons pas le supprimer, mais nous préférierions que cette augmentation de durée potentielle étant maintenue, on puisse, de temps en temps, lui substituer des améliorations d'économies d'énergie, environnement, etc. Il est vrai que, même si, pour certains, c'est nécessaire, c'est un moyen détourné d'obtenir 30 ans de plus. Ce n'est pas trop bon pour le paysage. Si l'on pouvait, en même temps, servir l'environnement plutôt que de monter 10 m², il me semble que ce serait mieux. En tous les cas, ils sont d'accord, mais il faut qu'ils aient un vote à l'unanimité. La balle est dans leur camp.

**AFFAIRE N° 63 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – JAUSIERS – Lieudit
Sainte-Anne – Centre des Charmettes – Désaffectation et déclassement –
Parcelles AB 40, 41, 43 et 60**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

Mme ANFONSI : Début avril 2015, à l'ouverture du Conseil municipal, vous aviez abordé la question concernant le centre de vacances de Jausiers. Vous aviez alors signifié que - je cite - *la fermeture de Jausiers n'est que la conséquence d'un lourd*

contentieux avec le gardien, et la situation qui en découle ne permet pas d'organiser actuellement des séjours pour nos jeunes.

Aujourd'hui, le problème du gardien est, semble-t-il, réglé puisque vous l'avez licencié en novembre 2015.

Au nom du groupe « Ensemble pour Hyères et pour demain », et plus particulièrement au nom de ceux pour qui la colonie de Jausiers était une référence de séjours de vacances pour la jeunesse hyéroise, nous voudrions vous demander pourquoi vouloir procéder à cette désaffectation et à son reclassement.

Avez-vous l'intention de conserver cette propriété et de la destiner à un autre usage ?

Avez-vous l'intention de projeter une opération immobilière ? Autrement dit, avez-vous l'intention de vendre ce bien qui était, depuis près de 70 ans, un lieu de villégiature apprécié et convoité de plusieurs générations de nos concitoyens ?

Pour mémoire, le centre accueillait : les centres aérés, les classes vertes, les classes de neige, les classes de découverte. Et cela même pour nos amis belges, dans le cadre du jumelage. Sans oublier les séjours de vacances pour les aînés des foyers-logements du CCAS et les associations de marcheurs hyérois.

Pour l'histoire, je rappelle que ce centre de vacances des Charmettes a été acquis par la Ville d'Hyères dont le maire était Joseph CLOTIS, en 1947, avec pour destination une colonie de vacances.

Permettez-moi de préciser, pour les avoir connus et côtoyés, vos deux derniers prédécesseurs, Léopold RITONDALE et Jacques POLITI que je côtoie toujours, tenaient beaucoup à ce que perdure l'affectation de cette propriété qui avait été acquise il y a précisément 69 ans.

Vous avez, Monsieur le Maire, reproché à la précédente municipalité de vendre des biens. Force est de constater que vous donniez, à l'époque, des leçons que vous ne vous appliquez pas à vous-même aujourd'hui.

J'en termine en vous disant, sur un plan un peu plus personnel, que je suis persuadée que, chez des élus ici présents, de la majorité ou de l'opposition, certains ont, comme moi, un sentiment de tristesse, une amertume profonde de voir disparaître une institution, ce centre de vacances dont, jadis, peut-être leurs parents, eux-mêmes, puis leurs enfants et petits-enfants, ont eu la chance de profiter. C'était « leur » colonie. Mais, cela, Monsieur le Maire, c'était avant.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Heureusement !

Mme DEL PERUGIA : Nous sommes, nous aussi, un peu sidérés. Nous n'avez pas dit que vous vouliez vous en séparer, mais après une désaffectation et un déclassement, on imagine bien que le bien va être vendu.

Comme le rappelait ma collègue, ce patrimoine remarquable, la villa des Charmettes, c'est la mémoire des Hyérois, plusieurs générations de Hyérois s'y sont succédées. Et vous voulez peut-être amputer les Hyérois de leur histoire. Nous sommes très attristés parce qu'il y a un lien affectif très fort entre les Hyérois et ce lieu. Ce lieu, c'est Hyères à la montagne, et ce peut être aujourd'hui encore un formidable outil pour l'éducation de la jeunesse. Il serait vraiment regrettable que nous nous en séparions ou que nous changions sa destination. Je ne pense pas que ce soit votre projet, mais vous n'avez pas répondu.

M. COLLET : Monsieur le Maire, je vais être assez court puisque je ne voudrais pas reprendre les propos tenus par mes collègues. Effectivement, nous pouvons regretter ce centre de vacances qui était une institution pour une génération de jeunes hyérois.

On peut comprendre, avec d'ailleurs beaucoup de réserves malgré tout, que, compte tenu de l'état de dégradation et de l'investissement nécessaire pour sa réhabilitation, on puisse s'interroger là-dessus. En revanche, on ne peut comprendre que rien ne semble avoir été fait pour éviter d'en arriver à cette situation.

Quel est le devenir de ce centre de vacances ? A-t-on fait une estimation du coût de sa réhabilitation ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je suis sensible à votre sensibilité. Je respecte tout à fait ceux qui ont pu fréquenter le centre de Jausiers ou leurs enfants ou la famille. Je ne pense pas qu'il faille uniquement gérer une commune dans la nostalgie, même si elle est respectable. Je crois qu'il faut regarder les problèmes tels qu'ils se posent aujourd'hui.

Vous évoquez, Monsieur COLLET, le problème de la situation immobilière du centre de Jausiers. Le coût de fonctionnement annuel est de 122 000 € (taxe foncière, salaire du gardien, chauffage, eau et électricité). Ce n'est pas neutre pour tous ceux qui, souvent et justement, souhaitent que l'on fasse des économies.

Il y a plus grave : un coût de mise aux normes de la propriété. Il est indispensable, après analyse, de faire du ravalement, de remplacer les menuiseries, de refaire les intérieurs, l'électricité, la plomberie, le chauffage, d'installer un ascenseur. Tout cela pour être aux normes de ces séjours. Si j'ajoute l'accessibilité PMR, la mise aux normes alarme incendie cuisine, le total est de 1 130 000 €, ce qui me paraît significatif.

J'ajoute que, quelle que soit l'utilisation qui a pu être faite par le passé, elle était devenue beaucoup plus réduite, le taux d'occupation étant de 17 % à l'année.

Je voudrais également dire que toutes les collectivités sont amenées à ce genre de décision. Beaucoup de caisses d'allocations familiales avaient des propriétés : par exemple sur la Côte d'Azur, Le Castel qui est l'ancien immeuble où il y avait l'association psychiatrique, était une propriété d'une CAF des Alpes de Haute-Provence. Ils veulent vendre parce que, à distance, c'est extrêmement compliqué.

J'ajoute que nous avons eu un problème extrêmement grave avec le gardien de l'époque, que nous avons fini par licencier. Mais, pendant deux ans, il ne pouvait pas y avoir de séjour parce qu'il tirait à la carabine sur tout ce qui bougeait, et il y a eu des dégradations accentuées.

L'état des lieux, au-delà de la dimension symbolique, justifie une réflexion. Je rappelle qu'il y avait un autre domaine contigu qui a été vendu, il y a 15 ans : le secteur des Combettes. Il ne faut pas aller dans cette direction s'il n'y a pas de solution alternative parce que ce qui compte, même si je respecte, c'est moins la nostalgie des anciens que l'opportunité d'offrir à nos enfants des séjours identiques et comparables. Or, une convention a été passée avec l'ODEL VAR qui permet d'aller dans des centres de vacances largement comparables, avec des séjours différenciés, un prix identique, des colonies de vacances avec une participation communale, et une offre. C'est la mutualisation. C'est ce que fait la quasi-totalité des communes.

D'autre part, l'Olivastre, qui avait fait l'objet d'une convention avec la F.O.L., est désormais, après restauration, repris par la commune, de telle façon qu'il puisse y avoir, l'été comme pendant les petites vacances, des activités de ce type.

Vous me direz que l'Olivastre est à Hyères, mais le bout de la Presqu'île de Giens, ce n'est pas La Bayorre ou d'autres quartiers de la commune. La Vigie tourne davantage. Notre politique est donc de substituer – on aurait préféré ne pas avoir à le faire - à un bâtiment où certains ont laissé une partie de leurs souvenirs, une approche qui, économiquement, et dans l'offre plus moderne de ce genre d'activité, est au moins largement comparable et plus efficace.

J'ajoute - Madame ANFONSI a eu raison de le dire – que le problème de l'ancien gardien est résolu, mais celui du futur gardien ne le serait pas. Encore faut-il trouver une personne dont la stabilité, la sécurité et la volonté de participer soient réunies.

Voilà toutes les raisons qui nous ont déterminés dans ce choix. Sachez que nous avons consulté quelques anciens, notamment les services Education et Jeunesse de la commune qui connaissent bien le dossier, et qui nous ont encouragés à aller dans cette direction.

Chacun s'étant exprimé, je vais mettre aux voix.

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

13 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

AFFAIRE N° 64 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – Chemin des Barques – Elargissement – Cession par Monsieur et Madame Iannucelli d'une emprise de terrain de 177 m² à détacher de la parcelle KH 82

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

M. DONZEL : Ce n'est pas « payé à la commune », c'est la commune qui va payer à la personne.

M. OZENDA : Oui, bien sûr.

M. DONZEL : Tu as dit « payé à la commune ».

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il vaut mieux corriger parce que, effectivement, ils ne vendraient plus. C'est bien noté. J'espère que ce n'est pas dans la délibération, sinon il faut corriger.

M. OZENDA : Dans le rapport, il est écrit : « Monsieur et Madame IANNUCELLI ont donné leur accord pour céder, moyennant le prix de 23 000 €, à la commune...

M. DONZEL : Ce n'est pas ce que tu as dit.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cela va sans dire, mais c'est mieux en le disant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 65 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – Vente de terrain-Place Massillon – Parcelles BC n° 0157 et 0300

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. EYNARD-TOMATIS : Je voudrais intervenir, si vous le permettez, pour revenir sur la question 59. Je crois qu'il y a une erreur dans l'intitulé. On nous parle d'un bail emphytéotique qui date du 1^{er} janvier 1949, on veut le prolonger de 99 ans, et on le fait se terminer en 2055. Cela me semble faire 106 ans de durée de bail. Il faudrait que l'on soit précis sur les PV et les documents.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cela me paraît être plutôt 2048. Nous vérifierons.

AFFAIRE N° 66 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – Propriété communale – L'Ayguade – 2878 chemin Saint-Lazare – Stade Jean Berteau – Parcelle KN 22 – Autorisation à l'association ASPTT Hyères de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est un petit développement de l'ASPTT qui fait un travail considérable et qui gère beaucoup d'enfants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 67 –GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – GIENS – Chemin de la Plage – Parcelles HB 65 et 66 – Autorisation à l'association BMX Club d'Hyères de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

M. DONZEL : Pour le précédent dossier et celui-là, est-ce que la Mairie a déjà donné une petite idée d'acceptation sur un type de projet ? Là, on a simplement l'autorisation d'urbanisme, les travaux nécessaires pour la constitution du dossier et les travaux à réaliser. Or, je suis un peu étonné que l'on n'ait pas donné une autorisation sur le type de projet qui va se dérouler. Je suis étonné qu'il n'y ait pas au moins une autorisation de notre part de faire des travaux.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Sur Berteau, j'aurais du mal à vous répondre, mais je sais que c'est une petite extension qu'ils veulent faire pour leurs activités.

Sur le BMX : j'invite chacun d'entre vous à s'y rendre : il y a une piste incroyable, avec une attractivité régionale. Mais, ils ont une petite cabane en bois pour leur bureau et leur contrôle des courses. Ils voudraient faire quelque chose d'un peu plus esthétique.

M. OZENDA : Pour Berteau, il y a effectivement la mise en conformité et, surtout, reprendre des travaux sur le bâtiment existant, pas sur le grand bâtiment que l'on connaît, mais ce qu'il y a à côté qui leur sert de bureau, où il faut mettre en sécurité parce qu'il y a des fissures de la largeur du doigt. Il faut reprendre pas mal de choses sur ce qui existe déjà. Ce ne sont pas des constructions nouvelles qui vont se faire dans ce qu'ils demandent au niveau de l'urbanisme. Ce sont des choses qui ont été faites, mais qui ne sont pas conformes.

M. DONZEL : Ce n'est pas une augmentation, c'est simplement une régularisation de l'aménagement du site. Merci.

M. OZENDA : Comme l'a dit Monsieur le Maire, au BMX, c'est pareil : il faut mettre ces petits locaux en conformité.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cela permet aussi de régulariser.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 68 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – Application des articles L 2241-1 et M 1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales – Bilan des acquisitions et cessions relatif à l'année 2015 et rapport spécial – Complément et modificatif

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Y a-t-il des observations ? Il n'y a pas de vote, c'est une information.

DÉLIBÉRATION NE DONNANT PAS LIEU À VOTE

AFFAIRE N° 69 – ÉTUDES ET GRANDS TRAVAUX – Déploiement d'un réseau de communications électroniques sur la commune – Convention tripartite Commune/ERDF/SFR SA

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

AFFAIRE N° 70 – ÉTUDES ET GRANDS PROJETS – Déploiement d'un réseau de communications électroniques sur la commune – Convention tripartite Commune/ERDF/COMPLETEL

AFFAIRE N° 71 – ÉTUDES ET GRANDS TRAVAUX – Déploiement d'un réseau de communications électroniques sur la commune – Convention tripartite Commune/ ERDF/NUMERICABLE

M. LE DEPUTE-MAIRE : S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix les trois conventions.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**AFFAIRE N° 72 – VOIRIE – Amélioration des réseaux de distribution publique d'électricité – Convention avec ENEDIS (ERDF)**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

Pour 2017, je pense que, lorsque la rue des Marchands aura été payée, ils ne nous donneront pas plus.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Malheureusement, ERDF n'est pas très riche à ce sujet. Et pourtant, c'est une nécessité absolue en matière d'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**AFFAIRE N° 73 – VOIRIE – Convention relative à la réalisation et au financement de l'aménagement du carrefour PN6**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

Mme DEL PERUGIA : Je remarque, une fois de plus avec contrariété, que ce carrefour a été aménagé et que l'on a complètement oublié les aménagements cyclables. Je voudrais quand même rappeler que nous avons la loi LAURE (loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie) qui date de 1996, certes, mais qui a été reprise par le Code de l'Environnement en 2000 et qui exige la réalisation d'aménagements cyclables lors de la création ou de la rénovation de voies urbaines.

C'est important parce que nous sommes sur un carrefour qui se trouve à proximité de la gare, qui permet l'accès au lycée de Costebelle, au vélodrome, et nous n'avons rien. Il y a là un aménagement tout neuf, et on n'a rien fait, une fois de plus, pour les vélos, comme je pourrais le regretter à La Bayorre.

Je trouve cela grave parce que l'on crée des équipements neufs, et on obère le futur, c'est-à-dire que l'on ne permettra pas, par la suite, de créer des aménagements cyclables de manière continue. Pourtant, le PDU que vous allez voter tout à l'heure, page 34, recommande d'aménager des itinéraires cyclables de manière à en assurer la continuité dans un rayon de 1 km autour des gares puisque l'on veut en faire un pôle multimodal. Donc, il va bien falloir y accéder aussi en vélo.

Vous allez me dire qu'il n'y a pas de piste cyclable, que la route des Loubes est trop étroite. D'accord. Mais, n'empêche que l'aménagement d'un carrefour pour les vélos, en dehors de toute piste cyclable, se fait en créant des sas par mètre/vélo devant les

voitures. Il suffit d'aménager une bande cyclable d'une dizaine de mètres pour permettre aux vélos d'accéder au sas. C'est tout à fait possible. Une fois de plus, on est passé à côté.

M. COLLET : Je souhaiterais profiter de cette délibération, pour laquelle nous voterons pour, pour évoquer ce qui aurait pu être une question orale de notre groupe : l'entretien du rond-point à l'entrée est de la ville, dit quartier de Mauvanne.

Ce rond-point, qui avait fait l'objet d'ailleurs d'une intervention de notre part, lors d'un Conseil précédent, est un problème récurrent qui, malheureusement, n'a à ce jour apporté aucun résultat. En effet, il est inacceptable de constater un tel abandon, un tel désintérêt quant à l'entretien, voire l'aménagement de ce carrefour. A savoir que, au-delà de l'aspect visuel qui ne fait pas honneur à notre ville qui ambitionne d'être une ville en pointe sur le plan touristique, avec des projets hôteliers haut de gamme, c'est aussi l'aspect de la sécurité qui est mis en cause.

En effet, l'absence de visibilité de ce rond-point était devenue un enjeu quotidien pour la circulation. Il a quand même fallu attendre début juin pour voir enfin les services du Département donner un coup de faucheuse. Travail qui n'a été ni à faire ni à refaire.

On aurait pu espérer que, avec deux Conseillers départementaux représentant notre commune, et les liens étroits que vous semblez avoir avec le Président du Conseil départemental, ce problème trouve enfin une solution. Pourquoi, à l'instar de ce partenariat avec le Conseil départemental sur le PN6, la commune ne pourrait pas se substituer aux obligations des services du Département et s'occuper de l'aménagement et de l'entretien de ce rond-point, avec un financement du Département ?

Je ne doute pas que la qualité des services des Espaces verts de notre commune permettrait de remédier à cette situation.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous parlez des espaces verts ?

M. COLLET : Pour l'entretien du rond-point.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce ne sont pas des infrastructures, c'est de l'entretien ?

M. COLLET : Entretien et aménagement. Il y a au minimum un entretien qui n'est pas fait. Et, par la suite, un aménagement. On est capable d'aménager des ronds-points dans d'autres secteurs de la ville, aussi bien dans l'entrée sud, nord, ouest, on est dans l'incapacité, depuis toujours, d'aménager cette entrée est de la ville. C'est inacceptable aujourd'hui.

M. KBAIER : Nous voterons cette délibération, mais nous réaffirmons que cet aménagement du PN6 ne suffira pas à rendre la circulation plus fluide au niveau du passage à niveau lorsque la cadence des trains sera maximale. Actuellement, cela semble bien marcher, mais le problème est situé plus haut. Maintenant, nous avons

le problème rue Panhard où les riverains commencent à se plaindre du passage excessif de voitures, et plus bas, sur la route des Loubes, c'est au niveau de la rue des Clématites que se pose le problème dans ce lotissement.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Des éléments de réponse pour les trois interventions.

Je connais, Madame DEL PERUGIA, votre attachement aux déplacements doux, notamment au vélo, et je le respecte. Il est vrai que, au niveau du PN6, c'est compliqué. Même avec ce que vous indiquez, « des voies qui sont balisées, etc. », c'est très compliqué. Nous avons voulu essentiellement assurer la sécurité, notamment la traversée de voies qui est désormais balisée, qui ne l'était pas, et c'était dangereux.

Nous n'avons pas eu les mêmes priorité à cet endroit-là, d'autant plus que, en amont et en aval du carrefour, il n'y a pas de piste cyclable. Aménager de façon cyclable un carrefour qui n'est pas desservi en amont ni en aval, c'est d'une grande complexité. Il faudra regarder le problème : s'il y a un peinture de route qui permet d'améliorer les choses, on le fera. J'en donne consigne à notre Directeur des Services techniques.

Monsieur COLLET, deux réponses : une sur le fond, une sur le commentaire.

Sur le carrefour de Mauvanne, l'entretien est ce qu'il est. Nous sommes souvent en communication avec le Directeur des Routes du Conseil départemental pour faire en sorte que le travail soit fait. Pour dire la vérité, il y a des problèmes assez compliqués, chaque commune et collectivité a ses difficultés. Je peux vous dire que c'est une nuit que, excédé, j'ai demandé à ce que nous fassions le débroussaillage et le traitement de l'arrivée sur Hyères, entre l'Office du Tourisme et le carrefour Petit. Cela devenait insupportable. C'est nous qui l'avons fait à nos risques et périls, en ne demandant pas le remboursement, mais c'est compliqué. Sur la route du Palyvestre, c'est très compliqué, mais cela s'est amélioré. Et Mauvanne a les mêmes difficultés. Il faut être attentif. On ne pourra pas, dès lors que des choix sont faits, dans la rigueur budgétaire que connaît chacun, de nous substituer à toutes les collectivités qui ne satisferaient pas dans les délais requis ou souhaités leurs compétences.

Bien entendu, nous ferons passer le message. Je sais que Francis ROUX et Madame BERNARDINI seront de bons avocats.

Pour le reste, dispensez-vous, comme beaucoup d'autres, de vos commentaires débiles sur les réseaux sociaux, notamment celui que vous venez de souligner au Stabulo sur ma proximité avec le Président du Conseil départemental.

Quand je fais une manifestation dans la commune notamment - je n'oblige personne à juger de la qualité - pour fêter nos basketteurs du Handi Basket et du HTV, j'invite les trois collectivités responsables : Toulon et TPM – c'est la même personne -, le Conseil départemental et la Ville d'Hyères. Quand je vois sur les réseaux sociaux, sous prétexte qu'il peut y avoir quelques difficultés éventuelles avec le Président du Conseil départemental, que l'on dit : « Vous voyez, il est à côté ». Si, effectivement,

vous signez des choses que vous ne faites pas, c'est un problème supplémentaire. Mais, je préfère, compte tenu de l'estime que j'ai pour vous, vous en abstenir, à la fois pour moi, mais aussi pour Monsieur GIRAUD parce qu'il faudrait regarder partout. Si vous ne connaissez pas l'image, je vous la donnerai et votre commentaire avec.

M. COLLET : Vous employez des mots durs en parlant de débilité. Chacun en fait l'interprétation. Moi, je ne suis pas adepte des réseaux sociaux ; ils existent.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Continuez à ne pas l'être, et à ne pas mettre des choses comme celles-là.

M. COLLET : On n'en a pas la totale maîtrise. Si vous l'avez, tant mieux ; moi, je ne l'ai pas.

Par ailleurs, on peut aussi relever toute une série de choses que je n'avais pas envie de dire, mais, quand, quelque part, on entend dire que le Front national, dans cet hémicycle, n'a besoin de personne pour se discréditer, je ne sais pas si c'est débile ou si c'est autrement.

M. LE DEPUTE-MAIRE : « Débile » est mal choisi. C'est scandaleux, si vous préférez. Si c'était débile, vous auriez des excuses puisque vous ne seriez pas responsable de vos actes. Il est scandaleux de se permettre d'insulter à la fois deux personnes. Pour ceux qui me connaissent, c'est un peu compliqué à accepter. Je vous le dis gentiment, mais publiquement, puisque vous avez évoqué dans votre commentaire les liens particuliers. Ce sont des liens fonctionnels, et je crois qu'il faut respecter les liens fonctionnels.

M. COLLET : Je ne vois pas où est le mépris ou l'insulte. Vous parlez de manière régulière, mais ce n'est pas un reproche, c'est peut-être normal, des liens étroits que vous entretenez, et vous l'avez même écrit dans d'autres circonstances. Mais, c'est normal. Le Département, la Région, TPM, le Préfet...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Monsieur COLLET, n'essayez pas de vous sauver. Quand on est dans des sables mouvants et que l'on se débat, on s'enfoncé.

M. COLLET : Je ne comprends pas que vous le considériez comme une insulte.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Si cela ne vous insulte pas que je vous mette à côté d'une personne en disant : « Regardez à côté de qui il est », en rappelant un certain nombre de choses, je trouve que c'est limite. Mais, nous avons une sensibilité sans doute différente. Peu importe !

Quant à Monsieur KBAIER, son intervention est intéressante. Vous évoquez les difficultés complémentaires que l'on pourrait connaître en cas de cadence maximale. Le bureau d'études nous assure qu'il a fait sa réflexion sur ces cadences maximales et que, à ce niveau-là, c'était au moins aussi bien qu'avant la réforme. Mais, je vous indique que je vois, à Paris, mardi, l'Inspecteur du ministère des Transports dont je

vous avais parlé, qui a fait une étude sur le sujet qui irait, semble-t-il, dans la direction de l'amendement que j'avais proposé de passer par-delà la gare puisqu'il proposerait que les trains s'arrêtent, plus loin, pour permettre cette déviation et, ce faisant, la sortie de l'espace multimodal tout à fait fondamentale pour la ville d'Hyères.

Je crois que cela se passe plutôt bien de ce côté-là. Les choses étant dites, cette convention nous conduit à demander au Département d'apporter son financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 74 – BÂTIMENTS COMMUNAUX – Local Place d'Armes
Porquerelles – Ravalement des façades**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 75 – COMMANDE PUBLIQUE – BÂTIMENTS – Prestations de
nettoyage des bâtiments scolaires – Accords-cadres à bons de commande –
Année 2017 à 2020 – Mise en appel d'offres ouvert**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 76 – COMMANDE PUBLIQUE – BÂTIMENTS – Maintenance
périodique des barrières, portes et portails automatiques des bâtiments et
équipements communaux – Accord-cadre à bons de commande – années 2017
à 2020 – Mise en appel d'offres ouvert**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 77 – COMMANDE PUBLIQUE – Adhésion à une plateforme commune de dématérialisation des marchés publics – Marché à bons de commande – Convention constitutive de groupement de commandes

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je suis favorable à toutes ces mutualisations.

M. SEEMULLER : Je vois que cette convention est passée à compter de sa date d'effet pour une durée illimitée. Est-ce que l'on peut passer une convention pour une durée illimitée ? Au point de vue juridique, je n'ai jamais vu cela.

D'autre part, on parle bien de publication, mais, derrière, je lis : « un besoin accru pour les opérateurs économiques, meilleure lisibilité, meilleure transparence ». On sait qu'il existe déjà beaucoup d'outils de cette nature sur les centrales de marchés, les bulletins officiels, etc. Qu'est-ce que cela va nous apporter de plus ? En plus, quand je vois que la gouvernance, c'est-à-dire la commission d'appel d'offres, sera celle de la Communauté d'agglomération, cela nous renvoie aussi, pour une partie de ces marchés, à un organisme qui n'est pas forcément directement lié. Pourquoi est-ce que les collectivités ne bénéficient pas de la synergie, mais gardent la possibilité de décider ? Il y a toute une série de questions qui me paraît être un énorme marteau pour une mouche.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Moi, j'y vois des économies d'échelle. Si l'on peut se regrouper avec d'autres collectivités sur des problèmes techniques, c'est une bonne chose. C'est le rôle de TPM d'essayer de rassembler au maximum, plutôt que d'avoir des approches individualisées. Puisqu'il faudra dématérialiser les marchés publics, autant faire en sorte d'aller dans cette direction.

Pour le caractère illimité, cela me gêne un peu. Monsieur GONZALEZ me dit que c'est la relation avec TPM qui est illimitée. Soit, en termes de communauté d'agglomération, sauf conditions éventuelles de sortie, mais on sait que c'est très compliqué. Je vais demander que l'on vérifie parce que je ne connais rien qui soit illimité. En tout cas, illimité, oui, si on peut en sortir.

M. FELTEN : Nous allons bien entendu voter cette délibération, et nous avons bien compris qu'il s'agit d'un groupement de commandes. Toutefois, nous souhaiterions savoir, comme la Ville de Toulon a pu le faire en son temps - il y a 4 ans si ma mémoire est juste - en transférant à TPM son service Télécommunications informatiques, dans le cadre d'une mutualisation de ses moyens au niveau communautaire, avec un transfert de charges du personnel vers TPM, si vous avez pu obtenir de la Communauté d'agglomération un transfert de charges comparable ou, à défaut, de quelle nature, dans le cadre de cette plateforme commune.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je n'ai pas étudié à fond la délibération, mais il ne me semble pas que ce soit un transfert de notre service informatique. C'est uniquement la dématérialisation pour les marchés publics. Je suis très vigilant sur l'informatique notamment parce que nous avons un service informatique et des produits informatiques de très grande qualité, sans doute supérieurs à ceux des autres communes de TPM. Si, d'aventure, cela se fondait, comme on ajuste souvent à un procédé intermédiaire, nous serions handicapés. Nous sommes très vigilants à ce sujet, Monsieur FRATELLIA-GUIOL le premier. Sur la dématérialisation de marchés publics, c'est-à-dire mise sur réseau, je me dis qu'il n'y a pas de risque. Mais, je comprends votre préoccupation.

Ces précisions apportées, je vous demande de délibérer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je ne veux surtout pas polémiquer, mais j'ai fait simplement sortir la page et le commentaire signé Hyères Bleu Marine – ce n'est peut-être pas vous – est : « *Non seulement Jean-Pierre GIRAN n'a pas honte de se montrer avec Marc GIRAUD, mais encore il le fait savoir* ». C'est un peu limite, c'est tout ce que je dis, et surtout avec une photo d'une réunion où il y a des handicapés, etc.

Cela vous laisse indifférent, Monsieur SEEMULLER ?

M. SEEMULLER : Ce n'est pas l'objet.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est bon ! On continue.

AFFAIRE N° 78 – COMMANDE PUBLIQUE – INFRASTRUCTURES ET SYSTÈMES NUMÉRIQUES – Mise en concurrence des services de télécommunications – Accords-cadres à bons de commande – Année 2017 à 2020 – Mise en appel d'offres ouvert

M. FRATELLIA-GUIOL : (*Lecture de la délibération*)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Est-ce qu'il y a des observations ? Je mets la délibération aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Monsieur COLLET, juste un point : vous avez dit que j'avais dit que le Front national n'avait besoin de personne pour se discréditer.

M. COLLET : Je ne l'ai pas vérifié, mais il semblerait que vous l'avez écrit.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ecrit ? Qui vous a dit cela ?

M. COLLET : J'y mets des réserves : vous l'auriez écrit.

M. LE DEPUTE-MAIRE : A qui ?

M. COLLET : Il semblerait à votre majorité.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Dans un courrier privé ?

M. COLLET : Qui semblerait privé, mais qui aurait, semble-t-il, fuité.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous savez que commenter une correspondance privée... Soyez prudent !

M. COLLET : C'est pour cela que j'y mets toute la prudence qui s'impose. S'il s'avérait que ce soit la vérité, on peut aussi le prendre comme une sorte de mépris. J'y mets beaucoup de réserves.

On n'est pas dans le sujet aujourd'hui, mais puisqu'on y est, vous auriez même écrit, dans cette même lettre, que vous bénéficiiez d'un quasi-monopole de la presse locale. Est-ce que l'on peut vous reprocher de dire une vérité ? Je ne crois pas.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je ne peux même pas vous aider en vous conseillant la prudence. Toute personne qui commente une correspondance privée qui ne lui est pas adressée relève du pénal, et ira au pénal. Ne vous associez pas à la démarche.

M. COLLET : Pas du tout ! Je fais référence à un écho. Si vous me dites « non, je ne l'ai pas écrit », je dis que c'est une rumeur.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'attire votre attention : n'en parlez pas trop. C'est au procès-verbal du Conseil municipal. La divulgation d'informations contenues dans une correspondance privée relève d'un délit pénal. Il y en a qui sont moins prudents que vous.

M. COLLET : Il n'était nullement question d'évoquer ce genre de situation, mais vous m'y avez un peu poussé.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il n'y a pas de problème. Je rappelais simplement un texte de loi. Cela signifie quand même que si vous l'avez vu ou entendu, c'est largement diffusé par certaines personnes.

AFFAIRE N° 79 – COMMANDE PUBLIQUE – ESPACES VERTS – Travaux de débroussaillage – Années 2017 à 2020 – Accord-cadre à bons de commande – Mise en appel d’offres ouvert

M. DI RUSSO : *(Lecture de la délibération)*

Je rappelle que, au niveau du débroussaillage, celui des pistes DFCI incombe au Syndicat mixte Hyères-La Londe ; le reste, c'est au niveau de la commune.

Je tiens à signaler l'action qui a été mise en place : nous avons passé une convention avec un berger, ce qui permet de faire débroussailler les pistes et les propriétés communales par des brebis. Ce que j'appelle des « débroussailleuses à 4 pattes ». Je tiens à souligner cette action à la fois écologique et économique puisque la Mairie paie beaucoup moins que les interventions mécaniques.

Je rappelle aussi que l'obligation de débroussailler est un devoir, mais c'est aussi la meilleure façon de se protéger contre l'incendie.

Mme DEL PERUGIA : Je rebondis sur ce que dit Monsieur DI RUSSO parce que c'est très important. Je félicite cette initiative, et je pense que c'est quelque chose qu'il faut déployer de façon plus importante. Je pense en particulier aux débroussaillages qui ont eu lieu sur les pistes DFCI aux Borrels, qui ont été catastrophiques. Si l'on peut éviter ce genre de dégâts, c'est une solution qui est utilisée ailleurs et qu'il faut développer chez nous : plus de moutons.

M. DI RUSSO : Nous avons mis les moutons à la fois sur les propriétés communales et sur les pistes DFCI, de façon à ce qu'ils puissent continuer à avoir de quoi manger. Nous continuerons cette action très intéressante.

M. SEEMULLER : C'est une très bonne initiative, et j'aimerais bien que le Parc National de Port-Cros s'en inspire. Le métier de forestier et le métier d'entretien de la forêt est essentiel, non seulement pour la préservation, mais aussi pour créer une activité et un emploi. Un garde forestier coûte 30 000 €. Je vois des sommes très importantes, il faut presque 5 emplois. On peut imaginer que, dans certains lieux, il soit plus raisonnable d'employer des bergers ou des gens qui vivent dans la forêt pour entretenir plutôt que de faire venir une société de prestations extérieure.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Le problème, c'est l'importation d'ovins à Porquerolles.

Je vous demande de délibérer sur cette proposition d'accord-cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. DI RUSSO : A propos des moutons, c'est la transhumance inversée. Et les agriculteurs hyérois utilisent de plus en plus les moutons pour désherber.

AFFAIRE N° 80 – COMMANDE PUBLIQUE – ESPACES VERTS – Elagage et abattage d'arbres et de palmiers – Accord-cadre à bons de commande – Années 2017 à 2020 – Mise en appel d'offres ouvert

M. DI RUSSO : *(Lecture de la délibération)*

Nous avons indiqué « les arbres et les palmiers » parce que le palmier n'est pas un arbre, mais une plante.

Qu'il me soit permis de dire que, sur nos 428 palmiers traités par endothérapie, nous pouvons tirer un bilan positif puisque simplement 6 % de palmiers ont dû être abattus.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous allons sans doute étendre, dans la mesure où il semble possible d'avoir l'accord pour un traitement de palmiers au prix 70 €. Cela permettrait aussi aux privés de traiter plus facilement. Si nous allons dans cette direction, il faudra faire beaucoup d'informations pour que tout le monde s'associe. Le problème de la lutte contre le charançon est que si nous luttons contre le charançon dans le public et pas dans le privé, c'est un peu le Tonneau des Danaïdes. Il semble possible d'avoir des conditions financières très acceptables.

M. SEEMULLER : Pouvez-vous nous préciser ce que vous venez de nous dire ? Je n'ai pas bien compris.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous avons traité, l'année dernière, 460 palmiers à un prix plus bas que celui que l'on nous avait proposé, mais quand même de 140 ou 150 € le palmier. Nous avons revu cette chose-là puisque l'opération semble pertinente, en tout cas les gens qui la surveillent l'ont indiqué, pour voir si l'on pouvait étendre le traitement à un prix inférieur. Je rappelle qu'il faut trois injections par palmier traité. Cela signifie que les 460 doivent avoir leur deuxième piqûre pendant que d'autres auraient la première. Si l'on doublait le nombre de palmiers et si l'on faisait la promotion auprès du secteur privé, on pourrait avoir un prix de 70 €.

La CAVEM, par l'intermédiaire de Monsieur BROGLIO qui est aussi le Président des Maires forestiers, va dans cette direction.

Mme DEL PERUGIA : J'entends que vous voulez développer ce processus. C'est quand même un processus chimique important avec une potentielle pollution. Quel est le suivi qui va être mis en place ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il y a un protocole très strict.

Mme DEL PERUGIA : Quelle surveillance va être mise en place pour être sûr que l'on ne retrouve pas cet insecticide dans les terres, voire dans l'eau si on le développe de façon importante ?

M. DI RUSSO : Au niveau du suivi, apparemment l'injection ne va pas vers les racines, mais vers le haut du palmier. Le problème est qu'il faut que l'on fasse très attention à l'inflorescence. Les inflorescences doivent être coupées avant pour la protection des abeilles. Sur le reste, apparemment, à l'heure d'aujourd'hui, rien ne permet d'avoir des effets nocifs.

Mme DEL PERUGIA : Si on ne regarde pas, on ne voit pas.

M. DI RUSSO : Nous le suivons de près.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est le protocole de l'ANSES.

M. DI RUSSO : Au niveau des espaces verts, c'est quelque chose qui est accepté. Aujourd'hui, ce serait la seule solution, si nous voulons sauver nos palmiers, bien que nous ayons une pépinière à La Riperte.

M. LE DEPUTE-MAIRE : La pépinière peut être atteinte par le charançon.

M. DI RUSSO : On pourrait nous le reprocher. Je tiens à dire aussi que la Ville d'Hyères continue à passer convention avec VEGETECH pour obtenir une solution bio avec le champignon *Beauveria bassiana*. On ne peut pas nous reprocher d'avoir choisi systématiquement le côté chimique ; nous y étions un peu obligés, mais nous continuons aussi au niveau du *Beauveria bassiana*. Sur deux ans, 60 palmiers restent inactifs.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je mets aux voix la délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 81 – DIRECTION DES GRANDS PROJETS – Service Eaux –
Transport d'eau potable sur l'île de Porquerolles – Demande de subvention au
Conseil départemental du Var**

**AFFAIRE N° 82 – DIRECTION DES GRANDS PROJETS – Transports d'eau
potable sur l'île de Porquerolles – Demande de subvention à la Communauté
d'agglomération Toulon Provence Méditerranée**

Mme MONFORT : (*Lecture des délibérations*)

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je voudrais vous indiquer que nous suivons activement les réflexions sur le SEALINE parce que la solution médiévale qui est utilisée est terrible. Le dossier de consultation est établie, il va y avoir bientôt la publication du marché et donc, on peut penser, sauf obstacle imprévu, que le SEALINE pourrait intervenir en 2018. Il faut trouver une solution pour que nous n'ayons pas éternellement ce coût et cette nature de transport.

AFFAIRE N° 83 – DIRECTION DES GRANDS PROJETS – Service Eaux – Travaux de modification de clôture pour permettre un accès aux riverains de l'immeuble « Le Massillon » durant les travaux de la rue soldat Ferrari

Mme MONFORT : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Des travaux vont être réalisés pour 3,4 M€. Cela devrait solutionner tous les problèmes qu'il y avait pour Alphonse Denis, mais également en aval jusqu'aux abords de la ZAC des Rougières où une extension du ruisseau interviendra. Le principal problème qui se pose est que la Sauvette est un ruisseau en biseau qui part relativement large et qui finit étroit, avec tous les problèmes d'explosion et de débordement. Il y aura, notamment au droit de la rue Ferrari, de grosses difficultés. Nous avons choisi opportunément de le faire pendant la période des vacances, en parfaite entente avec le proviseur qui a fait une information à chacun des élèves et à chaque famille. Cela ne va pas être simple, mais il faut passer par là si l'on veut résoudre le problème.

Je vous demande de délibérer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 84 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES – Opération Grand Site de la Presqu'île de Giens – Etude des déplacements – Convention tripartite avec le Département du Var et la Communauté d'agglomération TPM – Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, où l'on reparle de l'opération Grand Site sur la Presqu'île de Giens. Je le dis encore une fois : il y a une opération Grand Site parce que le site est classé et parce qu'il présente un désordre

et des dangers qui risquent de l'affecter. Un de ces désordres évidemment se situe du côté de la circulation, surtout à certains moments de l'année.

Nous avons, en décembre 2015, lancé l'idée d'une étude sur les déplacements de la presqu'île, avec le soutien de la DREAL qui était entendue pour participer, d'ores et déjà, à hauteur de 50 000 €.

Depuis cet accord de la DREAL, nous avons vu nos partenaires rapprochés, c'est-à-dire le Département du Var et TPM, et eux aussi viennent participer à cette étude des déplacements du Grand Site, avec une participation de 25 000 € pour le Var et de 25 000 € pour TPM. Ils sont à égalité avec la commune, ce qui fait une étude à 125 000 € hors taxes (150 000 € TTC).

Il est évident que cette étude va dans le sens des grandes orientations de l'OGS qui vise à améliorer la circulation sur le territoire du Grand Site au profit, autant que cela se peut, des modes doux et des transports en commun.

Je vous demande d'autoriser le Maire à signer cette convention avec ces partenaires.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ?

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 85 – COMMANDE PUBLIQUE – SECTEUR INGÉNIERIE ET MAÎTRISE D'ŒUVRE – Maîtrise d'œuvre de l'aménagement du musée dans le bâtiment de l'ex-Banque de France – Année 2015 – Appel d'offres ouvert – Attribution – Autorisation de signature

M. CARRASSAN : Dans le prolongement de l'autorisation de programme dont nous avons parlé précédemment, je précise qu'une procédure de mission de maîtrise d'œuvre a été lancée sous la forme d'un appel d'offres, afin d'attribuer un marché de maîtrise d'œuvre destinée à réhabiliter le bâtiment de l'ex-Banque de France pour y installer le futur Musée des Cultures et du Paysage.

A quoi servira un tel musée ? Je vais apporter la réponse à Madame COLLIN. Il servira à décliner le patrimoine de la commune à travers son histoire et sa géographie, dans le temps et dans l'espace, à proposer le récit du territoire à tous les Hyérois et à tous les amateurs de culture. On peut estimer que c'est parfaitement inutile, il suffit de s'entendre sur le mot « inutile ».

Mme COLLIN : Je n'ai jamais dit cela. J'ai dit « prioritaire ».

M. CARRASSAN : Je vous invite à méditer une pensée du philosophe chinois Tchouang-Tseu qui disait : « *Tout le monde sait l'utilité de l'utile. Peu de personnes*

savent l'utilité de l'inutile ». J'espère que vous rejoindrez que ce petit nombre de personnes et apprécierez ce musée.

Le montant prévisionnel provisoire des travaux est estimé à 3 500 000 €, et le montant de la maîtrise d'œuvre lui a 300 000 € provisoirement.

Après avis d'un jury fort bien constitué, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 juin dernier et a décidé d'attribuer le marché au groupement Prospective et Patrimoine/Alain-Charles Perrot-Florent Richard/AD2I/Scène Acoustique pour un taux de rémunération de 9,19 % du montant des travaux, ce qui amène le forfait de leur rémunération à 308 180 €.

Pour vous donner une idée de la qualité de cette équipe, nous avons exigé qu'il y ait au moins un architecte du patrimoine dans l'étude, il y en a ici deux, notamment Alain-Charles Perrot qui est aussi architecte en chef des Monuments historiques. Il est membre de l'Institut où il a été reçu en 2013. On lui doit, à Paris, de grandes restaurations : l'Opéra Garnier, le Grand Palais, le Théâtre de l'Odéon, la Comédie Française, la place Vendôme. On peut se réjouir qu'une telle signature vienne accompagner une équipe pareille dans la restauration de la Banque de France et dans sa transformation en musée, ce qui est, encore une fois, un défi puisque d'un lieu fermé, on va faire un lieu ouvert à tous.

Il convient d'autoriser le Maire à signer le marché au profit de ce groupement remarquable.

Mme COLLIN : Je veux répéter que je n'ai pas parlé d'inutile, bien entendu, j'ai juste dit que ce n'était pas prioritaire. La culture n'est pas inutile, Monsieur CARRASSAN, mais quand on est écrasé d'impôt, il y a le prioritaire et le non-prioritaire.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Parfois, on sanctuarise le budget Culture.

Je mets au vote le choix de cette maîtrise d'œuvre qui a été fait après la réunion du jury et de la CAO.

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

13 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

Les choses étant ce qu'elles sont, on peut être contre le musée, mais le musée ayant été délibéré, est-ce que l'on peut être contre le meilleur choix pour la maîtrise d'œuvre ? Je parle notamment à mon ami DONZEL qui était enthousiaste sur le choix qui a été fait.

M. DONZEL : Un dossier en lui-même peut être bon, mais je peux avoir, moi, une autre intention et pouvoir la proposer en 2020. Nous ne sommes pas forcément opposés sur la culture, mais nous n'avons pas forcément fait ce choix, même si je comprends les qualités. Moi, je vise 2020.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous avez raison. Ou 27 ou 26, il n'y a pas de problème. Au moment de votre vote, vous pensiez qu'il pouvait y avoir une majorité contre ? Je respecte votre position, mais cela signifie des choses différentes : si l'on repousse le meilleur, on va en prendre un qui est plus mauvais.

M. DONZEL : C'est une façon de penser les choses.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Non ! De dissocier les choses. Peu importe !

AFFAIRE N° 86 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES – Plan de Déplacements Urbains – Avis de la commune d'Hyères sur le projet arrêté par la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée le 7 avril 2016

M. BANES : *(Lecture de la délibération)*

Mme TROPINI : Votre délibération appelle de notre part quelques réflexions. Le projet de PDU proposé par TPM dont le Conseil municipal vient de prendre connaissance cette semaine est un document important qui engage, pour les 10 ans à venir, les déplacements au sein de notre commune. Nous avons, en son temps, déploré l'absence de ce PDU pour l'établissement du PLU.

Ce PDU, proposé aujourd'hui, contenant 400 pages, mériterait une information de la population par une réunion publique que nous vous demandons de bien vouloir organiser.

Faisant suite à cette réunion d'information, le Conseil municipal sera alors en mesure d'émettre un avis. Il est indispensable que ce document soit pris en compte dans l'enquête publique du PLU d'ici l'automne. Force est de constater, Monsieur le Maire, que vous ne nous présentez jamais les choses dans le bon sens. Notre groupe s'abstiendra.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Si c'est le sens contraire à ce que vous pensez, cela me rassure.

M. COLLET : Je voudrais tout d'abord rappeler l'importance à long terme de ce PDU, qui aura des effets structurants sur notre cadre de vie au-delà de la décennie.

Deux approches sur cette délibération : une approche qui concerne l'ensemble du PDU de l'agglomération et une approche qui nous intéresse un peu plus, qui est celle d'Hyères.

On nous demande aujourd'hui de délibérer sur un sujet qui n'a pas fait l'objet - cela a été souligné - de débats, d'informations, de concertation. Un document de 400 pages dont nous avons eu connaissance il y a simplement quelques jours.

Les grandes orientations semblent intéressantes pour Hyères, mais avec quelle garantie ? Nous aurions souhaité que, à l'occasion des différentes étapes concernant l'élaboration du PLU, ce sujet soit abordé en y intégrant une forme de PDU intra muros. Ce PDU, élaboré sous la responsabilité de l'AOM, à savoir TPM, implique, semble-t-il, toutes les autorités compétentes, dont les communes. Quel a été la voix d'Hyères ? Nous apprenons par cette délibération qu'une consultation entre vous-même et Monsieur CHENEVARD a eu lieu il n'y a pas très longtemps. Avons-nous été informés ? Avons-nous eu un débat, de la concertation, comme rappelé en préambule ? Non.

Je pourrais amener une réflexion sur le PDU de la commune de Toulon qui représente le chef-lieu de l'agglomération : le constat de l'existant est insuffisant. Le document comporte bien des éléments factuels, voire pertinents, mais rien de concret sur les attentes essentielles, comme l'axe est-ouest contraint au nord par la montagne et au sud par la mer. Et pas grand-chose sur la pollution très prégnante à Toulon. Je rappellerais que Toulon a été récemment classée à la troisième place des villes les plus saturées derrière Paris et Lyon. Toulon est cinquième ex-aequo pour les villes les plus polluées de France. Je passerai sur le chiffre donné par l'OMS.

Pas grand-chose sur la pollution ni sur la saturation des réseaux de transport existants. Pas suffisamment d'ambition, il nous semble, trop de modestie dans les objectifs : vouloir faire passer la part des transports en commun de 5,9 à 10 %, réduire celle de l'auto à 50 % est minimaliste. Encore faudrait-il que les transports en commun soient rendus attractifs. C'est de toute façon contradictoire avec le but de faire baisser l'émission de particules de 10 %, surtout en développant prioritairement le bus.

L'axe est-ouest est sous-estimé, alors qu'il s'agit du point nodal des transports dans l'agglomération de Toulon. Monsieur FALCO a d'ailleurs changé de programme à plusieurs reprises, pour beaucoup de raisons. En 2020, il pourrait également peut-être changer d'avis.

L'actuel Exécutif doit laisser, au nom de l'intérêt général et du bien commun, une place pour un TCSP (transport en commun en site propre) sur rail, à savoir le tramway, projet qui avait été initié dans les années 90 et qui est au point mort aujourd'hui, au moins sur l'axe névralgique est-ouest. Quitte, dans un premier temps, à développer les lignes nord-sud par bus.

S'agissant de la concertation concernant le PDU, même remarque que celle que nous avons faite sur Hyères : pas véritablement de concertation. En rappelant que les remontées associatives sont exactement inverses à ce qui a été défini par Monsieur FALCO.

Si des villes comme Nice, Marseille, Lyon, Saint-Etienne avaient effectués des choix différents, Toulon aurait été bien inspirée de chercher à savoir pourquoi le matériel du tramway possède une durée d'exploitation de deux à trois fois supérieure à celle d'un BHNS (bus à haut niveau de service), ce qui change la donne en termes de tableau d'amortissement puisque l'on met en avant le coût du tramway. De même, les consommables d'un BHNS sont à renouveler plus souvent que ceux d'un tramway. Le PDU du Grand Toulon mériterait mieux qu'un projet d'amélioration du réseau de bus.

En revanche, pour ce qui a été évoqué avec Monsieur CHENEVARD concernant la commune d'Hyères, on note avec satisfaction des orientations positives. Mais, avec quelles garanties pour autant ?

M. SEEMULLER : Vous nous soumettez pour avis la délibération 86 relative au Plan de Déplacements Urbains à 17 h 36, un document de 387 pages, un projet arrêté par l'Agglomération le 7 avril 2016. Vous nous aviez indiqué, lors du précédent Conseil, à une réponse à une question écrite que je vous avais posée, que ce projet, essentiel pour l'avenir de notre collectivité, ferait l'objet d'une concertation, de manière à bien l'articuler avec le PLU et de garantir la mobilité de la population. Vous aviez même indiqué que le Conseil municipal se tiendrait avec une réunion dédiée en présence de Monsieur CHENEVARD, Vice-président en charge du Transport de TPM.

Or, aujourd'hui, vous nous demandez notre avis sur un document sur lequel nous n'avons eu, à aucun moment, la possibilité de discuter, de peser et d'avoir peut-être les dernières informations que vous donnerez tout à l'heure.

Nous examinons donc, dans un ordre du jour très chargé, un projet qui pèse 2 milliards d'euros, et qui engage nos communes pour 10 ans.

Encore une fois, il y a des mots et des pratiques politiques, et je le regrette, mais ne vous étonnez pas du jugement sévère que porteront nos concitoyens sur ces méthodes. On nous écarte d'une consultation utile et nécessaire pour améliorer la vie du quotidien.

Au regard de ces 387 pages, quelques remarques.

- Ce projet a été arrêté et élaboré sur des données anciennes et périmées. En matière de transport, nous travaillons sur la dernière enquête ménages-déplacements qui remonte à 2008. Chaque enquête a une validité de 10 ans, c'est-à-dire jusqu'à 2018 ; nous sommes en 2016. Est-il possible de penser un PDU sans tenir compte des changements profonds de l'Agglomération : croissance démographique, mise en service du deuxième tube, réalisation du Pôle Mer à Ollioules, développement du site du Bois sacré à La Seyne, ouverture de l'hôpital de Sainte-Musse et du centre commercial de l'Avenue 83 ? Ce PDU nous apparaît sans fondement statistique sérieux.

- La concertation organisée par TPM a été conduite a minima - c'est un parallélisme de formes -, limitée à deux réunions, sans liste d'invités, sans ordre du jour, sans

document remis en séance, sans procès-verbal, et avec refus à certains d'y participer.

- Ce dossier très épais de 387 pages est incomplet, imprécis et flou. On voit des « haut niveau de service » partout. Il y a des cars à haut niveau de service, des navettes maritimes à haut niveau de service, des lignes essentielles, des réseaux dits de proximité. On voit sur la carte des spaghettis rouges qui s'entortillent, mais le haut niveau de service pour un bus, ce n'est pas seulement une fréquence, c'est aussi une vitesse commerciale elle-même liée à un site propre le plus continu possible, en particulier à proximité des centres-villes, avec des carrefours dotés de dispositifs permettant la priorité à ces « haut niveau de service ». Rien n'est précis dans les cartes, dans les emplacements des portions des sites propres, sinon que les lignes seront en site propre là où le schéma en site propre le spécifiera.

- La critique fondamentale de ce PDU est l'abandon du tramway. En renonçant à un projet de desserte en site propre est-ouest, TPM perd le bénéfice du confort du roulement du tramway qui a fait le succès de Nice, de Lyon et d'un certain nombre de grandes villes. Le tramway garantit l'exactitude et une assurance de mode de transport non polluant. Le grand bus articulé, le BHNS, est émetteur de particules fines. Et je vous renvoie au dernier numéro de Var Matin sur les conséquences en matière de santé publique dans les grandes agglomérations. Pourquoi Toulon devrait rester la seule grande agglomération sans tramway ?

- Le projet de PDU prévoit également d'encourager l'usage du vélo. Il est proposé de passer à 400 kilomètres de pistes cyclables en 2020, soit 20 kilomètres par an environ : c'est insuffisant.

Enfin, j'en viens à des considérations spécifiques à notre ville, 3^{ème} ville du Var et de TPM :

- Nous considérons que le PDU oublie encore une fois la ville.

- Il n'y aura pas de dorsale directe qui reliera le centre de Toulon à l'aéroport d'Hyères. Les lignes à haut niveau de service s'arrêteront à la gare.

- Les navettes qui sont gratuites, vont-elles devenir payantes ?

- La promotion des modes actifs, notamment du vélo, reste du déclaratif.

- Aucune information précise, chiffrée, datée, budgétée ne nous est fournie pour la mise en place du pôle d'échange multimodal Gare. Mais, vous allez peut-être nous éclairer.

- Sur la liaison en site propre entre le centre-ville, le port et l'aéroport, que nous revendiquons depuis longtemps, nous restons encore sur des hypothèses de mise en œuvre dans le long terme.

- La question des parkings gare reste ouverte.

- Pour la Presqu'île de Giens, le calendrier des budgets communautaires est étroitement lié aux études, c'est-à-dire après 2020.

En conclusion, le précédent PDU était calamiteux, les entrées et sorties de Toulon sont un cauchemar, les dessertes en bus ne répondent pas aux besoins de mobilité d'une population en croissance, l'accès à la Tour Fondue est une menace pour l'environnement – il faut se dire les choses. Notre aéroport n'est pas desservi : on perd une attractivité en matière de développement.

Ce nouveau PDU n'est pas le fruit d'une concertation, ce n'est pas un moyen de développement de notre territoire, ce n'est pas la prise en compte de la santé de nos concitoyens.

Il n'est pas à la hauteur des enjeux, et ce n'est pas l'ambition que l'on attend de l'une des dixièmes agglomérations françaises. De plus, dans le premier département touristique de France.

Notre avis sera donc défavorable.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Quelques éléments de réponse, même si je sais que je ne convertirai pas ceux qui défendent des positions partout identiques.

Le document est en ligne sur le site de TPM, pour ceux qui, depuis qu'il a été arrêté, auraient souhaité le consulter, notamment quand ils sont Conseillers communautaires.

Madame TROPINI, vous évoquez le fait que l'on ne peut pas faire un PLU si l'on n'a pas approuvé préalablement le PDU ou si on ne connaît pas le PPRI définitif. Sauf que, à ce moment-là, on ne fait jamais rien. Dans le PLU, nous avons retenu des hypothèses sur les inondations qui sont totalement confirmées par le PPRI que vient de nous communiquer Monsieur le Préfet. Le PPRI est bien entendu à votre disposition. PPRI par anticipation. Cela correspond strictement à ce que nous avons mis dans le PLU. Ce n'est pas le préfet qui s'est adapté, c'est nous qui avons anticipé. Vous l'avez à disposition.

Pour le PDU, toutes les demandes faites à TPM et qui ont été retenues sont dans le PLU. Un PLU n'est pas uniquement un état des lieux à un moment donné, mais une perspective. Si, d'aventure, des modifications drastiques intervenaient, un PDU peut toujours être révisé, mais il faut néanmoins le mettre en œuvre.

Tous les grands dossiers ont été introduits, de quelque nature qu'ils soient, au mieux – je parle notamment du PPRI et du PDU -, mais il faut avancer. Si un élément nouveau intervient, on met en révision partielle.

Monsieur COLLET, je ne vous ai pas prévenu que j'écrivais à Monsieur CHENEVARD. Vous dites que je l'ai vu. Je lui ai écrit, mais je le vois toutes les semaines. Je voudrais rappeler, pour la concertation, qu'une vingtaine de réunions ont été tenues où la Ville d'Hyères était représentée, soit par des élus, soit surtout

par les fonctionnaires, ces derniers remontant toutes les informations que nous avons recueillies dans les contacts permanents avec notamment les associations de quartier.

La procédure de concertation établie par TPM est ce qu'elle est. Dans ce que nous avons intégré et défendu, c'est bien entendu ce qui était le résumé quasi exhaustif des volontés des Hyérois. Et, je peux penser que, sur des sujets aussi importants, il n'y a pas de différences fondamentales. D'ailleurs, vous avez bien voulu l'indiquer. Quand je relie ce qui est intégré au PDU, la liaison entre le coeur de l'agglomération et la Ville d'Hyères, le principe de la desserte ferroviaire tous les quart d'heure et en heures de pointe : c'est cela qui conduit à avoir une liaison générale. On ne peut pas tout faire en même temps. On ne va pas avoir, de façon parallèle, un TCSP Train et un cadencement des trains à 25 trains par jour tous les quarts d'heure. Il ne faut quand même pas être présomptueux.

L'espace multimodal, qui est fondamental, est dans le PDU. C'est très important puisque que, que ce soit TPM qui le démontre, la Ville d'Hyères, le Conseil départemental ou le Conseil régional et la SNCF, tout le monde milite et nous avançons.

Le principe de la liaison en site propre vers le centre-ville, vers le port et l'aéroport est retenu. On me dit : « Par où passe-t-on ? ». Permettez que, dans un PDU, on retienne des principes. On a des directions qui sont précisées, mais on n'a pas le métrage. Par exemple : le principe du petit train de la gare à l'aéroport est retenu explicitement.

On nous dit : « Il n'y a pas de médiane ». Une médiane est retenue, elle sera intégrée notamment dans la réalisation de la ZAC des Rougières.

La promotion des modes actifs : on peut toujours penser que le nombre de kilomètres est insuffisant, mais je crois que l'accent est mis là-dessus et je m'en réjouis.

Les problèmes de fret et les solutions innovantes, comme le covoiturage ou les transports à la demande : ces derniers sont intéressants puisque toute personne, notamment dans notre commune – et ce sera vrai avant même que le PDU soit adapté parce que les choses se font de façon synchrone - qui demanderait à Giens ou aux Borrels à être transportée le lendemain peut téléphoner, et un système de taxi-bus est institué et peut fonctionner.

Je pense que beaucoup de réponses sont apportées, et je ne peux que soutenir ce PDU.

Vous me dites, Monsieur COLLET : quelle garantie ? Sur toute délibération, dans tout domaine, la garantie, c'est la parole publique. C'est comme si on demandait, chaque fois que le Parlement vote une loi, quelle garantie pour qu'elle soit appliquée ? Il faut bien faire une délibération. C'est la responsabilité et l'honneur d'une collectivité de l'appliquer. C'est le minimum.

Monsieur SEEMULLER porte un regard très critique que j'ai déjà constaté chez un certain nombre d'amis toulonnais.

Sur les données périmées, l'étude générale se fait tous les 10 ans. Alors, on attend 2018 pour commencer à travailler ? Non. En revanche, on prend cette étude et on intègre. Bien entendu, on n'oublie pas qu'il y a un pôle qui se crée ici, etc. Ce sera actualisé quand la nouvelle étude sera faite. Mais, on ne peut pas attendre que l'étude ait lieu en 2018 pour faire le PDU qu'il nous est imposé de réaliser.

Quant à l'abandon du tramway, c'est un débat qui a alimenté la chronique toulonnaise, que je respecte. Ce qui a changé la donne fondamentalement, c'est la situation financière des collectivités, aujourd'hui. Vous avez cité des exemples qui sont vertueux, à Lyon ou ailleurs, mais la situation financière des collectivités n'a rien à voir avec ce qu'elle était. Aujourd'hui, je pense très sincèrement qu'un système de tramway serait prohibitif, au-delà des problèmes que cela pose en termes d'expropriation et de fonctionnement de la ville de Toulon.

Je respecte les avis de chacun. Mais, en tous les cas, dans la conclusion, permettez-moi de dire que, sur la Tour Fondue, nous avons lancé une étude de circulation à laquelle adhère TPM. La Région, qui vient d'être sensible dans cet appel à manifestation d'intérêt, participe. La SNCF également. Nous y sommes. PDU ou pas : ce n'est pas très grave. Il faut trouver les meilleures solutions concernant la Tour Fondue.

L'aéroport non desservi ? Je vous dis « non » en théorie puisque le principe de l'espace multimodal et du train qui le rejoindrait me paraît la meilleure solution. Même s'il peut y avoir d'autres améliorations. Et le pôle multimodal : nous y sommes. Je me le ferai confirmer, parce que l'engagement de l'Etat est important, mardi. C'est tout à fait capital pour irriguer l'ensemble de la commune.

Tout est perfectible, toutes les satisfactions ne sont pas apportées, mais je dis très honnêtement que cela me semble bien.

Sur la concertation : ne nous trompons pas et ne mélangeons pas les responsabilités. Le PDU est aujourd'hui arrêté, la concertation a été menée par TPM. Nous avons participé, pour notre part, à 19 réunions de concertation, et nous avons fait remonter. Parfois, ce ne sont pas des réunions, mais Monsieur MARÉCHAL, responsable des Transports à TPM, passe souvent plus de temps ici que dans son bureau toulonnais.

Aujourd'hui, nous en sommes au stade de la consultation des personnes publiques associées qui ont 3 mois pour rendre leur avis, qui est un avis technique, notamment.

Ensuite, il y aura une enquête publique. Je vous confirme - je l'ai encore confirmé au dernier Bureau de TPM et j'ai son accord - que Monsieur CHENEVARD viendra à ce moment-là. Nous aurons aussi le retour des personnes publiques associées avant l'enquête publique. C'est à ce niveau-là que je crois qu'il est très important que la

commune d'Hyères, par votre intermédiaire ses citoyens, soit présente puisque soit l'enquête publique ne sert à rien ou simplement à ce que certains fassent des recours pour exercer leur capacité juridique, soit elle sert à quelque chose et, là, il faudra, sans révolutionner sans doute le PDU, trouver - et je serai le premier défenseur des améliorations qui pourraient être proposées - toutes les améliorations que nous pourrions imaginer. Pas toutes, mais on essaiera de sélectionner entre nous. C'est là qu'il est important d'avoir ce débat amical parce que j'ai beaucoup d'estime pour Yannick CHENEVARD, ce n'est pas un homme politique traditionnel, il travaille beaucoup les dossiers et est d'une grande courtoisie, il ne faut pas en faire un bouc émissaire. Mais, il y aura véritablement quelque chose de solide au bon moment, après le retour des PPA et avant l'enquête publique qui se déroulera en septembre. Je ne renie pas mes engagements, je les confirme une nouvelle fois. Voilà la façon dont va se conduire ce dossier important.

Je voudrais vous dire aussi que le PDU est une immense architecture à l'échelon de l'agglomération, etc., mais je crois que ces problèmes doivent être nos problèmes quotidiens. En tous les cas, pour ceux qui ont la responsabilité de la commune, c'est leur devoir. C'est en permanence que l'on essaie d'améliorer les transports existants, d'améliorer, comme cela va être le cas, la fréquentation par bus du centre-ville tous les quarts d'heure. On ne va pas attendre que le PDU soit définitivement approuvé pour obtenir ce que nous obtenons de TPM : ses autorisations.

Vous pouvez également noter, concernant les navettes, que nous avons satellisé juridiquement le système des navettes. J'ai obtenu l'accord écrit du Président FALCO pour que les navettes soient prorogées, pérennisées, même si, dans sa lettre, il me rappelle que nous n'avons pas compétence parce qu'il ne s'agit pas d'un transport privé ni d'un public ciblé. Mais, j'ai présenté ma plaidoirie par lettre en disant que nos navettes étaient des navettes polyvalentes puisque, aujourd'hui, elles servent, le week-end, aux clubs sportifs, elles servent, dans des manifestations, à transporter des personnalités et, principalement, aux transports que vous connaissez. C'est cet argument bien habillé et bien négocié qui me permet d'avoir aujourd'hui une lettre qui me permet d'intégrer la réglementation puisque le rappel est clair : c'est TPM qui a la compétence Transport. Il est dit, dans ce courrier, que lorsque TPM aura mis en place un service de même nature, bien entendu on ne va pas avoir deux services au même endroit.

Vous me demandez s'il sera gratuit ? Je vous dis « non ». Mais, il nous appartiendra, si nous souhaitons qu'il soit gratuit, de réfléchir ensemble à une modalité possible, si l'attractivité du centre-ville est aussi cruciale qu'aujourd'hui, où la commune pourrait, par convention, assurer un financement qui permettrait la gratuité. Nous ne pourrions procéder que de façon indirecte. C'est impossible autrement. On ne peut pas demander cela à quelqu'un qui a la compétence du transport, autrement la demande va être faite dans toutes les communes et on ne pourra plus l'assumer.

Voilà les commentaires que je voulais faire. Je respecte complètement les insuffisances que l'on peut trouver. C'est un énorme document, un énorme travail. Je

le dis d'autant plus volontiers que je n'en suis pas du tout l'auteur principal. Après, il y a des débats philosophiques ou symboliques, et qui sont menés avec régularité, y compris dans nos CIL.

Je crois que chacun s'est exprimé et que nous pouvons maintenant utilement délibérer.

M. SEEMULLER : Vous êtes un très bon avocat, mais la réalité des choses est que l'on aurait pu, comme vous l'avez fait pour le PLU, avoir au moins une ou deux réunions entre nous pour sa caler sur les informations. Nous ne voulons pas en faire un outil politique, cela ne sert à rien, la réalité du transport est quotidienne. Mais, nous sommes dans une situation très compliquée. Quand je vois les conditions de l'ouverture de l'Avenue 83, le blocage complet, l'impossibilité d'avoir pu anticiper que cela allait bloquer le Campus, que cela met les gens en situation paroxysmique, nous sommes devant une autorité qui ne régule pas et qui subit.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je comprends, mais Avenue 83, ce n'est pas TPM.

M. SEEMULLER : Ne me dites pas que Madame HUMMEL n'est pas TPM.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vous réponds que Monsieur FALCO est fou de rage.

M. SEEMULLER : Qui est le chef ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il n'est pas maire de La Vallette. Nous sommes aussi soumis à ce genre de décisions qui ne sont pas de la responsabilité de TPM. De ce point de vue, je peux le dire, parce que c'est publiquement exprimé et répété : c'est Madame HUMMEL qui a fait Avenue 83 en tant que Maire de La Valette. Si, demain, nous décidons ici, en Conseil municipal, sur un terrain qui nous appartient de faire une énorme opération « public/privé » qui drainerait 50 000, 100 000 ou 200 000 personnes à un endroit, je ne demande pas l'autorisation à TPM. La très grande difficulté est là. On pourrait dire qu'il n'y a pas eu le poids politique, mais là, on rentre dans d'autres considérations.

Nous sommes beaucoup à regretter cette situation, Hubert FALCO le premier. Je ne veux pas le faire parler, mais... C'est compliqué. Ce qui est de la responsabilité de TPM, oui. Ce qui est de l'intégration par TPM de projets longuement préparés, oui. Mais, là, c'est tombé fort et brutalement. C'est, il y a un ou deux ans, quand il y a eu ce transfert de cinéma entre La Garde et La Valette, qu'est apparu ce genre de chose. Ceci étant, c'est très compliqué parce qu'il peut y avoir de telles d'initiatives. Si je prends pour exemple la ZAC du Roubaud : nous avons le projet d'un centre d'affaires. Je crois que c'est bien, mais j'admets tout à fait que l'on puisse émettre un point de vue. Si nous arrivons à faire un centre d'affaires de 250 000 mètres carrés - ce n'est pas l'objectif, c'est 50 000 - et que cela passe les arcanes de l'Etat, je ne demande pas l'autorisation à TPM.

M. SEEMULLER : Dans le cadre de ce type de discussions, quand on a l'aéroport de la ville, de l'agglomération qui va faire 500 000 habitants, et que, dans ce PLU qui

nous renvoie presque en 2030, on n'a pas cette vision stratégique de donner à notre aéroport cette dimension, cela me pose une interrogation sur le développement à l'est, tel que TPM nous voit. La conséquence est que l'agglomération marseillaise et le développement du transport sur Marseille s'organisent, et une partie de l'ouest varois part sur Marseille. On est en train de déséquilibrer complètement. C'est la dimension dans le temps et structurelle. Je comprends que l'on ne puisse pas dire dans ce PLU « on va faire cela ». Mais, je suis toujours troublé par des schémas de prospection : à l'est, il ne se passe rien. Quand j'apprends que cela va s'arrêter à La Pauline, tant mieux, cela va peut-être aller plus loin, ou que le premier BHNS c'était La Garde, et la fin de l'agglomération c'était La Garde, en tant que Hyérois, je trouve cela choquant.

Merci des informations que vous nous avez données. J'espère que l'on aura ce débat avec Monsieur CHENEVARD, très courtoisement mais sérieusement.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je pense qu'Hyères est de mieux en mieux regardée, en tous les cas j'ai quelques attestations pour le penser.

Quant au problème de l'ouest varois que je connais bien, culturellement le Var commence un peu plus près de Toulon. C'est historique. Les pôles d'emplois, c'était La Ciotat. C'est compliqué quelle que soit la situation. C'est comme quand on dit que Fréjus-Saint-Raphaël, c'est varois ; oui, bien sûr, mais enfin on va naturellement à l'aéroport de Nice. Nous sommes dans un département dans lequel, avec ces deux grandes métropoles, il faut être très vigilant. Il a un grand potentiel démographique ; nous avons dépassé les Alpes-Maritimes. Il faut comprendre que nous ne sommes pas les troisièmes. Mais, il vit dans ce tropisme marseillais de l'autre côté de Toulon, et on va dire un peu azuréen à partir de Saint-Raphaël. Il ne faut pas lutter contre cela, mais le prendre en compte pour essayer d'être les plus efficaces possibles.

En tous les cas, merci de la qualité de ce débat.

M. COLLET : Si vous permettez, une petite anecdote : quelqu'un évoquait tout à l'heure un certain flou dans l'approche de ce PDU. Par exemple, pour justifier l'abandon du tramway, on évoque son coût. Il faudrait rappeler que le matériel du tramway possède une durée d'exploitation deux à trois fois supérieure à un BHNS. Cela change les termes donnés par TPM en tableau d'amortissement sur le long terme. Les consommables d'un BHNS sont à renouveler plus souvent que ceux d'un tramway. Lorsque l'on regarde tout cela, on se rend compte que ce qui est évoqué pour justifier l'abandon n'est pas véritablement vérifié.

Quand on parle des pistes cyclables, on se targue d'avoir un réseau de pistes cyclables programmé. Le kilométrage annoncé tient compte des deux sens de circulation. C'est-à-dire qu'un segment de 10 kilomètres peut s'effectuer dans un sens comme dans un autre, ce qui fait que, dans les calculs de TPM, cela fait 20 kilomètres, alors que cela n'en fait que 10.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cela dépend de la largeur de la voie. Si deux cyclistes peuvent se croiser, je pense qu'il faut le compter deux fois. S'il n'y a de la place que pour un cycliste, vous avez raison. C'est un peu plus compliqué que cela. Je comprends tous les commentaires.

Je vais vous demander de délibérer sur l'adoption du PDU.

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

11 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie- Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,

2 CONTRE : Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

AFFAIRE N° 87 – DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ – Politique de la Ville – Contrat de ville de l'agglomération Toulon Provence Méditerranée 2015-2020 – Programmation d'actions 2016 – Validation de la programmation 2016

Mme MAI : *(Lecture de la délibération)*

Mme COLLIN : Une fois de plus, notre groupe se voit dans l'obligation de dénoncer la gabegie de la Politique de la Ville, comme depuis des décennies, qui déverse de l'argent public à qui mieux-mieux, comme si l'argent était la seule réponse aux maux de notre société. Et ceci, sans obligation de résultat, sans mesure, une sorte de « compteur fou », comme l'écrivait la Cour des Comptes.

Notre groupe rappelle ici la paupérisation de nos concitoyens et l'urgence d'agir sur une maîtrise de la fiscalité, toujours possible ; c'est une question de choix.

Oui, nous sommes favorables à la subvention concernant une douzaine d'associations de cette liste, mais une douzaine sur 38. En l'absence d'un vote séparé sur cette délibération, nous nous abstenons.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'autres interventions ?

Je voudrais simplement indiquer que nous sommes très vigilants sur le fonctionnement des associations. Certains savent que la liaison très importante qui nous lie à Massillon fait l'objet, avec le nouveau directeur, d'une lecture très serrée. Je rappelle que nous avons réintégré le CLAS au Service Jeunesse. Il n'y a pas une euphorie, mais si la Politique de la Ville n'existait pas, il faudrait l'inventer. Si elle n'existait pas, de mon point de vue, la situation sociale ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui.

Je sou mets à votre vote ce programme Politique de la Ville.

ADOPTÉE PAR 42 VOIX

3 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,
Monsieur Jean- Michel EYNARD-TOMATIS

**AFFAIRE N° 88 – DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ – Politique de la
Ville – Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité – Autorisation à M. le
Député-Maire de solliciter le soutien financier de l'Etat**

Mme MAI : *(Lecture de la délibération)*

Mme COLLIN : Avez-vous un chiffre de budget global du PRE ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Le CLAS était financé à 80 000 € quand il était assuré par une association. Nous le reprenons, ce sera sûrement une facture moins importante, compte tenu de l'objet et du personnel dont nous disposons.

Mme MAI : Le PRE est cofinancé par l'Etat à 60 000 €.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous allons délibérer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 89 – RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR

**AFFAIRE N° 90 – DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ – Point d'Accès au
Droit – Renouvellement de la convention constitutive du Point d'Accès au
Droit – Autorisation à M. le Député-Maire de signer l'avenant n° 2 à la
convention constitutive**

M. GELY : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ? Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 91 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ – POLICE
MUNICIPALE – Autorisation de réservation et de gratuité dans la rue Pierre
Moulis pour les commerçants et exposants à l'occasion d'animations
commerciales**

M. GELY : *(Lecture de la délibération)*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 92 – DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ – POLICE
MUNICIPALE – Stationnements situés dans l'hyper-centre – Première heure
gratuite**

M. GELY : *(Lecture de la délibération)*

Mme DEL PERUGIA : Je vais essayer d'être très modérée dans mes propos parce que j'ai conscience que nous sommes là face à un problème crucial qui est celui de l'activité commerciale du centre-ville et que, par cette délibération, la commune cherche à trouver des solutions pour ce vrai problème que rencontrent les commerçants hyérois. Cependant, je ne pense pas que ce soit la bonne solution, dans la mesure où cela ne va pas forcément provoquer un turn-over de voitures stationnées. Les gens, aujourd'hui, stationnent beaucoup dans ces rues, les stationnements ne sont quasiment jamais libres, alors que l'on nous dit que, finalement, leur temps de stationnement est de courte durée. De toute façon, aujourd'hui, les gens payent quand ils viennent. Je crains que cela fasse un appel d'air, c'est-à-dire que les gens vont tenter leur chance de trouver un stationnement puisque ce sera gratuit pour une heure, alors qu'ils y avaient renoncé en trouvant d'autres solutions.

Pour moi, amener davantage de voitures dans le centre-ville n'est pas une solution, d'abord pour un problème de santé publique : on sait que la pollution par particules fines est due en grande partie à la circulation, et il faut donc, au contraire, dégager nos centres-villes des voitures. Là, nous allons dans le sens inverse. D'ailleurs, le PDU que vous venez de voter dit bien qu'il faut libérer l'espace public du stationnement pour favoriser le report modal, la pratique des modes actifs, et apaiser les centralités urbaines. Là, nous sommes vraiment dans l'opposition de ce que préconise le PDU que vous venez de voter.

Ensuite, j'aimerais que nous ayons tous conscience – on le sait, mais il faut le redire – que la principale difficulté vient de l'augmentation des surfaces commerciales en périphérie. Aujourd'hui, le parc des commerces a crû à un rythme

plus important que la consommation. Il y a plus d'offres que de demandes, donc les commerçants gagnent moins leur vie.

L'autre problème également est que la performance des magasins stagne, alors que le coût d'occupation a augmenté. Donc, il est plus difficile aujourd'hui de gagner sa vie avec un commerce.

Par ailleurs, l'étalement urbain fait que les gens vont plus facilement dans les surfaces commerciales en périphérie.

Nous observons, dans d'autres villes, un retour en arrière avec une problématique de la place de la voiture qui fait polémique. Certaines villes ont tendance aujourd'hui à réintroduire la voiture là d'où on l'avait sortie, en particulier en enlevant des zones piétonnes.

Je rappelle que des villes ont essayé de trouver des solutions peut-être plus en accord avec les problèmes environnementaux : Albi, Saint-Jean-de-Luz où le centre-ville est classé en zone touristique d'influence exceptionnelle. Cela permet une ouverture le dimanche, avec les avantages concurrentiels. Grenoble a décidé de tourner le dos à la voiture et a fait de son centre-ville un centre-ville piéton, avec des vélos et les transports en commun, et cela favorise le commerce.

Il me semble que le PDU doit favoriser également le commerce, en développant les transports en commun et les vélos. C'est cet ensemble de choses qui va permettre de trouver des solutions. Il y a également, dans certaines villes, des solutions de stationnement avec des cartes de fidélité partagées par un maximum de commerces ; elles permettent d'obtenir des stationnements gratuits.

Je pense quand même que la problématique est de réduire la congestion urbaine et les pollutions et les nuisances. Je crains ce rétropédalage : je ne voudrais pas qu'Hyères rétropédale comme d'autres communes l'ont fait.

Je voudrais rassurer les commerçants : des études montrent que, en réclamant d'ouvrir la ville à la voiture, les petits commerçants vont à l'encontre de leurs intérêts. Les piétons sont des clients plus fidèles, plus nombreux et plus dépensiers. Un centre piétonnier dissuade aussi les riverains d'aller en périphérie. Je crois vraiment au phénomène inverse, et je pense qu'il faut plutôt aller dans ce sens.

Ceci dit, je ne jette pas la pierre, je comprends que la Ville essaie de mettre en place des choses. Mais, je pense qu'il faudra faire un bilan rapidement.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Y a-t-il d'autres interventions ?

On ne peut pas se contenter de décrire la cité idéale. Aujourd'hui, il n'y a pas d'autres alternatives. Si les alternatives venaient, je pense que ce serait un bonheur absolu d'avoir un centre commercial d'Hyères piéton. Mais, il faut avoir suffisamment de places de parking à proximité, il faut donc les créer. Il faut que le réseau de distribution des transports en commun soit plus nourri. Tant que nous ne l'avons pas,

il faut trouver une solution parce que l'on ne peut pas laisser une priorité absolue de la qualité de la vie quotidienne et de l'activité économique, il faut faire tourner et permettre aux gens de venir plus volontiers parce que le parking est gratuit pendant une heure. Cela signifie que pendant 3 heures, à l'heure des repas, c'est gratuit puisque, entre midi et deux, le stationnement n'étant pas payant, si l'on vient à 11 h 01, on a 3 heures, et si on vient à 12 h 01, on peut partir à 15 h. C'est important pour certains restaurateurs.

Nous avons cette volonté. J'ai obtenu, dans le projet place Joffre, que 100 places de parking public soient créées. Nous réfléchissons actuellement au problème de la gestion des parkings aux termes de la DSP qui nous lie à Vinci. La DSP sur Gambetta et Clemenceau vient à son terme fin 2016, et nous réfléchissons à différentes solutions : régie, DSP. Nous avons consulté un bureau d'études, nous avons fait venir une spécialiste qui a traité ces sujets dans certaines villes et cela a été réussi sous forme de régie.

L'idée est présente d'essayer de créer, en même temps que la réflexion du parking Denis, etc., deux étages de parking souterrain. Si nous avons à la fois 200 ou 300 places de parking supplémentaires en souterrain, une alimentation plus forte en transport en commun et, pourquoi pas, à terme, d'autres parkings souterrains, peut-être que l'expérimentation pourrait être faite, tout en ayant en centre-ville un moyen de transport. En son temps, j'avais adhéré au système des navettes parce que cela ressemblait à celui d'Aix-en-Provence : c'est piéton, et il y a des « diablins », c'est-à-dire quelques véhicules électriques qui peuvent être pris pour passer dans les rues piétonnes, ce qui permet quand même de les irriguer un peu mieux. Un système comme celui-là me paraît à terme intéressant. Mais, nous devons prendre une décision aujourd'hui, qui est appelée par les vœux de beaucoup. C'est un peu l'idée d'une grande surface à ciel ouvert qu'il faut réaliser. Vous avez raison de dire que la concurrence est très forte avec les grandes surfaces périphérique notamment parce que le parking est gratuit.

Nous allons dans cette direction après avoir beaucoup concerté avec les commerçants, après avoir fait étudier cela par un bureau d'études. Nous pensons que nous ne pouvons pas modifier l'état instantanément, et que c'est une bonne solution, même si, lorsque les solutions périphériques seront apportées, il faudrait que nous ayons un centre-ville piéton et très actif.

Je vous propose de délibérer sur cette première heure gratuite.

ADOPTÉE PAR 44 VOIX

1 ABSTENTION : Mme Brigitte DEL PERUGIA

**AFFAIRE N° 93 – DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ – POLICE
MUNICIPALE – Implantation d'horodateurs sur le parking situé en face de
l'entrée de l'aéroport, boulevard de la Marine**

M. GELY : On doit pouvoir faire l'économie de la lecture de cette délibération que vous connaissez. Vous l'avez approuvée le 22 avril dernier, mais nous avons commis une erreur, dans sa rédaction, sur le nom du boulevard : il s'agit du boulevard de la Marine.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Voulez-vous entériner ? Je vous remercie.

Mme DEL PERUGIA : Il faut voter.

ADOPTÉE PAR 43 VOIX

2 ABSTENTIONS : M. William SEEMULLER, Mme Brigitte DEL PERUGIA

**AFFAIRE N° 94 – PORTS – PORT D'HYÈRES (Saint-Pierre) – Avenue du
Docteur Robin – Déclassement de la parcelle en cours de numérotation
cadastrée Section EP n° 38 – Centre d'hébergement sportif**

Mme AUDIBERT : (*Lecture de la délibération*)

M. SEEMULLER : C'est une simple demande parce que ce bâtiment va rester en l'état pendant un certain temps : est-ce qu'il est possible de le couvrir ou de l'habiller parce que cela donne une image assez triste ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous pouvons y réfléchir. S'il n'y a pas d'autres interventions, je soumetts au vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 95 – PORTS – PORT D'HYÈRES (Saint-Pierre) – Avenue du
Docteur Robin – Principe de vente du Centre d'Hébergement Sportif – Parcelle
EP 38**

Mme AUDIBERT : (*Lecture de la délibération*)

M. KBAIER : Nous ne sommes pas d'accord sur le mot « vente ». Nous parlerions plutôt de cession sous bail locatif. Je veux dire que la Ville ne vende pas cette parcelle parce que le gros danger de ces hôtels de luxe est qu'ils risquent de ne plus

marcher et de se transformer – comme ce fut le cas sur Hyères - en studios ou en appartements locatifs. Je pense que la Mairie devrait garder la mainmise là-dessus.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vous réponds très clairement : nous sommes sur le domaine portuaire, à la différence de la situation à laquelle vous faites allusion, à la différence même des immeubles du port qui ne sont pas sur le périmètre du domaine portuaire. Sur le domaine portuaire, au-delà du fait que le PLU bloque tout projet d'habitation sur cette parcelle, la vocation hôtelière est obligatoire. Il y a deux verrous : celui du PLU et celui du domaine portuaire sur lequel on ne peut pas faire de logements. J'ai évoqué ce risque, mais il n'est pas possible de faire des logements sur le domaine portuaire. Dans la mesure où nous n'avons pas vocation à être gestionnaires d'hôtel, il me paraît souhaitable - et c'est aussi le souhait des personnes qui pourraient être intéressées puisque les gens sont informés de la situation des Voiliers – de prendre cette orientation. Un bail emphytéotique ne leur permettrait pas de financer au niveau des banques parce qu'il y a toujours, pour la banque, le risque de la terminaison. Je crois que cette orientation est la bonne.

Mais, retenez bien que le domaine portuaire exclut le logement et le PLU également sur cette zone.

M. DONZEL : On vous a posé cette question parce que, lors de la commission, on nous a dit que ce n'était pas sur le domaine portuaire.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous l'avons vérifié : c'est bien sur le domaine portuaire.

Je soumetts à votre vote cette délibération.

ADOPTÉE PAR 37 VOIX

8 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN

AFFAIRE N° 96 – PORTS – PORT D'HYÈRES (Saint-Pierre) – Régie à autonomie financière du Port Saint-Pierre – Consolidation de quatre emplois à durée déterminée par a conclusion de quatre contrats à durée indéterminée

M. LE DEPUTE-MAIRE : Si vous vous permettez, on va peut-être se contenter du libellé parce qu'il s'agit de régulariser de façon définitive des personnes.

Mme AUDIBERT : Il faut simplement préciser qu'il n'y a pas d'augmentation de personnel.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce sont des personnes sous contrat qui donnaient satisfaction, dont la présence est indispensable : le contrat est transformé en contrat à durée indéterminée. C'est une consolidation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 97 – PORTS – Ports de l'Ayguade et Augier – Régies à autonomie financière des ports de l'Ayguade et Augier – Consolidation d'un emploi à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est le même principe : on ne peut pas renouveler des contrats de six mois pendant vingt-cinq ans s'il s'agit de la même personne. A un moment donné, elle est intégrée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

Nous avons retiré la délibération n° 98 à la demande de Madame DESCAMPS qui souhaitait une autre délibération.

QUESTIONS ORALES

Question de M. SEEMULLER (Présence postale)

Monsieur le Député Maire

En application de l'article 6 du règlement intérieur, je souhaite, lors du Conseil municipal du 24 mai 2016, vous poser une question d'actualité au nom du Groupe Agir pour Hyères au sujet de la présence postale dans les fractions. La commune d'Hyères est l'une des plus étendue en France et présente, en sus du centre urbain, nombre de quartiers excentrés de plusieurs kilomètres dont les Iles et la Presqu'île.

Pour répondre à cette configuration, la Poste qui assure un service public essentiel pour nos concitoyens a maillé le territoire de nombreux établissements « secondaires » qui s'ajoutent aux deux bureaux principaux de l'avenue Clotis et de la rue Branly. Il y a quelques années, certains établissements ont vu leurs horaires d'ouverture au public réduits, d'autres ont été transformés en agence postale communale, ce qui a nécessité la contribution financière de la commune.

Or, il semble que la Poste envisage, une nouvelle fois de réduire son réseau sur notre commune et en particulier dans les bureaux périphériques, à l'exception de celui de la Gare. Avez-vous été informé par la direction de la Poste de la teneur de ces projets ? Selon certaines informations, encore officieuses, il serait envisagé de

fermer les bureaux de l'Aiguade et du Val des Rougières et de réduire les horaires d'ouverture au public de La Capte et de Giens. Pouvez-vous nous le confirmer ?

Si de tels projets de fermeture venaient à se confirmer, ils marqueraient pour notre commune un recul inacceptable du service public, une menace d'isolement pour la population et les commerces des fractions. Serait-il envisageable, comme le prévoit la loi NOTRe, de favoriser alors la mise en place de maisons des services publics et de conforter ainsi la nécessaire présence d'un service public de proximité dans les fractions ?

Dans l'attente de connaître votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous vous inquiétez légitimement des problèmes liés aux bureaux de Poste. J'ai une lettre en réponse. Quel est le principe général ? La Poste, qui est une société privée désormais, même si elle a un objectif public, subit une diminution drastique de son volume de courrier. Il ne faut pas s'en étonner puisque cela provient de la concurrence, loyale mais concurrence quand même, que lui font Internet et les mails.

A titre d'exemple : le volume du courrier distribué a baissé de 31 % entre 2009 et 2014, de 6,5 % pour la seule année 2015. Ils sont donc obligés d'avoir une stratégie différente, sauf à augmenter le prix de tous leurs services. C'est une tendance observée dans le Var et dans notre commune.

L'objectif sur notre commune est de :

Développer les bureaux de ce qu'ils appellent l'hyper centre-ville, qui connaissent une baisse moindre de fréquentation (4 %) : Hyères principal et Hyères Hôtel de Ville.

Maintenir les bureaux de Poste de la Gare et de La Capte qui ont un niveau de fréquentation qui justifie le maintien des services en l'état.

En revanche, ils considèrent que les bureaux de Poste de Giens, du Val des Rougières et de l'Aiguade ont une fréquentation qui ne permet plus de les maintenir. C'est de l'ordre de 43 visites pour l'un, de 50 pour l'autre, et de 45 pour le troisième.

Ils mettent en place, assurant presque la totalité des services, ce qu'ils appellent les bureaux de Poste Relais, c'est-à-dire qu'un commerçant de proximité est chargé d'assurer tous ces services : la vente de timbres-poste, le dépôt du courrier, l'échange même de niveau financier limité, etc.

Ils soulignent en plus que ces services relais ont une plus grande plage d'ouverture que les bureaux de Poste. Quand il y a peu de fréquentation, ils réduisent. Nous avons dû nous battre à Porquerolles pour maintenir une ouverture convenable en

leur faisant modifier les horaires en fonction des départs des bateaux. C'est très compliqué.

A la limite, n'est-il pas préférable qu'un commerçant, choisi en concertation, bien établi - cela fait venir aussi chez les commerçants une fréquentation supplémentaire - puisse remplir cette fonction.

Nous les avons rencontrés à plusieurs reprises sur ces sujets. Nous devons les revoir le 4 juillet. Tout ce qui peut être sauvé l'est. Nous plaidons à chaque fois. Si, d'aventure, ces services relais de proximité sont instaurés, il faut trouver les meilleures conditions pour les accompagner.

M. SEEMULLER : Pour ce qui concerne le Val des Rougières, il existe, dans la loi NOTRe, des possibilités de faire des maisons de services publics pour rapprocher d'autres services de l'Etat qui pourraient continuer cette présence.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je comprends tout à fait. Le problème est d'arriver à avoir un fonctionnement suffisamment long et un coût de fonctionnement qui ne soit pas prohibitif. Nous avons voulu instaurer un service public au Val des Rougières, avec plusieurs services communaux et extérieurs (service de l'emploi, etc.). Le problème est que, assez rapidement, certains services extérieurs ont déclaré forfait. A ce moment-là, on se trouve sur des plages horaires qui se raccourcissent, et on ne s'en sort plus.

Nous sommes entre ces deux exigences, mais il faudrait trouver, ici ou là, dans un quartier, la possibilité d'ajouter des services. Il y a aussi le problème de la responsabilité. Les employés communaux notamment sont de plus en plus réticents depuis l'incident des Salins où un employé communal s'est fait braquer, et qui a toujours cela en tête.

Je crois qu'il faut accompagner les réformes qui peuvent être opérées, en étant le plus exigeant possible sur les horaires d'ouverture, sur la localisation, et trouver aussi des commerçants dont la stabilité n'est pas contestable. Je ne citerai personne, mais cela peut parfois être compliqué.

Questions de M. COLLET et du groupe POLITI concernant « Côté Mer »

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous avons maintenant deux questions identiques sur « Côté Mer » posées par le groupe POLITI et par Monsieur COLLET, où on me demande où l'on en est, qu'est-ce que nous faisons et où nous allons. Enfin, c'est Monsieur COLLET qui me le demande. Il faudra expliciter les questions.

Question de M. COLLET :

DSP « Côté Mer » :

Nous souhaiterions, Monsieur le Député-Maire, connaître les suites qui seront données concernant la DSP « Côté Mer » attaquée pour la deuxième fois consécutive au Tribunal administratif, convenant que cette situation discrédite et entache l'image de la Ville sur sa capacité à gérer ce dossier.

Question du Groupe POLITI :

Délégation de service public de la plage située 1550 boulevard de la Marine.

M. FELTEN : Ce n'était pas une question, mais une demande d'intervention.

M. LE DEPUTE-MAIRE : On l'a rappelé à Madame TROPINI : les questions qui sont dites « questions orales » doivent faire l'objet d'une communication. Si vous voulez intervenir, allez-y. Si on me dit un jour que le thème est la politique budgétaire, vous comprenez qu'il est un peu compliqué de préparer la réponse.

Si vous voulez intervenir, vous pouvez, il n'y a pas de problème. Mais, sur le principe, ce n'est pas ainsi que cela se passe.

M. FELTEN : Je vous en remercie, Monsieur le Maire. Simplement, en préambule, si, peut-être d'une manière un peu surprenante pour vous, ce point a été posé sous forme de question, c'était simplement parce que nous pensions que cela aurait été une meilleure solution de le voir apparaître dans l'ordre du jour puisque nous arrivons à l'été, que la saison estivale démarre, alors que nous n'avons eu aucune information en Conseil municipal sur ce sujet.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vais profiter pour vous en donner. Mais, si tous les sujets qui font l'objet de contentieux étaient là, cela poserait d'autres problèmes.

Je vous rappelle que, comme la première fois, un recours a été opéré auprès du Tribunal administratif sur le choix qui avait été fait par la commission d'appel d'offres et par la commune, en tout cas celui que j'ai proposé, pour la DSP de ce que l'on appelle « Côté Mer ». Le recours a d'ailleurs été fait deux fois par la même société, même si, la première fois, elle était seconde, et la seconde fois troisième. Si l'on relançait et qu'elle soit quatrième, elle ferait peut-être encore un recours. C'est son droit, mais c'est une observation que l'on peut se faire.

Les consultations que nous avons faites auprès d'avocats en Conseil d'Etat font que leur stupéfaction est telle devant les raisons d'annulation du Tribunal administratif que nous avons fait appel en Conseil d'Etat. Je rappelle que l'argument qui a été retenu par le Tribunal administratif, dit que des mentions concernant les capacités financières de la société retenue ont été noircies. C'est vrai. Ce sont nos avocats qui ont souhaité que ce soit noirci pour la simple raison qu'il est interdit de communiquer les informations personnelles et financières sur une société ou sur une personne. C'est une jurisprudence de la CADA.

M. FELTEN : Cela m'étonne parce que tous les chiffres d'affaires des entreprises sont consultables sur societes.com.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Là, c'est un peu plus précis puisqu'on vous demande l'origine des fonds, etc. Cela vous étonne, mais, en tous les cas, l'avocat au Conseil d'Etat, Monsieur LYON-CAEN qui fait relativement autorité, est extrêmement surpris.

Nous avons donc fait appel, et on verra bien ce que cela donnera. Il est vrai que c'est ennuyeux. S'il y a recours, c'est que la personne qui fait le recours considère qu'il y a une erreur. Cette erreur, je l'assume pleinement, mais collectivement avec mes services et mes avocats parce que vous comprenez bien que les documents qui sont élaborés et transmis le sont sous leur contrôle.

Je voudrais simplement rappeler qu'une erreur n'est pas une faute, et que le Tribunal administratif n'est pas le pénal. C'est simplement un rappel : s'il y a une erreur, le droit sera dit et je regretterai qu'elle ait été commise. Je pense qu'elle sera corrigée.

M. COLLET : Vous avez répondu à la suite que vous comptez donner. Une petite remarque simplement : vous a-t-on fait des propositions pour demander une AOT temporaire ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Oui, mais elle est ridicule. Il y a une proposition qui émane de la personne qui a fait le recours. Vous imaginez que cela paraît un peu comique. D'ailleurs, cette proposition n'aurait pas été satisfaite pour tout candidat qui l'aurait faite.

M. FELTEN : Monsieur le Maire, je ne peux pas continuer, alors ? J'arrête là ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce n'est pas un débat. On pose une question, on fait une réponse.

M. FELTEN : Vous m'empêchez de terminer ? Il n'y a pas de problème.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Terminez, Monsieur ! Cela me fait tellement plaisir de vous revoir, terminez !

M. FELTEN : Je vais couper court pour abrégé votre souffrance.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous pourriez d'ailleurs, quand je vous dis cela, me répondre que vous regrettez de ne pas venir souvent plutôt que de répondre de cette façon.

M. FELTEN : Je le regrette profondément, mais je me tiens informé, je vous rassure.

Par rapport à ce que vous venez de nous expliquer (la deuxième année consécutive déboutée au Tribunal administratif), la première conclusion que notre groupe relève est que vous vous étiez engagé publiquement en disant que, la prochaine fois, le dossier serait conduit de main de maître, donc votre crédit personnel est durablement entaché avec cette nouvelle affaire car vous êtes personnellement engagé. A moins que vous ne comptiez désormais vous faire conseiller par un autre

membre de votre famille, votre fils cette fois, qui a visiblement su présenter un dossier de candidature de DSP conforme et obtenir l'attribution d'une autre plage, à Saint-Cyr-sur-Mer, le 1^{er} mars. C'est dans le Journal officiel, je n'invente rien.

La seconde conclusion est que la commune perd une année supplémentaire de recettes, a déjà payé et paiera encore des frais conséquents de procédure, sans compter les très probables condamnations aux dommages et intérêts qui vont inmanquablement peser sur les finances de la commune.

D'une manière plus pragmatique, puisque nous sommes à la veille de la saison estivale, quelle solution allez-vous nous proposer cet été pour que cette plage puisse enfin fonctionner correctement et pour permettre une vraie continuité du service public ?

Dernière conclusion - j'arrête de vous faire souffrir : les craintes des Hyérois sont légitimes par rapport aux prochaines échéances de DSP. Nous pensons notamment aux échéances des parkings publics, à celle du Casino dont nous connaissons tous les difficultés, mais également à toutes celles qui suivront jusqu'en 2020, y compris sur les plages. Tout cela est vraiment inquiétant pour l'avenir.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, au nom de notre groupe, nous vous demandons de revenir à plus de conformisme juridique, à abandonner vos préjugés sur la capacité des élus à vous assister, quitte à vous appuyer sur votre Premier adjoint, Francis ROUX, signataire de la Charte ANTICOR, juste avant de vous rejoindre entre les deux tours, qui n'apportera pas son démenti. Vous qui prônez le « vivre ensemble », c'est maintenant qu'il faut montrer aux Hyérois, comme vous le dites fièrement dans votre essai politique publié cet hiver, que vous n'êtes pas sûr d'avoir tort.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Monsieur FELTEN, je ne vais même pas vous répondre. La meilleure décision que j'ai prise depuis que j'ai été élu maire, c'est le jour où je vous ai enlevé les délégations. J'ai beaucoup de mépris pour la façon dont vous avez agi là. Je pense que ce mépris est partagé. C'est la première fois, dans cet hémicycle, que l'on se permet de parler d'une personne de la famille d'un élu, de surcroît mon fils. Je peux vous dire que c'est digne de l'idée que je finis par me faire de vous.

Pour le reste, quand vous évoquez mes errements juridiques, j'ai tenu à rappeler peut-être qu'une erreur a été commise en termes administratifs. Je n'aurai pas la cruauté - je ne suis pas comme vous, c'est toute la différence - de rappeler qu'il y a des personnes qui, dans des gestions passées, y compris ici, ont pu être condamnées au pénal et que, peut-être demain, il y en aura qui seront condamnées peut-être au pénal. Donc, soyez prudent, vous aussi, Monsieur FELTEN. Véritablement, si vous devez revenir, essayez de revenir avec une éthique supplémentaire.

Question de M. SEEMULLER sur la pauvreté.

Monsieur le Député-Maire,

En application de l'article 6 du règlement intérieur, je souhaite, lors du Conseil municipal du 24 mai 2016, vous poser une question d'actualité au nom du Groupe Agir pour Hyères au sujet de la pauvreté. Nous souhaitons dans le prolongement de la journée de la solidarité apporter notre contribution concrète à l'amélioration de la vie des Hyérois confrontés à la pauvreté. Nous vous avons écrit le 20 mai dernier et en l'absence de réponse, nous vous interrogeons.

Ce sujet n'épargne personne et nous choque, en particulier lorsque les victimes sont des enfants ou des personnes âgées. Nous avons participé à plusieurs rencontres avec les associations caritatives de la ville. Nous avons identifié quatre pistes de travail concrètes et pratiques :

- *Améliorer l'accueil des femmes seules avec enfants et des personnes de plus de 65 ans, dans des logements d'urgence spécialement aménagés par la Ville.*
- *Donner accès prioritaire à la médiathèque ou à un "bibliobus" aux enfants et leur offrir un accompagnement pour la lecture et pour les travaux scolaires.*
- *Permettre dans des terrains agricoles en friche, la mise en place de jardins partagés qui alimenteront en priorité les paniers des associations caritatives. Les terrains pourront être mis à disposition par la Ville sous une forme à définir. Ils encourageront également une insertion professionnelle d'un public fragile.*

Nous suggérons que les personnes bénéficiant de cet accompagnement soient identifiées et suivies par les associations caritatives, par la Ville et par le Département. Au vue de cette expérience, dans un an, nous vous proposons d'en tirer ensemble les enseignements à travers une rencontre entre les associations, le CCAS, les élus de la Ville et les représentants du Département.

Dans l'attente de connaître votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je suis très favorable à ce que vous dites.

Mme MAI : Votre question présente plusieurs points auxquels je vais répondre.

Prise en charge et accueil des femmes isolées et des plus de 65 ans.

Prise en charge et accueil des femmes isolées :

Le CIDFF intervient sur l'ensemble de la commune et s'adresse spécifiquement aux femmes. Parmi les actions entreprises :

- La permanence d'accès au droit avec une information juridique sur le droit de la famille.
- Le dispositif APPUI 83 qui consiste en un accompagnement personnalisé des bénéficiaires du RSA.
- L'action FAMILLE VULNRABLE qui est un accompagnement sur divers temps par une aide sociale, qui participe également à la réinsertion professionnelle et assure une écoute par des conseillères en économie sociale et familiale.
- Concernant les femmes victimes de violences, elles peuvent bénéficier d'une aide juridique dispensée par le CIDFF et sont ensuite réorientées vers une structure compétente, à savoir AFL TRANSITION qui se charge de leur accompagnement et de l'hébergement d'urgence, si nécessaire.

Prise en charge des personnes âgées de plus de 65 ans :

Le CCAS, dont la mission est l'action sociale, intervient plus spécifiquement sur ce public par diverses aides : assistantes sociales, repas à domicile, aides ménagères, appareils d'appel d'urgence, loisirs, foyers logements, logements d'urgence (9 à la rue Saint-Esprit).

Mme DEL PERUGIA : C'est peu.

Mme MAI : **Accès à la lecture.**

Plusieurs dispositions ont été prises pour faciliter cet accès :

- La gratuité de la médiathèque pour les personnes non imposables et les moins de 25 ans.
- La création d'annexes de la médiathèque dans divers lieux de la ville (Porquerolles, Val des Rougières).
- La création d'espaces *Cross Booking* (point d'échanges/partages de livres) sur l'avenue Denis avec les commerçants, et au Val des Rougières dans la salle des fêtes, avec les associations.
- L'accompagnement à la lecture : mise en place des coups de pouce clés dans certaines écoles de la ville, en concertation avec l'Inspection d'académique qui détermine les sites.

L'accompagnement des travaux scolaires :

L'accompagnement à la scolarité des CLAS dans les écoles primaires (environ 150 enfants) et l'accompagnement à la scolarité pour les collégiens, avec prise en charge individuelle à domicile et des accompagnements collectifs dans les locaux de l'association APS (environ 100 enfants).

Les jardins partagés :

Un site sur le quartier des Maurels est géré et piloté par l'association APS. L'expérience des jardins d'insertion a déjà été tentée. Elle a été réalisée en partenariat avec l'APS et la MSA dans un jardin du Plan du Pont. Le projet s'est arrêté par manque de public (3 personnes par mois).

L'accompagnement social :

La Ville est dotée d'une UTS (Unité Territoriale et Sociale) qui compte 17 assistantes sociales chargées d'accueillir et de conseiller les personnes en difficulté.

Pour rappel, le social est une compétence du Conseil départemental. A ce propos, une réunion a eu lieu chez Monsieur le Maire, en présence du sous-préfet et de la directrice de l'UTS, à qui Monsieur le Maire a demandé un effort conséquent et visible sur ces publics en difficulté.

Il y a eu la création du PRE (Programme de Réussite Educative) qui est fréquenté à plus de 50 % par les parents isolés.

Les aides associatives :

Certaines associations hyéroises mettent en place des actions en direction du public féminin dans certains domaines : l'emploi, le développement économique et social, la santé. Par exemple : les bénévoles des Bout'chou de l'Espoir interviennent auprès des mamans sur une aide à la petite enfance.

Le maillage territorial entre les prestations de l'Etat, le Département, les associations et la Ville permet une prise en charge et un accompagnement satisfaisant pour ce public en difficulté.

M. LE DEPUTE-MAIRE : On peut toujours améliorer. Je crois qu'il faut en parler. Je rends hommage à Madame MAI et aux services sociaux pour ce qu'ils font.

Question de M. COLLET sur les inondations :

Vingt-quatre départements touchés, des milliers de communes sinistrées, plus d'un milliard d'euros de dommages estimés, tel est le bilan des dernières intempéries qui ont frappé la France.

Pensez-vous et souhaitez-vous, Monsieur le Député-Maire, qu'il soit utile et opportun d'engager une réflexion de fond sur ce sujet, qui permettrait de reconsidérer, de façon significative, les projets d'urbanisation de notre commune, tels qu'ils figurent dans le PLU qui sera arrêté dans sa version définitive d'ici la fin de l'année ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'ai un peu donné la réponse pendant le Conseil. Je vous ai indiqué que le PPRI avait été transmis par anticipation et que le PLU était totalement conforme au PPRI. Par exemple : la ZAC des Rougières est une des rares zones non inondables de la commune, elle n'est même pas en zone à vocation à être un jour inondée. Je vous rappelle que nous avons mis comme contraintes,

pour toute réalisation de plus de 2 logements dans le PLU, les normes MISEN qui sont les normes du ministère de l'Environnement les plus strictes, pour études spécifiques.

L'étude hydrographique est totalement terminée au nord et lancée au sud.

Je ne rappelle pas ce que l'on fait pour les inondations. Nous avons évoqué La Sauvette où l'on va faire 3,4 M€ de travaux, cette année, entre Paul Long et les Rougières.

Au cœur de la réponse, il y a le PPRI, en totale adéquation avec le PLU. Il n'y a donc pas de problème de ce côté-là.

Question du groupe POLITI sur les conditions de travail du personnel municipal :

M. LE DEPUTÉ-MAIRE : Je n'ai pas la rédaction. Pouvez-vous en dire deux mots, s'il vous plaît ?

Mme ANFONSI : Vous êtes content que ce soit moi ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il n'y a pas de problème : vous pouvez être très critiques, mais on ne met pas en cause quelqu'un de la famille d'un élu. C'est nul, je le répète. Et je pense que beaucoup d'entre vous, y compris parmi des proches, le considèrent de la même façon.

Madame, vous pouvez dire ce que vous voulez ; il n'y a pas de problème.

Mme ANFONSI : Merci, Monsieur le Maire. Plus qu'une question orale, notre intervention a pour but d'attirer votre attention sur l'état d'esprit actuel de nombre d'agents municipaux. Un certain malaise, pour ne pas dire un malaise certain, voire un grand malaise, règne au sein d'un nombre significatif de services. Il faut dire que, en deux ans, votre organigramme a été modifié trois fois, tout comme les DGST (3 en deux ans), tout comme les DGS (3 en deux ans). L'addition de ces changements...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Faites-moi cadeau de Monsieur MILLET, quand même !

Mme ANFONSI : L'addition de ces changements auxquels on peut intégrer les multiples mutations de personnel (chasse aux sorcières pour certains, promotion pour d'autres) entraîne une désorganisation des services, compte tenu bien souvent de la totale méconnaissance du travail pour les agents affectés à des tâches à l'opposé de leur qualification, et parfois même de leur grade.

De janvier à février 2016, 23 mutations ont été effectuées. Je n'invente rien, j'ai pour référence le journal d'informations de la DRH.

Comment ne pas être étonné, à un tiers de votre mandat, que vous n'avez pas encore trouvé les bonnes personnes au bon poste. Ce n'est pourtant pas le manque d'agents compétents et qualifiés en Mairie.

Pourquoi avez-vous modifié les horaires de certains services ?

Pourquoi avez-vous souhaité mensualiser le temps de travail ?

Vous avez supprimé les heures supplémentaires dans les services tels que l'animation, sports, événementiel, culture, alors que nous savons tous que ces services sont appelés à travailler souvent le soir, voire même la nuit, les jours fériés.

Pourquoi n'avez-vous pas revalorisé les IAT ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Que signifie « revaloriser les IAT » ? Revaloriser les IAT ou revaloriser par IAT ?

Mme ANFONSI : Vous avez supprimé les trois mois de congés accordés depuis des décennies pour les départs à la retraite des agents.

Pourquoi avez-vous refusé le paiement du compte épargne-temps ?

Pour ces raisons que je viens d'évoquer, il n'est pas difficile de comprendre le mal être qui règne aujourd'hui chez grand nombre d'agents municipaux, leur incompréhension, voire leur démotivation. Je pense que si vous ne prenez pas en compte ces dites raisons, c'est à désespérer.

Si néanmoins vous essayez, un tant soit peu, d'écouter le personnel, et « tout » le personnel, vous jugulerez sans nul doute la forte augmentation des arrêts maladies et accidents de travail. Je ne sais pas si vous connaissez le nombre. Nous, nous avons un chiffre que je n'ose même pas vous annoncer.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Dites-le ! Cela m'intéresse.

Mme ANFONSI : En conclusion, Monsieur le Maire, nous émettons le vœu que l'esprit d'apaisement et de respect règne à nouveau au sein des services municipaux. Cela dépend de vous, et de vous seul.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je ne suis pas étonné d'être dans la cible, c'est le seul objectif. Mais, je dirais que cette déclaration anxiogène me paraît tellement éloignée de la réalité qu'elle est plutôt un espoir qu'une réalité.

Mme ANFONSI : Je n'invente rien, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il n'y a aucun problème. Tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles hier. Il n'y a pas de problème. Je ne vais même pas répondre là-dessus, je ne vais même pas vous citer des phrases qui m'ont été écrites par des responsables syndicaux, dont on peut considérer qu'ils ne sont pas des plus faciles. Je ne m'amuserai pas à dire : « *Je suis bien conscient que la porte de votre bureau nous est toujours ouverte* », « *Nous connaissons votre attachement au*

développement des relations syndicales pour avoir très souvent travaillé ensemble sur nos revendications, dans un esprit de dialogue et d'ouverture ». Je ne dirai même pas le reste. Cela m'amuse parce que si, véritablement, les responsables d'un syndicat important, et parfois vindicatif, disent cela, c'est que ce ne doit pas être aussi dramatique que ce que vous le dites.

Ceci étant, il est vrai qu'il y a eu des modifications de l'organigramme. Heureusement ! Il y a eu des modifications de directeur des services. Heureusement ! Monsieur MILLET, je ne le compte pas, si vous permettez, comme un directeur des services, même si j'ai de l'estime pour lui. Mais, enfin, il a souhaité rejoindre Narbonne. J'ai changé une fois de directeur des services. Je ne vous dis pas combien de fois certains ont changé de directeur de cabinet ou des services. Cela peut se retourner. BERENGUIER, CARRIÉ, MILLET : cela fait déjà trois, il m'en reste un, mais je n'ai pas envie de changer.

Mme ANFONSI : Mais, enfin, le malaise au sein des employés municipaux...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Excusez-moi ! Parlons d'autre chose puisque, là, vous avez été touchée.

Sur le malaise, moi, je n'ai jamais développé des choses anxiogènes. Je pense qu'il y a un respect mutuel. Il n'y a pas de clientélisme, c'est vrai. Je n'ai pas à entretenir une noria de supporters. Mais, puisque vous avez terminé, comme point d'orgue, sur l'absentéisme, voilà les chiffres officiels. Ce ne sont pas les miens. Je vous les donne, vous pourrez consulter le tableau.

Je prends 2010 comme année de référence :

En 2010, maladies ordinaires : 302 absences. En 2015 : 272. Ce n'est pas là que le problème se pose.

Maternité : je passe.

Maladies de longue durée : 32 en 2010, 18 en 2015.

Accidents de travail : 70 en 2010, 95 en 2015. Et là, victoire ! Sauf que, si vous permettez, en 2012, c'était 96, en 2013 : 110 et, en 2014 : 116.

Honnêtement, vous voulez avoir une traduction chiffrée de ces problèmes, et cela se retourne totalement contre votre argumentation.

Pour le reste, on est dans la psychologie. Il est sans doute de votre rôle d'entretenir l'ambiance chez ceux qui n'ont peut-être pas eu les mêmes satisfactions ou les satisfactions qu'ils étaient en droit d'attendre. Moi, je respecte le personnel communal. Toutes les décisions sont prises collectivement en Commission Administrative Paritaire. Cela se passe toujours courtoisement, même s'il y a des personnalités différentes qui sont plus procédurières, plus revendicatives. Mais, cela se passe très correctement. Il n'y a pas de souci là-dessus.

Vous me parlez des 3 mois pour les départs à la retraite. Là, j'ai pris la décision. J'ai supprimé les 3 mois qui faisaient qu'une personne, qui partait à la retraite à Hyères le 31 décembre, partait le 31 septembre et continuait à être payée. C'est totalement illégal. D'ailleurs, si d'aventure, Var Matin s'en faisait l'écho, tous les travailleurs du secteur privé hyérois se demanderaient par quel fait du prince cela avait été décerné. Et j'ajoute que, bien entendu, tous les accidents de travail qui pouvaient se produire dans ces 3 mois de villégiature auraient conduit à des situations incongrues et invraisemblables. A deux reprises, la Chambre régionale des Comptes a fait des observations. Elle en a fait à Toulon. La préfecture nous a écrit. J'ai pris la décision très simplement, et je crois qu'elle a été comprise. Bien sûr, la chair humaine est faible, mais j'ai pris la décision de supprimer ce qui était illégal. Et je ne suis pas passé en Conseil municipal, comme l'a approuvé Monsieur le Préfet, car à quoi sert de venir en Conseil municipal avec une délibération sur quelque chose qui est illégal ? Quand c'est illégal, on le supprime.

Voilà la réalité de la suppression des 3 mois que j'assume complètement. J'en suis d'ailleurs assez fier parce qu'il y a d'autres aspects de la vie collective qui sont des droits acquis qui méritent d'être confortés. Par exemple : quand j'ai décidé que toute personne qui réussissait à un concours dans la commune serait obligatoirement nommée dans les 3 ans, quel contraste avec ceux qui perdaient leur concours ou qui partaient émigrer ailleurs ? Là, au moins, quand on fait un investissement personnel professionnel, on sait que l'on pourra accomplir son destin dans sa commune d'origine.

Je ne veux pas aller dans la psychologie et le reste, sur le physique, le sourire, l'attitude, la complaisance, le respect. Bref ! Tout cela est subjectif. Je respecte, mais je voulais vous « inquiéter » quand même : cela ne va pas si mal que cela.

Merci à tous !

(Applaudissements)

(La séance est levée à 19 h 10)